



Information réglementaire supplémentaire

Pour le deuxième trimestre clos le 30 avril 2025

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Service des relations avec les investisseurs de la TD
416-308-9030
www.td.com/investor

Brooke Hales, PVP, Relations avec les investisseurs (brooke.hales@td.com)
Lori Easterbrook, VPA, Relations avec les investisseurs (lori.easterbrook@td.com)

L'information contenue dans le présent document vise à aider le lecteur à comprendre les exigences de fonds propres du Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). Cette information doit être utilisée en complément du rapport aux actionnaires, du communiqué de presse sur les résultats, de la présentation à l'intention des investisseurs et du document *Information financière supplémentaire* du deuxième trimestre de 2025 de la Banque, ainsi que du rapport annuel 2024 de la Banque. Pour plus de renseignements sur la terminologie de Bâle et les acronymes utilisés dans les présentes, se reporter aux sections intitulées « Glossaire – Bâle » et « Acronymes » du présent document.

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés intermédiaires selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, qui sont les principes comptables généralement reconnus actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS « comme présentés ». Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Les informations présentées dans le document *Information réglementaire supplémentaire* sont préparées conformément aux lignes directrices sur les normes de fonds propres, sur les exigences de levier et sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). De plus, les informations à fournir sont préparées conformément aux lignes directrices sur les exigences de divulgation financière au titre du troisième pilier et sur les exigences de communication financière de la composition des fonds propres, du ratio de levier et de la TLAC.

Comme l'indique l'index sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier aux pages suivantes, les exigences de communication financière sont regroupées par sujet. Il convient de souligner que le risque de crédit regroupe les expositions au risque de crédit en excluant le risque de crédit de contrepartie (RCC) et en incluant les expositions sur les engagements utilisés et non utilisés ainsi que les autres expositions hors bilan, tandis que le RCC inclut les transactions assimilables aux prises en pension et les expositions sur dérivés. Le glossaire fournit des renseignements supplémentaires sur les éléments compris dans ces types d'expositions.

Le 1^{er} février 2023, le BSIF a mis en œuvre les règles de fonds propres révisées qui tiennent compte des réformes de Bâle III et de certains ajustements afin de les adapter à leur mise en œuvre au Canada. Ces règles révisées comprennent des modifications aux exigences à l'égard du calcul du risque de crédit et du risque opérationnel ainsi que des modifications de la ligne directrice *Exigences de levier* pour inclure une exigence selon laquelle les banques d'importance systémique intérieure (BISI) doivent maintenir un coussin de ratio de levier de 0,50 % en plus de l'exigence réglementaire minimale de 3,0 %. Aux fins de la surveillance, ce coussin s'applique également au ratio de levier de TLAC cible de 6,75 %.

Table des matières

	Page		Page
Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Index	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains	41 - 42
Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)	1 - 3		
État de rapprochement des fonds propres réglementaires	4	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques	43 - 44
Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)	5		
Ratio de levier	6	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel	45 - 49
Indicateurs clés – Au niveau du groupe consolidé (KM1)	7		
Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)	8	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	50 - 51
Composition de la TLAC (TLAC1)	9		
Entité de sous-groupe important – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (BISM seulement) (TLAC2)	10	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail	52 - 53
Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)	11	Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)	54 - 55
Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique (CCyB1)	12	Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3)	56 - 58
Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)	13	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises	59 - 61
Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque (CMS1)	14	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains	62 - 63
Comparaison des APR modélisés et standards pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (CMS2)	15 - 17	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques	64 - 65
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit	18	Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)	66
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché	19	Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)	67
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel	19	Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)	67
Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (LI1)	20	Dérivés – Notionnel	68 - 69
Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)	21	Dérivés – Exposition au risque de crédit	70
Qualité de crédit des actifs (RC1)	22 - 23	Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au RVC (AB-RVC) (RVC2)	71
Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)	24	Approche standard pour le RVC (AS-RVC) (RVC3)	71
Expositions brutes au risque de crédit	25 - 27	États des flux d'APR pour les expositions au risque lié au RVC selon l'AS-RVC (RVC4)	71
Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)	28 - 29	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)	72 - 73
Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)	30 - 34	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)	74 - 75
Approche standard – Expositions par coefficient de pondération des risques (RC5)	35	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)	76 - 77
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises	36 - 40	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme investisseur (TITR4)	78 - 79
		Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimés	80
		Risque de marché selon l'approche standard (RM1)	81
		Glossaire – Bâle	82
		Acronyme	83

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – En janvier 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié une norme concernant les exigences de communication financière au titre du troisième pilier (*Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*). Cette norme révisée a pour but de corriger les problèmes soulevés pendant la crise financière et d'améliorer la comparabilité et la cohérence de l'information financière entre les banques et entre les instances de réglementation au moyen de tableaux harmonisés. De plus, le BSIF a publié en avril 2017 la ligne directrice *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier*, qui est entrée en vigueur le 31 octobre 2018, et par la suite en janvier 2022 la *Ligne directrice stipulant la communication de renseignements par les banques d'importance systémique intérieure (BISI) au titre du troisième pilier* entrée en vigueur le 1^{er} février 2023. Voici un index des exigences les plus récentes mises à jour et de l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport aux actionnaires, le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du deuxième trimestre de 2025. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2024.

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T2 2025	IFS T2 2025	IRS T2 2025	Rapport annuel 2024
Vue d'ensemble de la gestion des risques	APA – Approche de la gestion des risques de la banque	Annuelle				16, 78, 84-99, 107, 124
	AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle			13	
	KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)	Trimestrielle			7	
	KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC	Trimestrielle			8	
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle			20	
	LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle			21	
	LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Trimestrielle			21	
	PV1 – Ajustements de valorisation prudentiels (AVP)	s. o. ¹				
Composition des fonds propres et TLAC ²	CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle			1-3	
	CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle			5	
	CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC admissibles ³	Trimestrielle				
	TLAC1 – composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle			9	
	TLAC2 – Entité de sous-groupe important – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle			10	
	TLAC3 – Entité de résolution – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle			11	
Ratio de levier	LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle			6	
	LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	Trimestrielle			6	
Risque de crédit	RCA – Informations générales sur le risque de crédit	Annuelle				94-97, 100-102
	RC1 – Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle			22-23	
	RC2 – Variation des stocks de prêts et de titres de dette en défaut ⁴	Trimestrielle				

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T2 2025	IFS T2 2025	IRS T2 2025	Rapport annuel 2024
Risque de crédit	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs, de a) à d)	Annuelle	83			103, 160, 167, 191
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – e) Ventilation des expositions par zone géographique, secteur et durée résiduelle ⁴	Trimestrielle			25-27	
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – f) Valeur des expositions dépréciées (d'après la définition comptable retenue par la banque) et provisions et passages en perte afférents par zone géographique, secteur et durée résiduelle	Trimestrielle		26-28, 30-32		
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – g) Analyse de l'ancienneté des expositions en souffrance ⁴	Trimestrielle	83			160, 191
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – h) Décomposition des expositions restructurées en expositions dépréciées et non dépréciées ⁵	Annuelle				
	RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle				103
	RC3 – Aperçu des techniques d'ARC	Trimestrielle			24	
	RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard (AS) pour le risque de crédit	Annuelle				102
	RC4 – AS – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC	Trimestrielle			28-29	
	RC5 – AS – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle			30-35	
	RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	Annuelle				94-97, 100-104, 111-112
	RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD)	Trimestrielle			36-53	
	RC7 – NI – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques	s. o.	Incidence négligeable présentée à la note de bas de tableau 3 du RC3.			
	RC8 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	Trimestrielle			18	
	RC9 – NI – Contrôle <i>ex post</i> de la PD par portefeuille ⁵	Annuelle				
RC10 – NI – Financement spécialisé selon l'approche de classement	s. o.	Ne s'applique pas à la TD.				

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T2 2025	IFS T2 2025	IRS T2 2025	Rapport annuel 2024
Risque de crédit de contrepartie	RCCA – Informations qualitatives sur le RCC	Annuelle				102-103, 117
	RCC1 – Analyse de l'exposition au RCC par approche	Trimestrielle			54-55	
	RCC3 – Approche standard de l'exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle			56-58	
	RCC4 – NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de PD	Trimestrielle			59-65	
	RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au RCC	Trimestrielle			66	
	RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle			67	
	RCC7 – États des flux d'APR pour les expositions au RCC selon la méthode des modèles internes (MMI)	s. o.	La TD n'emploie pas la MMI.			
	RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales	Trimestrielle			67	
Risque lié au rajustement de la valeur du crédit	RVCA – Informations qualitatives générales requises sur le RVC	Annuelle				103
	RVC1 – Formule réduite de l'approche de base à l'égard du risque lié au RVC (AB-RVC)	s. o.	Ne s'applique pas à la TD.			
	RVC2 – Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au RVC (AB-RVC)	Trimestrielle			71	
	RVCB – Informations qualitatives pour les banques utilisant l'approche standard pour les exigences de fonds propres RVC (AS-RVC)	Annuelle				103
	RVC3 – Approche standard pour le RVC (AS-RVC)	Trimestrielle			71	
	RVC4 – États des flux d'APR pour les expositions au risque lié au RVC selon l'AS-RVC	Trimestrielle			71	
Titrisation	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	Annuelle				81-82, 104, 163, 192-194
	TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle			72-73	
	TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle			74-75	
	TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	Trimestrielle			76-77	
	TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	Trimestrielle			78-79	
Mesures de contrôle macroprudentiel	BSIM1 – Communication des indicateurs BSIM ⁵	Annuelle				
	CCyB1 – Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans la réserve contracyclique	Trimestrielle			12	
Liquidité	LIQA – Gestion du risque de liquidité	Annuelle				112-116
	LIQ1 – Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Trimestrielle	51			118

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T2 2025	IFS T2 2025	IRS T2 2025	Rapport annuel 2024
	LIQ2 – Ratio de liquidité à long terme (NSFR)	Trimestrielle	52			119
Grèvement d'actifs	ENC – Grèvement d'actifs	Trimestrielle				116
Risque de marché	RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché	Annuelle				104-107
	RM1 – Risque de marché selon l'approche standard	Trimestrielle			81	
	RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)	s. o.	La TD n'emploie pas l'AMI.			
	RM2 – Risque de marché pour les banques utilisant l'AMI	s. o.	La TD n'emploie pas l'AMI.			
Comparaison des APR modélisés et standard	CMS1 – Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque	Trimestrielle			14	
	CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs	Trimestrielle			15-17	
Risque opérationnel	ORA – Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques	Annuelle				109-111
	OR1 – Pertes historiques ⁵	Annuelle				
	OR2 – Indicateur d'activité et sous-composantes ⁵	Annuelle				
	OR3 – Exigences minimales de fonds propres pour le risque opérationnel ⁵	Annuelle				
Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire	Communication du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (RTIPB)	Annuelle				107-108
Rémunération⁶	Rémunération – Tableau A	Annuelle				
	REMA – Politique de rémunération	Annuelle				
	REM1 – Rémunération attribuée au cours de l'exercice	Annuelle				
	REM2 – Paiements spéciaux	Annuelle				
	REM3 – Rémunération différée	Annuelle				

¹ Sans objet.

² Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

³ L'information satisfaisant à l'exigence CCA est disponible à l'adresse suivante : <https://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/divulgence-reglementaire/principaux-elements-du-capital/principaux-elements-du-capital.jsp>.

⁴ Le document IFS et le rapport annuel ne traitent actuellement d'aucune exposition associée aux entités d'assurances déconsolidées, la présentation courante de l'information financière répond aux exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁵ Se reporter au document IRS du quatrième trimestre de 2024 pour en savoir plus sur les informations à fournir annuelles, à l'exception de l'information se rapportant à l'exigence BSIM1, qui est présentée dans le rapport aux actionnaires du premier trimestre de 2025.

⁶ L'information liée à la rémunération pour l'exercice 2024 est présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations de 2025 disponible à l'adresse <https://www.td.com/content/dam/tdcom/canada/about-td/pdf/td-investor-2025-proxy-fr.pdf>.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2025		2024		Renvois ¹	Modèle du BSIF
		T2	T1	T4	T3		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							
1	Actions ordinaires majorées du surplus d'apport	25 308	25 679	25 543	25 369	25 410	A1+A2+B
2	Résultats non distribués	78 640	71 718	70 826	69 316	71 904	C
3	Cumul des autres éléments du résultat global	11 032	10 520	7 904	6 015	4 166	D
4	Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres CET1 ²)	–	–	–	–	–	
5	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires	114 980	107 917	104 273	100 700	101 480	
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							
6	Ajustements de valorisation prudentiels	(164)	–	–	–	–	
7	Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	(18 491)	(19 359)	(18 645)	(18 504)	(18 470)	E1-E2
8	Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)	(3 058)	(3 041)	(2 921)	(2 842)	(2 759)	F1-F2
9	Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires	(327)	(284)	(212)	(121)	(180)	G
10	Réserve de couverture des flux de trésorerie	1 174	2 859	3 015	3 285	4 878	H
11	Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	–	–	–	–	–	I
12	Plus-values de cessions sur opérations de titrisation	–	–	–	–	–	
13	Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	(317)	(191)	(193)	(204)	(181)	J
14	Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)	(736)	(733)	(731)	(908)	(676)	K1-K2
15	Actions détenues en propre	(5)	(57)	(21)	(8)	(8)	
16	Participations croisées sous forme d'actions ordinaires et assimilées	–	–	–	–	–	
17	Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	–	(1 890)	(1 835)	(2 982)	(3 202)	L1+L2
18	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	–	–	–	–	–	
19	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)	–	–	–	–	–	
20	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net du passif d'impôt correspondant)	–	–	–	–	–	
21	Montant dépassant le seuil de 15 %	–	–	–	–	–	
22	<i>Dont avoirs significatifs d'actions ordinaires d'établissements financiers</i>	–	–	–	–	–	
23	<i>Dont charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires</i>	–	–	–	–	–	
24	<i>Dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires</i>	–	–	–	–	–	
25	Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli	(28)	(35)	(32)	(51)	(51)	M
25a	Déduction des crypto-actifs	–	–	–	–	–	
26	Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres CET1 tels que déterminés par le BSIF	20	18	16	12	10	
27	Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 1 et des fonds propres complémentaires de catégorie 2 pour couvrir les déductions	–	–	–	–	–	
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	(21 932)	(22 713)	(21 559)	(22 323)	(20 639)	
29	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	93 048	85 204	82 714	78 377	80 841	
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1							
30	Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	11 111	11 087	10 887	10 876	10 502	N+O+P
31	<i>Dont instruments classés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables</i>	11 111	11 087	10 887	10 876	10 502	
32	<i>Dont instruments classés comme passifs selon les normes comptables applicables</i>	–	–	–	–	–	
33	Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers	–	–	–	–	–	
34	Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires	11 111	11 087	10 887	10 876	10 502	
Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1							
35	Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 détenus en propre	–	–	–	–	–	
36	Participations croisées sous forme d'autres éléments de catégorie 1	–	–	–	–	–	
37	Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	–	(2)	(3)	(5)	(5)	Q
38	Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles	(700)	(700)	(350)	(350)	(350)	R
39	Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 1, tels que déterminés par le BSIF	–	–	–	–	–	
40	Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 2 pour couvrir les déductions	–	–	–	–	–	
41	Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1	(700)	(702)	(353)	(355)	(355)	
42	Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	10 411	10 385	10 534	10 521	10 147	
43	Fonds propres de catégorie 1	103 459	95 589	93 248	88 898	90 988	

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (fonds propres CET1).

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions

Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital

Instruments de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers

Provisions collectives

Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre

Participations croisées sous forme d'instruments de catégorie 2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC

Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières

et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BISM) et des banques d'importance systémique intérieure (BISI) canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)

Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes,

à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné

au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus les conditions

Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et

autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes qui sortent du périmètre de la

consolidation réglementaire

Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 2

Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Fonds propres de catégorie 2

Total des fonds propres

Total des actifs pondérés en fonction des risques

Ratios de fonds propres

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Ratio de fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Réserve (exigence minimale de fonds propres CET1 + réserve de conservation des fonds propres +

réserve applicable aux BISM + réserve applicable aux BISI en pourcentage des actifs pondérés

en fonction des risques)^{2,3}

Dont la réserve de conservation des fonds propres

Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque⁴

Dont la réserve applicable aux BISM⁵

Dont la réserve applicable aux BISI

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves

(en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable

aux BISI (le cas échéant))⁶

Ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Ratio cible des fonds propres de catégorie 1

Ratio cible du total des fonds propres

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² La cible minimale à l'égard du ratio de fonds propres CET1 avant les réserves est de 4,5 %.

³ Le Conseil de stabilité financière (CSF), en consultation avec le CBCB et les autorités nationales, a dressé la liste des BISM de 2025 en s'appuyant sur les données de la fin de l'exercice 2024. Le 22 novembre 2019, la Banque a été identifiée comme faisant partie des BISM.

⁴ Le supplément à l'égard de la réserve anticyclique est en vigueur.

⁵ Les BISI sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

⁶ Reflète les cibles du premier pilier et ne tient pas compte de la réserve pour stabilité intérieure du deuxième pilier. À compter du 1^{er} novembre 2023, la réserve s'établit à 3,5 %.

N° de ligne	2025		2024		Renvois ¹	Modèle du BSIF	
	T2	T1	T4	T3			T2
44	10 514	\$ 13 471	\$ 11 273	\$ 9 716	\$ 11 120	S	46
45	–	–	–	–	–		48
46	1 553	1 424	1 512	1 378	1 485	T	50
47	12 067	14 895	12 785	11 094	12 605		51
48	–	–	–	–	–		52
49	–	–	–	–	–		53
50	–	(226)	(224)	(332)	(316)	U	54
50a	–	(20)	(64)	(19)	(144)	V	54a
51	–	–	–	(160)	(160)	W	55
52	–	–	–	–	–		56
53	–	(246)	(288)	(511)	(620)		57
54	12 067	14 649	12 497	10 583	11 985		58
55	115 526	110 238	105 745	99 481	102 973		59
56	624 636	\$ 649 043	\$ 630 900	\$ 610 482	\$ 602 825		60
57	14,9	% 13,1	% 13,1	% 12,8	% 13,4		61
58	16,6	% 14,7	% 14,8	% 14,6	% 15,1		62
59	18,5	% 17,0	% 16,8	% 16,3	% 17,1		63
60	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0		64
61	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5		65
62	–	–	–	–	–		66
63	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		67
63a	–	–	–	–	–		67a
64	10,3	8,6	8,6	8,0	8,9		68
65	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0		69
66	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5		70
67	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5		71

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)

Participations non significatives dans les fonds propres et autres instruments admissibles à la TLAC d'autres entités financières

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières

Droits de gestion de prêts hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche fondée sur les notations internes

Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires

TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)⁷

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

La Société d'hypothèque TD

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

N° de ligne	2025		2024		Modèle du BSIF	
	T2	T1	T4	T3		T2
68	1 776	8 710	8 454	8 137	8 404	72
69	2 744	2 556	2 941	2 938	2 948	73
70	78	85	81	83	84	74
71	3 219	3 017	1 889	2 432	2 108	75
72	7	7	7	7	7	76
73	7	7	7	7	7	77
74	1 546	1 417	1 505	1 370	1 478	78
75	1 546	1 417	1 505	1 370	1 478	79
76	17,5	16,9	17,0	17,7	17,5	
77	17,5	16,9	17,0	17,7	17,5	
78	18,7	18,2	18,2	19,0	18,8	
79	41,1	41,2	41,5	42,2	41,9	
80	41,1	41,2	41,5	42,2	41,9	
81	41,1	41,2	41,5	42,2	41,9	

⁷ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

État de rapprochement des fonds propres réglementaires¹

(en millions de dollars)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions de fonds propres	
Fonds propres rachetés ²	
Dividendes bruts (déductions)	
Actions émises en remplacement des dividendes (ajout)	
Profit attribuable aux actionnaires de la société mère ³	
Suppression de l'écart de taux propre à la Banque (après impôt)	
Variations des autres éléments du résultat global	
Écarts de conversion	
Placements disponibles à la vente	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
Autres	
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, montant net du passif d'impôt correspondant)	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (à l'exclusion de ceux qui découlent des différences temporaires)	
Ajustements de l'évaluation prudentielle	
Autres	
Solde à la fin de la période	

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles	
Fonds propres rachetés	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Solde à la fin de la période	
Total des fonds propres de catégorie 1	

Fonds propres de catégorie 2

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions d'éléments de fonds propres de catégorie 2 admissibles	
Fonds propres rachetés	
Ajustements relatifs à l'amortissement	
Provision collective autorisée	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Solde à la fin de la période	
Total des fonds propres réglementaires	

N° de ligne	2025		2024		
	T2	T1	T4	T3	T2
1	85 204	82 714	78 377	80 841	80 679
2	44	25	20	26	24
3	(2 571)	–	–	(1 061)	(1 219)
4	(2 015)	(1 922)	(1 975)	(1 848)	(1 985)
5	–	130	131	129	132
6	11 129	2 793	3 635	(181)	2 564
7	(126)	2	11	(23)	(33)
8	(3 148)	2 637	559	148	1 636
9	s. o.				
10	(191)	113	(98)	82	42
11	2 166	(290)	1 158	26	(23)
12	851	(834)	(220)	(117)	(653)
13	(43)	(72)	(91)	59	18
14	(164)	–	–	–	–
15	1 912	(92)	1 207	296	(341)
16	93 048	85 204	82 714	78 377	80 841
17	10 385	10 534	10 521	10 147	10 475
18	–	750	–	1 335	–
19	–	(500)	–	(950)	(350)
20	26	(399)	13	(11)	22
21	10 411	10 385	10 534	10 521	10 147
22	103 459	95 589	93 248	88 898	90 988
23	14 649	12 497	10 583	11 985	10 635
24	–	2 198	1 557	–	1 750
25	(3 000)	–	–	(1 500)	–
26	–	–	–	–	–
27	129	(88)	134	(107)	(296)
28	289	42	223	205	(104)
29	12 067	14 649	12 497	10 583	11 985
30	115 526	110 238	105 745	99 481	102 973

¹ L'état de rapprochement se fonde sur les règles applicables et en vigueur à la fin de la période.

² Représentent l'incidence des actions rachetées aux fins d'annulation.

³ Le profit attribuable aux actionnaires de la société mère concorde avec l'état du résultat.

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2025			
		T2			
N° de ligne	Bilan ¹	Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²		Renvois ³	
	5 501	\$	5 484	\$	
Trésorerie et montants à recevoir de banques	139 744		139 736		
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	195 002		195 002		
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	7 528		6 864		
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	89 210		89 200		
Dérivés	6 508		2 117		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	116 902		113 001		
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		28			M
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli					L1
Participations non significatives dans des institutions financières (excluant Schwab)					Q
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – fonds propres CET1					U
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – autres éléments de fonds propres de catégorie 1					V
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – fonds propres de catégorie 2					
Participations non significatives anciennement destinées au seuil de 5 % mais qui ne satisfont plus aux conditions					
Participations non significatives de dépassant pas les seuils réglementaires		1 776			
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	254 417		254 417		
Valeurs mobilières prises en pension	216 476		216 476		
Prêts	944 991		944 991		
Provision pour pertes sur prêts	(8 613)		(8 613)		
Provision admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2		(1 553)			T
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues					I
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires		(7 060)			
Autres	96 608		94 649		
Participation dans Schwab					
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires					L2
Participations non significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires					
Goodwill		18 703			E1
Autres immobilisations incorporelles		3 089			F1
Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)		78			
Actifs d'impôt différé					
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires			327		G
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétroactifs de pertes nettes d'exploitation			3 219		
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétroactifs de pertes nettes d'exploitation			1 943		
Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé ⁴			(277)		
Participations significatives dans des institutions financières					
Participations significatives dépassant les seuils réglementaires					
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires					
Prestations des régimes de retraite à prestations définies		1 001			K1
Autres actifs		66 469			
TOTAL DE L'ACTIF	2 064 274		2 053 324		
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
Dépôts détenus à des fins de transaction	28 761		28 761		
Dérivés	83 485		83 485		
Passifs de titrisation à la juste valeur	22 396		22 396		
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	193 925		193 925		
Dépôts	1 267 748		1 267 748		
Autres	331 154		320 204		
Passifs d'impôt différé					
Goodwill		212			E2
Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)		31			F2
Actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies		265			K2
Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)		72			
Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé ⁴		(277)			
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur		317			J
Autres passifs		319 584			
Billets et débetures subordonnés	10 714		10 714		
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement		10 514			S
Amortissement des débetures à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires					
Billets subordonnés non admissibles à titre de fonds propres réglementaires		200			
Passif	1 938 183		1 927 233		
Actions ordinaires	25 136		25 136		A1
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	11 138		11 138		
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement		11 138			N
Actions privilégiées non admissibles à titre de fonds propres réglementaires					
Actions autodétenues – ordinaires					
Actions autodétenues – privilégiées	(26)		(26)		A2
Actions autodétenues – actions privilégiées qui comprennent des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)	(28)		(28)		
Surplus d'apport	199		199		O
Surplus d'apport – actions ordinaires		198			B
Surplus d'apport – actions privilégiées		1			P
Résultats non distribués	78 640		78 640		C
Cumul des autres éléments du résultat global	11 032		11 032		D
Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation		(1 174)			H
Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres		12 206			
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	2 064 274	\$	2 053 324	\$	

¹ D'après le bilan à la page 15 du document *Information financière supplémentaire*.

² Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex inc. (consolidée), TD Compagnie d'assurance-vie, TD Reinsurance (Barbados) Inc. et Cowen Insurance. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 11,0 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 3,3 milliards de dollars, desquels 700 millions de dollars sont déduits des autres instruments de fonds propres de catégorie 1. Le renvoi (R) se rapporte à la page Situation des fonds propres – Bâle III (page 1).

³ Renvois à la période considérée aux pages Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 à 3).

⁴ Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

Ratio de levier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

Comparaison sommaire des actifs comptables et de la mesure de l'exposition du ratio de levier (LR1)

Actif consolidé total selon les états financiers publiés	
Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidées à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	
Ajustements pour les expositions de titrisation qui répondent aux exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert de risque	
Ajustements pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	
Ajustements pour instruments financiers dérivés	
Ajustement pour cessions temporaires de titres (CTT)	
Ajustement pour postes hors bilan (montants en équivalent-crédit)	
Autres ajustements	
Exposition du ratio de levier	

N° de ligne	2025		2024			Modèle du BSIF
	T2	T1	T4	T3	T2	

1	2 064 274	\$ 2 093 554	\$ 2 061 751	\$ 1 967 181	\$ 1 966 668	\$	1
2	(7 604)	(7 803)	(8 078)	(7 210)	(7 099)		2
3	(2 842)	(2 982)	(3 045)	(1 099)	(1 397)		3
4	–	–	–	–	–		4
5	(15 510)	(15)	2 422	16 363	9 090		5
6	(22 064)	(27 340)	(28 625)	(25 067)	(25 426)		6
7	244 754	250 267	240 915	235 706	231 178		7
8	(47 262)	(42 196)	(37 794)	(43 325)	(41 417)		8
9	2 213 746	\$ 2 263 485	\$ 2 227 546	\$ 2 142 549	\$ 2 131 597	\$	9

Modèle de divulgation commun du ratio de levier (LR2)

Expositions au bilan

Postes au bilan (à l'exception des dérivés, des CTT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais comprenant les garanties)	
Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	
Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés	
Moins : Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1	
Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des CTT)	

Expositions sur dérivés

Coût de remplacement lié à toutes les opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	
Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	
Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client	
Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	
Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits	
Total des expositions sur dérivés	

Expositions sur cessions temporaires de titres

Actifs bruts liés aux CTT, tels qu'ils figurent au bilan (sans prise en compte de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	
Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts de CTT	
Exposition au risque de contrepartie pour les CTT	
Exposition sur opérations à titre de mandataire	
Total des expositions sur cessions temporaires de titres	

Autres expositions hors bilan

Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	
Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit	
Postes hors bilan	

Fonds propres sur les expositions totales

Fonds propres de catégorie 1 – Méthode « tout compris » (ligne 43 à la page 1)	
Total des expositions (somme des lignes 14, 20, 25 et 28) – Méthode « tout compris »	

Ratio de levier

10	1 723 226	\$ 1 757 810	\$ 1 748 281	\$ 1 655 285	\$ 1 649 664	\$	1	
11	–	–	–	–	–		2	
12	(12 419)	(9 894)	(9 434)	(7 506)	(8 692)		3	
13	(22 335)	(23 242)	(21 734)	(22 487)	(20 823)		4	
14	1 688 472	1 724 674	1 717 113	1 625 292	1 620 149		5	
15	31 530	34 899	35 998	29 455	35 802		6	
16	46 404	49 866	45 293	55 967	56 129		7	
17	–	–	–	–	–		8	
18	9 703	9 595	9 288	8 970	9 187		9	
19	(1 529)	(594)	(653)	(692)	(1 144)		10	
20	86 108	93 766	89 926	93 700	99 974		11	
21	217 827	223 545	208 893	212 918	205 722		12	
22	(28 435)	(33 352)	(33 136)	(29 774)	(29 432)		13	
23	5 020	4 585	3 835	4 707	4 006		14	
24	–	–	–	–	–		15	
25	194 412	194 778	179 592	187 851	180 296		16	
26	825 769	839 523	818 053	803 747	792 100		17	
27	(581 015)	(589 256)	(577 138)	(568 041)	(560 922)		18	
28	244 754	250 267	240 915	235 706	231 178		19	
29	103 459	95 589	93 248	88 898	90 988		20	
30	2 213 746	\$ 2 263 485	\$ 2 227 546	\$ 2 142 549	\$ 2 131 597	\$	21	
31	4,7	%	4,2	%	4,1	%	4,3	%

Indicateurs clés – Au niveau du groupe consolidé (KM1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	N° de ligne	2025		2024		
		T2	T1	T4	T3	T2
Fonds propres disponibles (montants)						
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	1	93 048 \$	85 204 \$	82 714 \$	78 377 \$	80 841 \$
Fonds propres de catégorie 1	2	103 459	95 589	93 248	88 898	90 988
Total des fonds propres	3	115 526	110 238	105 745	99 481	102 973
Actifs pondérés en fonction des risques (montants)						
Total des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	4	624 636	649 043	630 900	610 482	602 825
Total des actifs pondérés en fonction des risques (avant plancher)	4a	624 636	649 043	630 900	610 482	602 825
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR						
Ratio de fonds propres CET1	5	14,9 %	13,1 %	13,1 %	12,8 %	13,4 %
Ratio de fonds propres CET1 (avant plancher)	5a	14,9	13,1	13,1	12,8	13,4
Ratio de fonds propres de catégorie 1	6	16,6	14,7	14,8	14,6	15,1
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (avant plancher)	6a	16,6	14,7	14,8	14,6	15,1
Ratio du total des fonds propres	7	18,5	17,0	16,8	16,3	17,1
Ratio du total des fonds propres (avant plancher)	7a	18,5	17,0	16,8	16,3	17,1
Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des APR						
Exigence au titre de la réserve de conservation de fonds propres (2,5 % à partir de 2019)	8	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Exigence relative à la réserve contracyclique	9	–	–	–	–	–
Exigences supplémentaires des BISM et/ou des BISI	10	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres CET1	11	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Fonds propres CET1 disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la banque	12	10,3	8,6	8,6	8,0	8,9
Ratio de levier de Bâle III						
Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	13	2 213 746 \$	2 263 485 \$	2 227 546 \$	2 142 549 \$	2 131 597 \$
Ratio de levier de Bâle III	14	4,7 %	4,2 %	4,2 %	4,1 %	4,3 %

Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Groupe de résolution 1

Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible

Total des actifs pondérés en fonction des risques au niveau du groupe de résolution

Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques (ligne 1 / ligne 2) (%)

Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution

Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)

L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11

du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?

L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11

du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?

Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis

qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe,

divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et

qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)

N° de ligne	2025		2024		
	T2	T1	T4	T3	T2
1	193 349 \$	191 740 \$	181 254 \$	177 407 \$	184 608 \$
2	624 636	649 043	630 900	610 482	602 825
3	31,0 %	29,5 %	28,7 %	29,1 %	30,6 %
4	2 213 746 \$	2 263 485 \$	2 227 546 \$	2 142 549 \$	2 131 597 \$
5	8,7 %	8,5 %	8,1 %	8,3 %	8,7 %
6a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6b	Non	Non	Non	Non	Non
6c	s. o.				

Composition de la TLAC (TLAC1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	1	93 048	\$	85 204	\$	82 714	\$	78 377	\$	80 841	\$
Autres éléments de catégorie 1 (AT1) avant ajustements de TLAC	2	10 411		10 385		10 534		10 521		10 147	
AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers	3	-		-		-		-		-	
Autres ajustements	4	-		-		-		-		-	
Autres instruments de catégorie 1 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 2 à 4)	5	10 411		10 385		10 534		10 521		10 147	
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC	6	12 067		14 649		12 497		10 583		11 985	
Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	7	-		-		-		-		-	
Fonds propres de catégorie 2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers	8	-		-		-		-		-	
Autres ajustements	9	-		-		-		-		-	
Instruments de catégorie 2 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 6 à 9)	10	12 067		14 649		12 497		10 583		11 985	
TLAC liée aux fonds propres réglementaires (somme des lignes 1, 5 et 10)	11	115 526		110 238		105 745		99 481		102 973	

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires

Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus	12	s. o.									
Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités sur la TLAC	13	77 984		81 786		76 082		78 205		81 927	
<i>Dont montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements</i>	14	s. o.									
Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	15	-		-		-		-		-	
Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser un BISM en résolution	16	s. o.									
TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements (somme des lignes 12, 13, 15 et 16)	17	77 984		81 786		76 082		78 205		81 927	

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements

TLAC avant déductions (somme des lignes 11 et 17)	18	193 510		192 024		181 827		177 686		184 900	
Déductions des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments admissibles à la TLAC (non applicables aux BISM et BIS1 à SPE) ¹	19	s. o.									
Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	20	(161)		(284)		(573)		(279)		(292)	
Autres ajustements de TLAC	21	-		-		-		-		-	
TLAC disponible après déductions (somme des lignes 18 à 21)	22	193 349		191 740		181 254		177 407		184 608	

Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC

Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	23	624 636		649 043		630 900		610 482		602 825	
Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	24	2 213 746		2 263 485		2 227 546		2 142 549		2 131 597	

Ratios TLAC et réserves de fonds propres

Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC) (ligne 22 / ligne 23)	25	31,0	%	29,5	%	28,7	%	29,1	%	30,6	%
Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier) (ligne 22 / ligne 24)	26	8,7		8,5		8,1		8,3		8,7	
Fonds propres CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	27	10,3		8,6		8,6		8,0		8,9	
Réserve spécifique à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	28	3,5	%	3,5	%	3,5	%	3,5	%	3,5	%
<i>Dont la réserve de conservation des fonds propres</i>	29	2,5		2,5		2,5		2,5		2,5	
<i>Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque</i>	30	-		-		-		-		-	
<i>Dont la réserve applicable aux BIS1/BISM</i>	31	1,0		1,0		1,0		1,0		1,0	

¹ Points d'entrée multiples (MPE), point d'entrée unique (SPE).

Entité de sous-groupe important – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (BISM seulement) (TLAC2)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2025 T2						2025 T1						Modèle du BSIF	
	Rang de créancier						Rang de créancier							
	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5		
	(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)				
L'entité de résolution est-elle le créancier/l'investisseur ? (oui ou non)												1		
Description du rang du créancier (texte libre)	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ²	Autres passifs ³	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ²	Autres passifs ³	Somme	2	
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	1	24 444	–	–	26 675	–	51 119	39 086	–	–	28 086	–	67 172	3
Sous-groupe de la ligne 3 couvrant les passifs exclus	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 3 moins ligne 4)	3	24 444	–	–	26 675	–	51 119	39 086	–	–	28 086	–	67 172	5
Sous-groupe de la ligne 5 admissible en tant que TLAC	4	24 444	–	–	26 675	–	51 119	39 086	–	–	28 086	–	67 172	6
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an, mais inférieure à 2 ans	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, mais inférieure à 5 ans	6	–	–	–	26 675	–	26 675	–	–	–	28 086	–	28 086	8
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans, mais inférieure à 10 ans	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10
Sous-groupe de la ligne 6 couvrant les titres perpétuels	9	24 444	–	–	–	–	24 444	39 086	–	–	–	–	39 086	11

	2024 T4						2024 T3						Modèle du BSIF	
	Rang de créancier						Rang de créancier							
	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5		
	(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)				
L'entité de résolution est-elle le créancier/l'investisseur ? (oui ou non)												1		
Description du rang du créancier (texte libre)	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ²	Autres passifs ³	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ²	Autres passifs ³	Somme	2	
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	10	37 458	–	–	26 913	–	64 371	37 151	–	–	26 692	–	63 843	3
Sous-groupe de la ligne 3 couvrant les passifs exclus	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 3 moins ligne 4)	12	37 458	–	–	26 913	–	64 371	37 151	–	–	26 692	–	63 843	5
Sous-groupe de la ligne 5 admissible en tant que TLAC	13	37 458	–	–	26 913	–	64 371	37 151	–	–	26 692	–	63 843	6
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an, mais inférieure à 2 ans	14	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, mais inférieure à 5 ans	15	–	–	–	26 913	–	26 913	–	–	–	26 692	–	26 692	8
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans, mais inférieure à 10 ans	16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	17	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10
Sous-groupe de la ligne 6 couvrant les titres perpétuels	18	37 458	–	–	–	–	37 458	37 151	–	–	–	–	37 151	11

	2024 T2						Modèle du BSIF	
	Rang de créancier							
	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5		
	(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)				
L'entité de résolution est-elle le créancier/l'investisseur ? (oui ou non)							1	
Description du rang du créancier (texte libre)	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ²	Autres passifs ³	Somme	2	
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	19	37 057	–	–	26 625	–	63 682	3
Sous-groupe de la ligne 3 couvrant les passifs exclus	20	–	–	–	–	–	–	4
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 3 moins ligne 4)	21	37 057	–	–	26 625	–	63 682	5
Sous-groupe de la ligne 5 admissible en tant que TLAC	22	37 057	–	–	26 625	–	63 682	6
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an, mais inférieure à 2 ans	23	–	–	–	–	–	–	7
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, mais inférieure à 5 ans	24	–	–	–	26 625	–	26 625	8
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans, mais inférieure à 10 ans	25	–	–	–	–	–	–	9
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	26	–	–	–	–	–	–	10
Sous-groupe de la ligne 6 couvrant les titres perpétuels	27	37 057	–	–	–	–	37 057	11

¹ La TLAC 2 est une exigence de communication financière des BISM afin de fournir le classement de la structure des passifs de toutes nos filiales importantes dans les territoires étrangers. TD Group US Holding LLC est la seule filiale importante pour laquelle la présentation de la TLAC 2 est requise à l'heure actuelle.

² Conformément au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. Selon le régime de recapitalisation interne, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne, lesquels sont d'ordinaire de rang égal aux autres passifs en cas de liquidation, sont assujettis à une conversion en vertu de pouvoirs de résolution conférés par la loi, tandis que les autres passifs ne sont pas assujettis à une telle conversion.

³ Conformément aux exigences du BSIF, cette colonne n'a pas besoin d'être remplie à l'heure actuelle.

Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2025 T2						2025 T1							
			Rang de créancier						Rang de créancier							
			1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	
			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)				
			Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme		
Description du rang du créancier (texte libre)		1														
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit		2	25 136	11 138	10 762	98 440	–	145 476	25 528	11 138	13 894	101 078	–	151 638		
Sous-groupe de la ligne 2 correspondant aux passifs exclus		3	31	28	257	20 998	–	21 314	95	51	331	20 728	–	21 205		
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)		4	25 105	11 110	10 505	77 442	–	124 162	25 433	11 087	13 563	80 350	–	130 433		
Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC		5	25 105	11 110	10 505	77 442	–	124 162	25 433	11 087	13 563	80 350	–	130 433		
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans		6	–	–	–	23 425	–	23 425	–	–	–	21 519	–	21 519		
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans		7	–	–	–	37 961	–	37 961	–	–	–	41 408	–	41 408		
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans		8	–	–	9 332	15 033	–	24 365	–	–	11 551	16 399	–	27 950		
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels		9	–	–	1 173	1 023	–	2 196	–	–	2 012	1 024	–	3 036		
Sous-groupe de la ligne 5 correspondant aux titres perpétuels		10	25 105	11 110	–	–	–	36 215	25 433	11 087	–	–	–	36 520		

			2024 T4						2024 T3							
			Rang de créancier						Rang de créancier							
			1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	
			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)				
			Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme		
Description du rang du créancier (texte libre)		11														
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit		12	25 373	10 888	11 609	98 172	–	146 042	25 222	10 888	10 018	101 458	–	147 586		
Sous-groupe de la ligne 12 correspondant aux passifs exclus		13	38	18	263	22 672	–	22 991	43	17	240	23 282	–	23 582		
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 12 moins ligne 13)		14	25 335	10 870	11 346	75 500	–	123 051	25 179	10 871	9 778	78 176	–	124 004		
Sous-groupe de la ligne 14 potentiellement admissible en tant que TLAC		15	25 335	10 870	11 346	75 500	–	123 051	25 179	10 871	9 778	78 176	–	124 004		
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans		16	–	–	–	18 211	–	18 211	–	–	–	23 001	–	23 001		
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans		17	–	–	–	39 357	–	39 357	–	–	–	41 341	–	41 341		
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans		18	–	–	11 346	16 908	–	28 254	–	–	9 778	13 811	–	23 589		
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels		19	–	–	–	1 024	–	1 024	–	–	–	23	–	23		
Sous-groupe de la ligne 15 correspondant aux titres perpétuels		20	25 335	10 870	–	–	–	36 205	25 179	10 871	–	–	–	36 050		

			2024 T2						
			Rang de créancier						
			1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	
			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			
			Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	
Description du rang du créancier (texte libre)		21							
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit		22	25 257	10 503	11 513	102 170	–	149 443	
Sous-groupe de la ligne 22 correspondant aux passifs exclus		23	32	8	262	19 824	–	20 126	
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 22 moins ligne 23)		24	25 225	10 495	11 251	82 346	–	129 317	
Sous-groupe de la ligne 24 potentiellement admissible en tant que TLAC		25	25 225	10 495	11 251	82 346	–	129 317	
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans		26	–	–	–	20 980	–	20 980	
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans		27	–	–	–	46 544	–	46 544	
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans		28	–	–	11 251	14 799	–	26 050	
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels		29	–	–	–	23	–	23	
Sous-groupe de la ligne 25 correspondant aux titres perpétuels		30	25 225	10 495	–	–	–	35 720	

¹ Conformément au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. Selon le régime de recapitalisation interne, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne, lesquels sont d'ordinaire de rang égal aux autres passifs en cas de liquidation, sont assujettis à une conversion en vertu de pouvoirs de résolution conférés par la loi, tandis que les autres passifs ne sont pas assujettis à une telle conversion.

² Conformément aux exigences du BSIF, cette colonne n'a pas besoin d'être remplie à l'heure actuelle.

Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contractuelle (CCyB1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire) N° de ligne
À la date du bilan

		2025 T2				2025 T1			
		Taux de la réserve de fonds propres contractuelle	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contractuelle	Taux de la réserve de fonds propres contractuelle propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contractuelle	Taux de la réserve de fonds propres contractuelle	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contractuelle	Taux de la réserve de fonds propres contractuelle propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contractuelle
Par pays									
Australie	1	1,00 %	107 \$			1,00 %	117 \$		
Belgique	2	1,00	20			1,00	18		
France	3	1,00	76			1,00	78		
Allemagne	4	0,75	1 614			0,75	1 463		
Hong Kong	5	0,50	12						
Luxembourg	6	0,50	43			0,50	45		
Pays-Bas	7	2,00	123			2,00	180		
Espagne	8	0,50	74						
Royaume-Uni	9	2,00	2 187			2,00	1 905		
Danemark	10	2,50	16			2,50	15		
Norvège	11	2,50	5			2,00	5		
Somme des lignes 1 à 11	12		4 277 \$				3 826 \$		
Total ¹	13		398 730 \$	0,02 %	8 \$		431 731 \$	0,01 %	7 \$
		2024 T4				2024 T3			
		Taux de la réserve de fonds propres contractuelle	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contractuelle	Taux de la réserve de fonds propres contractuelle propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contractuelle	Taux de la réserve de fonds propres contractuelle	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contractuelle	Taux de la réserve de fonds propres contractuelle propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contractuelle
Par pays									
Australie	14	1,00 %	101 \$			1,00 %	108 \$		
Belgique	15	1,00	6			0,50	13		
France	16	1,00	130			1,00	106		
Allemagne	17	0,75	1 309			0,75	1 347		
Luxembourg	18	0,50	53			0,50	225		
Pays-Bas	19	2,00	240			1,00	211		
Royaume-Uni	20	2,00	1 874			2,00	2 288		
Norvège	21	2,50	5			2,50	5		
Somme des lignes 14 à 21	22		3 718 \$				4 303 \$		
Total ¹	23		420 345 \$	0,01 %	7 \$		421 713 \$	0,02 %	7 \$
		2024 T2							
		Taux de la réserve de fonds propres contractuelle	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contractuelle	Taux de la réserve de fonds propres contractuelle propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contractuelle				
Par pays									
Australie	24	1,00 %	109 \$						
Belgique	25	0,50	11						
France	26	1,00	136						
Allemagne	27	0,75	1 332						
Luxembourg	28	0,50	193						
Pays-Bas	29	1,00	207						
Royaume-Uni	30	2,00	2 153						
Norvège	31	2,50	5						
Somme des lignes 24 à 31	32		4 146 \$						
Total ¹	33		418 755 \$	0,01 %	7 \$				

¹ Total des actifs pondérés en fonction des risques liés aux expositions au risque de crédit du secteur privé à travers tous les territoires de compétence auxquels la Banque est exposée, y compris celles qui n'ont pas de taux de la réserve de fonds propres contractuelle ou dont le taux est fixé à zéro.

Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	Actifs pondérés en fonction des risques					Exigences de fonds propres minimums ¹					Modèle du BSIF
		2025		2024			2025		2024			
		T2	T1	T4	T3	T2	T2	T1	T4	T3	T2	
Risque de crédit, compte non tenu du risque de crédit de contrepartie (RCC)	1	418 449	\$ 448 238	\$ 438 103	\$ 437 218	\$ 433 695	33 476	\$ 35 859	\$ 35 048	\$ 34 977	\$ 34 696	1
<i>Dont l'approche standard (AS)</i> ²	2	38 319	58 619	57 790	55 440	55 607	3 065	4 689	4 623	4 435	4 449	2
<i>Dont l'approche fondée sur les notations internes « fondation » (approche NI fondation)</i>	3	87 247	87 160	83 265	86 110	87 441	6 980	6 973	6 661	6 889	6 955	3
<i>Dont l'approche des critères de classement de l'autorité de contrôle</i>	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4
<i>Dont l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée)</i>	5	292 883	302 459	297 048	295 668	290 647	23 431	24 197	23 764	23 653	23 252	5
Risque de crédit de contrepartie	6	13 657	14 483	13 450	12 680	14 240	1 093	1 159	1 076	1 014	1 139	6
<i>Dont l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)</i>	7	9 282	9 940	9 174	8 394	8 703	743	796	734	671	696	7
<i>Dont la méthode des modèles internes (MMI)</i>	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	8
<i>Dont les autres RCC</i> ³	9	4 375	4 543	4 276	4 286	5 537	350	363	342	343	443	9
Rajustement de la valeur du crédit (RVC)	10	6 301	5 180	5 176	5 042	5 775	504	414	414	403	462	10
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	11	3 561	3 918	3 615	3 303	3 577	285	313	289	264	286	11
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	12	599	613	592	620	464	48	49	48	50	37	12
Risque de règlement	13	9	271	3	61	86	1	22	–	5	7	13
Expositions de titrisation du portefeuille bancaire	14	16 291	16 622	16 524	15 105	15 493	1 303	1 330	1 322	1 208	1 239	14
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)</i>	15	2 823	3 248	3 093	1 879	2 031	226	260	247	150	162	15
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (EI)</i>	16	13 306	13 226	13 307	13 157	13 377	1 064	1 058	1 065	1 053	1 070	16
<i>Dont l'approche standard de la titrisation (SEC-SA)</i>	17	162	148	124	69	85	13	12	10	5	7	17
Risque de marché	18	24 623	21 990	20 676	22 137	24 451	1 970	1 759	1 654	1 771	1 956	18
<i>Dont l'approche standard (AS)</i>	19	24 623	21 990	20 676	22 137	24 451	1 970	1 759	1 654	1 771	1 956	19
<i>Dont les approches des modèles internes (AMI)</i>	20	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	20
Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	21	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	21
Risque opérationnel	22	125 580	123 178	120 076	100 276	91 802	10 046	9 854	9 606	8 023	7 344	22
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	23	15 566	14 550	12 685	14 040	13 242	1 245	1 164	1 015	1 124	1 060	23
Plancher des actifs pondérés en fonction des risques appliqué (%)	24	67,5	67,5	67,5	67,5	67,5	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	24
Ajustement au moyen du plancher	25	–	–	–	–	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	25
Total (somme des lignes 1, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 21, 22, 23 et 25)	26	624 636	\$ 649 043	\$ 630 900	\$ 610 482	\$ 602 825	\$ 49 971	\$ 51 923	\$ 50 472	\$ 48 839	\$ 48 226	\$ 27

¹ L'exigence minimale correspond à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

² Tient compte d'autres actifs et de titres de capitaux propres assujettis à la pondération en fonction des risques prescrite par la réglementation.

³ Tiennent compte des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) et des transactions assimilables aux pensions.

Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque (CMS1)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2025 T2				2025 T1			
N° de ligne		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²	APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	380 130 \$	38 319 \$	418 449 \$	632 161 \$	389 619 \$	58 619 \$	448 238 \$	664 564 \$
2	Risque de crédit de contrepartie	12 286	1 371	13 657	54 072	13 153	1 330	14 483	58 818
3	Rajustement de la valeur du crédit		6 301	6 301	6 301		5 180	5 180	5 180
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	8 027	8 264	16 291	26 804	8 542	8 080	16 622	28 418
5	Risque de marché	–	24 623	24 623	24 623	–	21 990	21 990	21 990
6	Risque opérationnel		125 580	125 580	125 580		123 178	123 178	123 178
7	APR résiduels ³		19 735	19 735	19 735		19 352	19 352	19 352
8	Total	400 443 \$	224 193 \$	624 636 \$	889 276 \$	411 314 \$	237 729 \$	649 043 \$	921 500 \$
2024									
T4									
T3									
N° de ligne		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²	APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²
9	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	380 313 \$	57 790 \$	438 103 \$	649 660 \$	381 778 \$	55 440 \$	437 218 \$	649 153 \$
10	Risque de crédit de contrepartie	12 281	1 169	13 450	55 970	11 190	1 490	12 680	52 753
11	Rajustement de la valeur du crédit		5 176	5 176	5 176		5 042	5 042	5 042
12	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	8 231	8 293	16 524	27 868	6 357	8 748	15 105	23 586
13	Risque de marché	–	20 676	20 676	20 676	–	22 137	22 137	22 137
14	Risque opérationnel		120 076	120 076	120 076		100 276	100 276	100 276
15	APR résiduels ³		16 895	16 895	16 895		18 024	18 024	18 024
16	Total	400 825 \$	230 075 \$	630 900 \$	896 321 \$	399 325 \$	211 157 \$	610 482 \$	870 971 \$
2024									
T2									
N° de ligne		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²				
17	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	378 088 \$	55 607 \$	433 695 \$	647 605 \$				
18	Risque de crédit de contrepartie	12 623	1 617	14 240	55 833				
19	Rajustement de la valeur du crédit		5 775	5 775	5 775				
20	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	6 490	9 003	15 493	22 170				
21	Risque de marché	–	24 451	24 451	24 451				
22	Risque opérationnel		91 802	91 802	91 802				
23	APR résiduels ³		17 369	17 369	17 369				
24	Total	397 201 \$	205 624 \$	602 825 \$	865 005 \$				

¹ Représente les actifs pondérés en fonction des risques pour la période comme présentés dans le tableau AP1.

² Représente les actifs pondérés en fonction des risques qui constituent le fondement du plancher réglementaire.

³ Les APR résiduels se composent des placements en actions dans des fonds du risque de règlement et des montants inférieurs aux seuils de déduction.

Comparaison des APR modélisés et standards pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (CMS2)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2025			
N° de ligne		T2			
		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
Emprunteurs souverains	1	12 856 \$	15 \$	12 871 \$	17 784 \$
<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>	1a	12 324	-	12 324	17 011
Banques et autres institutions financières	2	4 559	650	5 209	8 988
Obligations sécurisées	3	1 100	-	1 100	933
Actions	4	-	8 426	8 426	8 426
Créances achetées	5	-	-	-	-
Entreprises	6	209 552	868	210 420	309 607
<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>	6a	81 508	-	81 508	156 169
<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>	6b	128 044	-	128 044	152 570
Clientèle de détail	7	147 901	4 781	152 682	253 462
<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>	7a	40 351	271	40 622	43 112
<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>	7b	52 462	2 294	54 756	76 273
<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>	7c	55 088	2 216	57 304	134 077
Financement spécialisé	8	4 162	-	4 162	9 382
<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>	8a	2 773	-	2 773	8 356
Autres	9	-	23 579	23 579	23 579
Total	10	380 130 \$	38 319 \$	418 449 \$	632 161 \$

		2025			
		T1			
		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
Emprunteurs souverains	11	12 653 \$	17 \$	12 670 \$	17 175 \$
<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>	11a	11 812	-	11 812	16 545
Banques et autres institutions financières	12	5 095	773	5 868	11 047
Obligations sécurisées	13	1 135	-	1 135	980
Actions	14	-	26 961	26 961	26 961
Créances achetées	15	-	-	-	-
Entreprises	16	216 375	928	217 303	312 858
<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>	16a	80 894	-	80 894	155 429
<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>	16b	135 481	-	135 481	156 501
Clientèle de détail	17	150 400	4 808	155 208	261 435
<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>	17a	40 322	292	40 614	44 808
<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>	17b	52 855	2 388	55 243	78 429
<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>	17c	57 223	2 128	59 351	138 198
Financement spécialisé	18	3 961	-	3 961	8 976
<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>	18a	2 524	-	2 524	7 930
Autres	19	-	25 132	25 132	25 132
Total	20	389 619 \$	58 619 \$	448 238 \$	664 564 \$

¹ Banques multilatérales de développement / entités du secteur public (BMD/ESP).

Comparaison des APR modélisés et standards pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (CMS2) (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2024			
		T4			
		APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
Emprunteurs souverains	1	12 547 \$	15 \$	12 562 \$	16 809 \$
<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>	1a	11 656	-	11 656	16 047
Banques et autres institutions financières	2	5 122	846	5 968	10 985
Obligations sécurisées	3	1 373	-	1 373	1 217
Actions	4	-	26 020	26 020	26 020
Créances achetées	5	-	-	-	-
Entreprises	6	209 430	903	210 333	304 227
<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>	6a	76 733	-	76 733	148 646
<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>	6b	132 697	-	132 697	154 678
Clientèle de détail	7	147 750	4 578	152 328	255 863
<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>	7a	39 920	265	40 185	43 353
<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>	7b	51 681	2 249	53 930	76 280
<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>	7c	56 149	2 064	58 213	136 230
Financement spécialisé	8	4 091	-	4 091	9 111
<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>	8a	2 709	-	2 709	8 138
Autres	9	-	25 428	25 428	25 428
Total	10	380 313 \$	57 790 \$	438 103 \$	649 660 \$

		2024			
		T3			
		APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
Emprunteurs souverains	11	12 037 \$	108 \$	12 145 \$	16 625 \$
<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>	11a	11 151	-	11 151	15 819
Banques et autres institutions financières	12	5 648	916	6 564	11 258
Obligations sécurisées	13	1 441	-	1 441	1 203
Actions	14	-	25 232	25 232	25 232
Créances achetées	15	-	-	-	-
Entreprises	16	208 561	751	209 312	306 284
<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>	16a	78 981	-	78 981	150 140
<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>	16b	129 580	-	129 580	155 393
Clientèle de détail	17	150 012	4 508	154 520	255 537
<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>	17a	43 584	259	43 843	45 494
<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>	17b	50 674	2 149	52 823	75 393
<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>	17c	55 754	2 100	57 854	134 650
Financement spécialisé	18	4 079	-	4 079	9 089
<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>	18a	2 505	-	2 505	8 057
Autres	19	-	23 925	23 925	23 925
Total	20	381 778 \$	55 440 \$	437 218 \$	649 153 \$

¹ Banques multilatérales de développement / entités du secteur public (BMD/ESP).

Comparaison des APR modélisés et standards pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (CMS2) (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2024			
		T2			
N° de ligne		APR pour les approches modélisées que les BSI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
1	Emprunteurs souverains	11 932 \$	104 \$	12 036 \$	16 303 \$
1a	<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>	11 004	-	11 004	15 492
2	Banques et autres institutions financières	6 237	806	7 043	14 346
3	Obligations sécurisées	1 501	-	1 501	1 185
4	Actions	-	25 122	25 122	25 122
5	Créances achetées	-	-	-	-
6	Entreprises	207 780	880	208 660	307 844
6a	<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>	79 662		79 662	150 423
6b	<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>	128 118		128 118	156 541
7	Clientèle de détail	147 064	4 511	151 575	249 256
7a	<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>	41 980	266	42 246	42 668
7b	<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>	49 291	2 054	51 345	73 883
7c	<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>	55 793	2 191	57 984	132 705
8	Financement spécialisé	3 574	-	3 574	9 365
8a	<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>	2 611	-	2 611	8 212
9	Autres	-	24 184	24 184	24 184
10	Total	378 088 \$	55 607 \$	433 695 \$	647 605 \$

¹ Banques multilatérales de développement / entités du secteur public (BMD/ESP).

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2025				2025			
	N° de ligne	T2		T2		T1		T1	
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	484 212	\$ 389 619	\$ 19 663	\$ 13 153	\$ 471 522	\$ 380 313	\$ 18 626	\$ 12 281
Montant des actifs ⁴	2	(17 427)	875	686	(642)	(1 715)	(1 647)	519	528
Qualité des actifs ⁵	3	1 197	1 202	52	52	1 156	1 159	56	56
Mise à jour des modèles ⁶	4	-	-	-	-	162	162	-	-
Méthode et politique ⁷	5	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions ⁸	6	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des taux de change ⁹	7	(13 873)	(11 566)	(443)	(277)	12 283	9 632	462	288
Autres ¹⁰	8	366	-	-	-	804	-	-	-
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	9	454 475	\$ 380 130	\$ 19 958	\$ 12 286	\$ 484 212	\$ 389 619	\$ 19 663	\$ 13 153

		2024				2024			
	N° de ligne	T4		T3		T3		T3	
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	10	470 347	\$ 381 778	\$ 17 222	\$ 11 190	\$ 466 557	\$ 378 088	\$ 20 015	\$ 12 623
Montant des actifs ⁴	11	(3 604)	(5 755)	801	1 042	1 117	1 649	(1 352)	(453)
Qualité des actifs ⁵	12	2 402	2 403	(24)	(24)	1 385	1 386	(1 028)	(1 028)
Mise à jour des modèles ⁶	13	-	-	-	-	-	-	-	-
Méthode et politique ⁷	14	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions ⁸	15	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des taux de change ⁹	16	2 387	1 887	127	73	811	655	87	48
Autres ¹⁰	17	(10)	-	-	-	477	-	-	-
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	18	471 522	\$ 380 313	\$ 18 626	\$ 12 281	\$ 470 347	\$ 381 778	\$ 17 222	\$ 11 190

		2024			
	N° de ligne	T2		T2	
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	19	446 825	\$ 360 933	\$ 19 499	\$ 11 864
Montant des actifs ⁴	20	4 334	4 388	162	528
Qualité des actifs ⁵	21	7 143	7 146	51	51
Mise à jour des modèles ⁶	22	-	-	-	-
Méthode et politique ⁷	23	-	-	-	-
Acquisitions et cessions ⁸	24	-	-	-	-
Variations des taux de change ⁹	25	7 163	5 621	303	180
Autres ¹⁰	26	1 092	-	-	-
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	27	466 557	\$ 378 088	\$ 20 015	\$ 12 623

¹ Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux particuliers et aux petites entreprises clientes des services de détail, aux entreprises clientes des services de gros et commerciaux et aux banques et aux gouvernements. Il comprend aussi les titres de dette, les titres de capitaux propres et les autres actifs, y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables.

² Reflète les exigences du troisième pilier applicables aux états des flux d'actifs pondérés des risques pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI (RC8), qui ne tient compte ni des titrisations ni des titres de capitaux propres.

³ Le RCC comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux pensions, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC.

⁴ La catégorie Montant des actifs comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance) et, pour le deuxième trimestre de 2025, les actifs pondérés en fonction du risque de crédit non lié à une contrepartie ont diminué dans différents portefeuilles du secteur Services de détail aux États-Unis, ce qui a été en partie contrebalancé par une augmentation dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires de gros. Le risque de crédit de contrepartie a augmenté dans le secteur Services bancaires de gros.

⁵ La catégorie Qualité des actifs concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, en ce qui a trait par exemple aux comportements des clients ou aux facteurs démographiques, y compris des changements par suite du recalibrage/remaniement de modèles, et, pour le deuxième trimestre de 2025, les actifs pondérés en fonction du risque de crédit non lié à une contrepartie ont augmenté dans différents secteurs.

⁶ La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles.

⁷ Les incidences de la catégorie Méthode et politique reflètent les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements.

⁸ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprises.

⁹ La catégorie Variations des taux de change reflète principalement les fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains surtout dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

¹⁰ La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, notamment les charges payées d'avance, l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2025		2024		
		T2	T1	T4	T3	T2
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	21 990	\$ 20 676	\$ 22 137	\$ 24 451	\$ 23 895
Variation dans les niveaux de risque ¹	2	2 633	1 314	(1 088)	(2 314)	556
Mises à jour des modèles ²	3	–	–	–	–	–
Méthode et politique ³	4	–	–	(373)	–	–
Acquisitions et cessions ⁴	5	–	–	–	–	–
Variations des taux de change et autres ⁵	6	–	–	négl.	négl.	négl.
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	7	24 623	\$ 21 990	\$ 20 676	\$ 22 137	\$ 24 451

¹ La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché.

² La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles.

³ La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire.

⁴ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprises.

⁵ La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables (négl.) étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2025		2024		
		T2	T1	T4	T3	T2
Information à fournir pour le risque opérationnel – Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé						
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	123 178	\$ 120 076	\$ 100 276	\$ 91 802	\$ 89 205
Croissance des activités ¹	2	3 197	2 853	3 175	5 133	2 476
Méthode et politique ²	3	–	–	–	–	–
Acquisitions et cessions ³	4	–	–	–	–	–
Variation dans les niveaux de risque ⁴	5	(795)	249	16 625	3 341	121
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	6	125 580	\$ 123 178	\$ 120 076	\$ 100 276	\$ 91 802

¹ La catégorie Croissance des activités reflète les variations de l'indicateur d'activité (IA) moyen sur trois ans; une mesure financière approximative de l'exposition au risque opérationnel utilisée par l'approche standard (AS) de Bâle III.

² La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire.

³ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprise.

⁴ La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les variations des pertes opérationnelles moyennes sur dix ans (présentées avec un décalage d'un mois) par rapport à l'IA.

Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (L11)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2025 T2						
			Valeurs comptables qui entrent dans le périmètre de consolidation réglementaire ²		Valeurs comptables des éléments ¹				
			Valeurs comptables d'après les états financiers publiés		Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Actif									
		1	5 501	\$ 5 484	\$ 6 051	\$ -	\$ -	\$ -	\$ (567)
	Trésorerie et montants à recevoir de banques								
		2	139 744	139 736	139 047	-	-	688	1
	Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques								
		3	195 002	195 002	2 251	-	-	192 751	-
	Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction								
	Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4	7 528	6 864	1 667	-	6 239	-	(1 042)
	Dérivés	5	89 210	89 200	-	89 200	-	82 895	-
	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6	6 508	2 117	2 117	-	-	-	-
	Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	116 902	113 001	102 435	-	10 570	-	(4)
	Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	8	254 417	254 417	218 284	-	36 414	-	(281)
	Valeurs mobilières prises en pension	9	216 476	216 476	-	216 476	-	6 950	-
	Prêts hypothécaires résidentiels	10	316 298	316 298	316 022	-	-	-	276
	Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	11	234 003	234 003	234 078	-	-	-	(75)
	Cartes de crédit	12	40 465	40 465	32 945	-	5 283	-	2 237
	Entreprises et gouvernements	13	354 225	354 225	335 191	-	30 310	-	(11 276)
	Provision pour pertes sur créances	14	(8 613)	(8 613)	-	-	-	-	(8 613)
	Engagements de clients au titre d'acceptations	15	-	-	-	-	-	-	-
	Participation dans Schwab	16	-	-	-	-	-	-	-
	Goodwill	17	18 703	18 703	-	-	-	-	18 703
	Autres immobilisations incorporelles	18	3 167	3 167	-	-	-	-	3 167
	Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	19	9 711	9 632	9 632	-	-	-	-
	Actifs d'impôt différé	20	5 309	5 212	1 955	-	-	-	3 257
	Montants à recevoir des courtiers et des clients	21	31 276	31 276	1 809	-	-	-	29 467
	Autres actifs	22	28 442	26 659	11 101	12 352	-	-	3 206
	Total de l'actif	23	2 064 274	\$ 2 053 324	\$ 1 414 585	\$ 318 028	\$ 88 816	\$ 283 284	\$ 38 456
Passif									
	Dépôts détenus à des fins de transaction	24	28 761	\$ 28 761	-	-	-	\$ 24 534	\$ 4 227
	Dérivés	25	83 485	83 485	-	83 485	-	80 479	-
	Passifs de titrisation à la juste valeur	26	22 396	22 396	-	-	-	22 396	-
	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	27	193 925	193 925	-	-	-	5	193 920
	Dépôts	28	1 267 748	1 267 748	-	-	-	-	1 267 748
	Acceptations	29	-	-	-	-	-	-	-
	Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	30	43 553	43 553	-	-	-	42 433	1 120
	Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	31	187 402	187 402	-	187 402	-	10 346	-
	Passifs de titrisation au coût amorti	32	13 158	13 158	-	-	-	-	13 158
	Montants à payer aux courtiers et aux clients	33	32 107	32 107	-	-	-	-	32 107
	Passifs liés aux assurances	34	6 922	11	-	-	-	-	11
	Autres passifs	35	48 012	43 973	-	-	-	-	43 973
	Billets et débiteures subordonnés	36	10 714	10 714	-	-	-	-	10 714
	Total du passif	37	1 938 183	\$ 1 927 233	\$ -	\$ 270 887	\$ -	\$ 180 193	\$ 1 566 978

¹ Certains éléments peuvent être inclus dans plus d'une colonne s'ils sont exposés à la fois au risque de crédit et au risque de marché.

² Excluent les actifs et passifs des filiales d'assurances.

Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	2025				
		T2				
		Éléments soumis au				
		Total	Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de crédit de contrepartie ¹	Cadre de titrisation	Cadre du risque de marché
Valeur comptable de l'actif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	1	2 104 713	\$ 1 414 585	\$ 318 028	\$ 88 816	\$ 283 284
Valeur comptable du passif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	2	451 080	–	270 887	–	180 193
Montant net total qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	3	1 653 633	1 414 585	47 141	88 816	103 091
Éléments hors bilan	4	408 721	383 346	–	25 375	–
Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	5	67 697	–	67 697	–	–
Ajustement au titre des dérivés et de l'exposition potentielle future (EPF)	6	63 864	–	63 864	–	–
Majoration des transactions assimilables aux pensions	7	374 803	–	374 803	–	–
Valeur réglementaire des expositions	8	2 568 718	\$ 1 797 931	\$ 553 505	\$ 114 191	\$ 103 091

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les pertes en cas de défaillance (PCD), et non dans les expositions en cas de défaillance (ECD).

Qualité de crédit des actifs (RC1)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2025								
		T2								
		Valeur comptable brute des :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI :	Valeurs nettes
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
Prêts	1	4 866	\$ 902 181	\$ (8 395)	\$ (1)	\$ (7)	\$ (8 387)	\$	898 652	
Titres de créance	2	-	321 262	(3)	-	-	(3)	-	321 259	
Expositions hors bilan	3	218	762 878	(971)	-	-	(971)	-	762 125	
Total	4	5 084	\$ 1 986 321	\$ (9 369)	\$ (1)	\$ (7)	\$ (9 361)	\$	1 982 036	
2025										
T1										
		Valeur comptable brute des :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI :	Valeurs nettes
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
Prêts	5	5 453	\$ 924 555	\$ (8 655)	\$ (1)	\$ (7)	\$ (8 647)	\$	921 353	
Titres de créance	6	-	313 312	(3)	-	-	(3)	-	313 309	
Expositions hors bilan	7	133	781 267	(939)	-	-	(939)	-	780 461	
Total	8	5 586	\$ 2 019 134	\$ (9 597)	\$ (1)	\$ (7)	\$ (9 589)	\$	2 015 123	
2024										
T4										
		Valeur comptable brute des :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI :	Valeurs nettes
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
Prêts	9	4 949	\$ 907 396	\$ (8 094)	\$ (1)	\$ (6)	\$ (8 087)	\$	904 251	
Titres de créance	10	-	311 535	(3)	-	-	(3)	-	311 532	
Expositions hors bilan	11	252	754 698	(1 043)	-	-	(1 043)	-	753 907	
Total	12	5 201	\$ 1 973 629	\$ (9 140)	\$ (1)	\$ (6)	\$ (9 133)	\$	1 969 690	
2024										
T3										
		Valeur comptable brute des :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI :	Valeurs nettes
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
Prêts	13	4 170	\$ 907 799	\$ (7 811)	\$ (1)	\$ (7)	\$ (7 803)	\$	904 158	
Titres de créance	14	-	300 139	(3)	-	-	(3)	-	300 136	
Expositions hors bilan	15	194	742 055	(1 023)	-	-	(1 023)	-	741 226	
Total	16	4 364	\$ 1 949 993	\$ (8 837)	\$ (1)	\$ (7)	\$ (8 829)	\$	1 945 520	

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 3 600 millions de dollars (4 007 millions de dollars au 31 janvier 2025; 3 664 millions de dollars au 31 octobre 2024; 2 952 millions de dollars au 31 juillet 2024) est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 1 266 millions de dollars au 30 avril 2025 (1 446 millions de dollars au 31 janvier 2025; 1 285 millions de dollars au 31 octobre 2024; 1 218 millions de dollars au 31 juillet 2024) est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

³ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁴ La catégorie réglementaire particulière correspond aux provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale correspond aux provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Qualité de crédit des actifs (RC1)¹ (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	2024									
		T2									
		Valeur comptable brute des :			Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :				Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI :		
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴					Valeurs nettes
Prêts	1	3 895	\$ 900 451	\$ (7 545)	\$ (1)	\$ (7)	\$ (7 537)	\$ (7 537)	\$ (7 537)	\$ 896 801	\$
Titres de créance	2	–	309 405	(2)	–	–	(2)	(2)	(2)	309 403	
Expositions hors bilan	3	204	727 342	(1 002)	–	–	(1 002)	(1 002)	(1 002)	726 544	
Total	4	4 099	\$ 1 937 198	\$ (8 549)	\$ (1)	\$ (7)	\$ (8 541)	\$ (8 541)	\$ (8 541)	\$ 1 932 748	\$

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 2 726 millions de dollars est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 1 169 millions de dollars au 30 avril 2024 est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

³ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁴ La catégorie réglementaire particulière consiste en provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale consiste en provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2025 T2					2025 T1				
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
Prêts		1	323 853	\$ 583 194	\$ 504 836	\$ 78 358	\$ –	324 473	\$ 605 535	\$ 525 757	\$ 79 778	\$ –
Titres de créance		2	320 127	1 135	–	–	1 135	312 271	1 041	–	–	1 041
Total		3	643 980	\$ 584 329	\$ 504 836	\$ 78 358	\$ 1 135	636 744	\$ 606 576	\$ 525 757	\$ 79 778	\$ 1 041
<i>Dont expositions en défaut</i>		4	3 023	1 843	1 574	269	–	3 548	1 905	1 638	267	–
			2024 T4					2024 T3				
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
Prêts		5	314 472	\$ 597 873	\$ 517 092	\$ 80 705	\$ 76	325 475	\$ 586 494	\$ 504 686	\$ 81 732	\$ 76
Titres de créance		6	310 577	958	–	–	958	299 330	809	–	–	809
Total		7	625 049	\$ 598 831	\$ 517 092	\$ 80 705	\$ 1 034	624 805	\$ 587 303	\$ 504 686	\$ 81 732	\$ 885
<i>Dont expositions en défaut</i>		8	3 228	1 721	1 465	256	–	2 555	1 615	1 360	255	–
			2024 T2									
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³					
Prêts		9	325 795	\$ 578 551	\$ 495 759	\$ 82 674	\$ 118					
Titres de créance		10	308 520	885	–	–	885					
Total		11	634 315	\$ 579 436	\$ 495 759	\$ 82 674	\$ 1 003					
<i>Dont expositions en défaut</i>		12	2 326	1 569	1 309	260	–					

¹ Tient compte des sûretés, des garanties financières et des dérivés de crédit seulement lorsqu'ils donnent lieu à une réduction des exigences de fonds propres.

² Pour les expositions de détail, reflètent la valeur des sûretés au moment de l'octroi des prêts. Pour les expositions autres que de détail, reflètent uniquement la valeur des actifs financiers reçus en garantie.

³ Au 30 avril 2025, l'effet des dérivés de crédit employés comme techniques ARC sur les actifs pondérés en fonction des risques correspond à une diminution de 0,4 milliard de dollars (une diminution de 0,4 milliard de dollars au 31 janvier 2025; une diminution de 0,4 milliard de dollars au 31 octobre 2024; une diminution de 0,4 milliard de dollars au 31 juillet 2024; une diminution de 0,4 milliard de dollars au 30 avril 2024) (RC7).

Expositions brutes au risque de crédit¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2025 T2						2025 T1					
N° de ligne		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties													
Expositions aux produits de détail													
1	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	456 415	\$ 78 463	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 534 878	\$ 470 368	\$ 77 058	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 547 426
2	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	43 132	132 148	–	–	–	175 280	42 499	134 630	–	–	–	177 129
3	Autres expositions aux produits de détail	98 677	9 003	–	–	50	107 730	101 533	9 138	–	–	54	110 725
4	Total	598 224	219 614	–	–	50	817 888	614 400	220 826	–	–	54	835 280
Expositions aux produits autres que de détail													
5	Entreprises	302 191	104 668	270 563	24 765	26 202	728 389	308 257	109 803	268 374	28 169	26 765	741 368
6	Emprunteurs souverains	453 153	14 495	65 724	20 166	10 513	564 051	446 105	13 929	68 670	21 039	11 152	560 895
7	Banques	21 278	3 183	125 386	19 241	2 536	171 624	23 496	3 329	129 310	20 232	2 791	179 158
8	Total	776 622	122 346	461 673	64 172	39 251	1 464 064	777 858	127 061	466 354	69 440	40 708	1 481 421
9	Total	1 374 846	\$ 341 960	\$ 461 673	\$ 64 172	\$ 39 301	\$ 2 281 952	1 392 258	\$ 347 887	\$ 466 354	\$ 69 440	\$ 40 762	\$ 2 316 701
Par pays où le risque est assumé													
10	Canada	743 255	\$ 189 492	\$ 110 450	\$ 18 656	\$ 9 726	\$ 1 071 579	743 468	\$ 186 380	\$ 117 904	\$ 22 228	\$ 10 141	\$ 1 080 121
11	États-Unis	574 036	148 148	201 432	20 413	27 731	971 760	593 760	156 329	193 226	20 219	28 778	992 312
Autres pays													
12	Europe	44 443	3 961	111 570	18 828	1 283	180 085	42 126	4 701	116 532	19 134	1 603	184 096
13	Autres	13 112	359	38 221	6 275	561	58 528	12 904	477	38 692	7 859	240	60 172
14	Total	57 555	4 320	149 791	25 103	1 844	238 613	55 030	5 178	155 224	26 993	1 843	244 288
15	Total	1 374 846	\$ 341 960	\$ 461 673	\$ 64 172	\$ 39 301	\$ 2 281 952	1 392 258	\$ 347 887	\$ 466 354	\$ 69 440	\$ 40 762	\$ 2 316 701
Par durée résiduelle des contrats													
16	Moins de 1 an	493 374	\$ 251 118	\$ 461 081	\$ 41 164	\$ 17 647	\$ 1 264 384	487 303	\$ 254 677	\$ 462 798	\$ 42 889	\$ 18 240	\$ 1 265 907
17	De 1 an à 5 ans	594 157	89 017	592	15 879	21 563	721 208	602 984	91 329	3 556	18 502	22 431	738 802
18	Plus de 5 ans	287 315	1 825	–	7 129	91	296 360	301 971	1 881	–	8 049	91	311 992
19	Total	1 374 846	\$ 341 960	\$ 461 673	\$ 64 172	\$ 39 301	\$ 2 281 952	1 392 258	\$ 347 887	\$ 466 354	\$ 69 440	\$ 40 762	\$ 2 316 701
Expositions aux produits autres que de détail par industrie													
Immobilier													
20	Résidentiel	40 779	\$ 5 501	\$ 3	\$ 109	\$ 2 450	\$ 48 842	41 400	\$ 5 801	\$ 5	\$ 67	\$ 2 505	\$ 49 778
21	Non résidentiel	46 813	4 875	18	592	559	52 857	57 953	9 232	26	362	597	68 170
22	Total des prêts immobiliers	87 592	10 376	21	701	3 009	101 699	99 353	15 033	31	429	3 102	117 948
23	Agriculture	12 431	724	4	42	35	13 236	12 310	678	5	93	36	13 122
24	Automobile	18 234	6 335	4	1 417	594	26 584	17 904	6 433	5	1 459	606	26 407
25	Services financiers	73 333	20 886	402 364	30 344	5 079	532 006	69 107	17 378	405 128	34 061	5 451	531 125
26	Alimentation, boissons et tabac	8 076	4 098	79	1 878	439	14 570	8 510	4 214	30	1 779	452	14 985
27	Foresterie	1 810	755	–	50	172	2 787	1 661	837	–	45	168	2 711
28	Gouvernements, entités du secteur public et éducation	447 477	10 643	52 093	19 348	7 125	536 686	440 282	11 107	51 344	20 197	7 502	530 432
29	Services de santé et services sociaux	24 317	4 622	220	170	6 000	35 329	24 546	4 949	133	153	6 282	36 063
30	Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	7 267	2 696	14	27	1 139	11 143	6 618	2 947	20	28	1 120	10 733
31	Métaux et mines	4 995	3 693	226	860	888	10 662	5 435	3 785	377	1 101	928	11 626
32	Pétrole et gaz	5 499	5 087	2 372	1 238	1 358	15 554	5 415	5 468	5 008	1 689	1 326	18 906
33	Énergie et services publics	11 838	14 142	21	1 801	6 031	33 833	12 771	14 129	26	2 070	6 386	35 382
34	Services professionnels et autres	22 143	11 624	1 935	1 420	2 129	39 251	24 022	11 700	3 234	1 134	1 782	41 872
35	Commerce de détail	10 393	4 843	1 445	424	610	17 715	9 634	4 073	54	321	621	14 703
36	Fabrication – divers et vente de gros	15 876	9 467	242	1 385	761	27 731	15 616	10 331	175	1 058	902	28 082
37	Télécommunications, câblodistribution et médias	8 331	5 710	–	1 334	615	15 990	7 720	6 337	–	1 906	709	16 672
38	Transports	7 031	3 080	–	739	2 248	13 098	7 879	3 370	1	967	2 391	14 608
39	Autres	9 979	3 565	633	994	1 019	16 190	9 075	4 292	783	950	944	16 044
40	Total	776 622	\$ 122 346	\$ 461 673	\$ 64 172	\$ 39 251	\$ 1 464 064	777 858	\$ 127 061	\$ 466 354	\$ 69 440	\$ 40 708	\$ 1 481 421

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle, mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2024 T4						2024 T3					
			Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties														
Expositions aux produits de détail														
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel		1	466 275	\$ 74 963	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 541 238	\$ 461 904	\$ 73 591	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 535 495
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles		2	40 843	132 226	–	–	–	173 069	44 924	131 990	–	–	–	176 914
Autres expositions aux produits de détail		3	98 631	8 964	–	–	49	107 644	97 438	8 933	–	–	49	106 420
		4	605 749	216 153	–	–	49	821 951	604 266	214 514	–	–	49	818 829
Expositions aux produits autres que de détail														
Entreprises		5	300 590	106 451	265 997	24 805	25 659	723 502	296 581	103 940	249 464	23 184	25 435	698 604
Emprunteurs souverains		6	474 875	13 527	67 805	21 792	10 704	588 703	388 962	13 409	65 747	22 002	10 391	500 511
Banques		7	26 478	2 961	124 650	19 213	2 489	175 791	23 918	3 767	112 795	17 172	2 729	160 381
		8	801 943	122 939	458 452	65 810	38 852	1 487 996	709 461	121 116	428 006	62 358	38 555	1 359 496
Total		9	1 407 692	\$ 339 092	\$ 458 452	\$ 65 810	\$ 38 901	\$ 2 309 947	\$ 1 313 727	\$ 335 630	\$ 428 006	\$ 62 358	\$ 38 604	\$ 2 178 325
Par pays où le risque est assumé														
Canada		10	746 135	\$ 180 682	\$ 119 416	\$ 19 917	\$ 9 892	\$ 1 076 042	\$ 721 810	\$ 177 992	\$ 112 019	\$ 18 471	\$ 9 645	\$ 1 039 937
États-Unis		11	603 407	153 592	200 340	18 683	26 929	1 002 951	533 263	152 944	180 010	19 529	26 702	912 448
Autres pays														
Europe		12	42 291	4 212	103 411	18 198	1 598	169 710	43 258	4 097	97 579	17 099	1 747	163 780
Autres		13	15 859	606	35 285	9 012	482	61 244	15 396	597	38 398	7 259	510	62 160
		14	58 150	4 818	138 696	27 210	2 080	230 954	58 654	4 694	135 977	24 358	2 257	225 940
Total		15	1 407 692	\$ 339 092	\$ 458 452	\$ 65 810	\$ 38 901	\$ 2 309 947	\$ 1 313 727	\$ 335 630	\$ 428 006	\$ 62 358	\$ 38 604	\$ 2 178 325
Par durée résiduelle des contrats														
Moins de 1 an		16	485 913	\$ 248 894	\$ 455 013	\$ 39 592	\$ 16 797	\$ 1 246 209	\$ 419 029	\$ 245 102	\$ 424 059	\$ 35 277	\$ 18 651	\$ 1 142 118
De 1 an à 5 ans		17	628 943	88 312	3 439	18 253	21 864	760 811	596 721	88 608	3 947	18 982	19 719	727 977
Plus de 5 ans		18	292 836	1 886	–	7 965	240	302 927	297 977	1 920	–	8 099	234	308 230
Total		19	1 407 692	\$ 339 092	\$ 458 452	\$ 65 810	\$ 38 901	\$ 2 309 947	\$ 1 313 727	\$ 335 630	\$ 428 006	\$ 62 358	\$ 38 604	\$ 2 178 325
Expositions aux produits autres que de détail par industrie														
Immobilier														
Résidentiel		20	39 933	\$ 5 705	\$ 5	\$ 94	\$ 2 454	\$ 48 191	\$ 39 353	\$ 6 439	\$ 4	\$ 100	\$ 2 392	\$ 48 288
Non résidentiel		21	56 276	9 698	30	394	620	67 018	57 134	9 450	40	397	663	67 684
Total des prêts immobiliers		22	96 209	15 403	35	488	3 074	115 209	96 487	15 889	44	497	3 055	115 972
Agriculture		23	11 927	696	4	76	35	12 738	11 796	750	5	60	32	12 643
Automobile		24	17 563	6 215	5	1 120	571	25 474	17 303	6 304	2	1 330	581	25 520
Services financiers		25	66 613	16 793	395 934	31 381	5 513	516 234	58 680	16 376	367 585	27 601	5 626	475 868
Alimentation, boissons et tabac		26	8 452	4 230	8	1 769	493	14 952	8 173	4 030	6	1 802	473	14 484
Foresterie		27	1 403	875	–	23	151	2 452	1 432	839	–	18	131	2 420
Gouvernements, entités du secteur public et éducation		28	469 536	10 688	54 552	21 394	7 239	563 409	384 033	10 726	53 543	21 316	7 372	476 990
Services de santé et services sociaux		29	23 943	4 848	248	122	5 602	34 763	24 405	4 578	144	104	5 472	34 703
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés		30	7 011	2 788	25	23	1 031	10 878	7 056	2 700	12	24	1 131	10 923
Métaux et mines		31	5 009	3 373	400	840	892	10 514	5 069	3 615	385	816	900	10 785
Pétrole et gaz		32	4 887	5 268	3 713	1 088	1 216	16 172	4 664	5 399	2 427	1 185	1 273	14 948
Énergie et services publics		33	16 161	14 185	24	2 024	5 904	38 298	15 662	14 097	10	2 061	5 260	37 090
Services professionnels et autres		34	23 621	10 908	1 697	1 114	1 782	39 122	23 478	10 186	3 110	1 057	1 768	39 599
Commerce de détail		35	9 192	4 441	56	210	607	14 506	8 921	4 040	58	183	601	13 803
Fabrication – divers et vente de gros		36	14 853	9 876	117	1 069	874	26 789	15 504	9 407	258	1 022	894	27 085
Télécommunications, câblodistribution et médias		37	7 864	5 635	90	1 443	691	15 723	8 190	5 461	89	1 500	703	15 943
Transports		38	8 423	3 145	1	812	2 168	14 549	8 357	3 113	1	865	2 101	14 437
Autres		39	9 276	3 572	1 543	814	1 009	16 214	10 251	3 606	327	917	1 182	16 283
Total		40	801 943	\$ 122 939	\$ 458 452	\$ 65 810	\$ 38 852	\$ 1 487 996	\$ 709 461	\$ 121 116	\$ 428 006	\$ 62 358	\$ 38 555	\$ 1 359 496

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle, mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2024							
	T2							
	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total		
Par catégorie de contreparties								
Expositions aux produits de détail								
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	456 997 \$	72 572 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	529 569 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	40 416	130 940	–	–	–	–	171 356
Autres expositions aux produits de détail	3	96 388	8 767	–	–	48	–	105 203
	4	593 801	212 279	–	–	48	–	806 128
Expositions aux produits autres que de détail								
Entreprises	5	298 076	103 028	233 896	25 113	24 792	–	684 905
Emprunteurs souverains	6	392 439	11 846	68 493	24 473	9 660	–	506 911
Banques	7	27 893	3 188	134 998	18 266	2 595	–	186 940
	8	718 408	118 062	437 387	67 852	37 047	–	1 378 756
Total	9	1 312 209 \$	330 341 \$	437 387 \$	67 852 \$	37 095 \$	– \$	2 184 884 \$
Par pays où le risque est assumé								
Canada	10	722 350 \$	175 109 \$	121 270 \$	19 741 \$	9 711 \$	– \$	1 048 181 \$
États-Unis	11	531 098	150 443	182 093	19 499	25 207	–	908 340
Autres pays								
Europe	12	42 266	4 209	94 243	17 452	1 716	–	159 886
Autres	13	16 495	580	39 781	11 160	461	–	68 477
	14	58 761	4 789	134 024	28 612	2 177	–	228 363
Total	15	1 312 209 \$	330 341 \$	437 387 \$	67 852 \$	37 095 \$	– \$	2 184 884 \$
Par durée résiduelle des contrats								
Moins de 1 an	16	433 156 \$	244 044 \$	432 565 \$	37 033 \$	17 762 \$	– \$	1 164 560 \$
De 1 an à 5 ans	17	585 275	84 167	4 822	21 937	19 073	–	715 274
Plus de 5 ans	18	293 778	2 130	–	8 882	260	–	305 050
Total	19	1 312 209 \$	330 341 \$	437 387 \$	67 852 \$	37 095 \$	– \$	2 184 884 \$
Expositions au risque de crédit autre que de détail par industrie								
Immobilier								
Résidentiel	20	38 710 \$	6 542 \$	4 \$	58 \$	2 418 \$	– \$	47 732 \$
Non résidentiel	21	57 440	8 977	32	278	677	–	67 404
Total des prêts immobiliers	22	96 150	15 519	36	336	3 095	–	115 136
Agriculture	23	11 479	776	5	62	33	–	12 355
Automobile	24	17 647	6 457	2	1 255	437	–	25 798
Services financiers	25	61 607	16 381	387 770	31 299	5 193	–	502 250
Alimentation, boissons et tabac	26	8 340	4 058	4	1 623	465	–	14 490
Foresterie	27	1 619	854	–	17	154	–	2 644
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	387 526	9 726	46 817	23 867	6 867	–	474 803
Services de santé et services sociaux	29	25 592	4 219	165	77	4 829	–	34 882
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	7 096	2 743	11	15	1 162	–	11 027
Métaux et mines	31	4 715	3 558	324	890	901	–	10 388
Pétrole et gaz	32	4 811	5 625	1 238	1 401	1 547	–	14 622
Énergie et services publics	33	16 212	12 856	7	1 780	5 212	–	36 067
Services professionnels et autres	34	23 558	9 978	278	924	1 881	–	36 619
Commerce de détail	35	8 898	3 999	62	227	588	–	13 774
Fabrication – divers et vente de gros	36	15 331	9 315	328	992	784	–	26 750
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	8 411	5 447	86	1 457	753	–	16 154
Transports	38	8 204	3 011	1	811	2 012	–	14 039
Autres	39	11 212	3 540	253	819	1 134	–	16 958
Total	40	718 408 \$	118 062 \$	437 387 \$	67 852 \$	37 047 \$	– \$	1 378 756 \$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle, mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2025 T2								2025 T1															
	Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC				Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴								
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan										
Catégories d'actifs																								
1	126	\$	–	\$	202	\$	–	\$	15	\$	7,43	%	165	\$	–	\$	247	\$	–	\$	17	\$	6,88	%
2	–		–		46		–		–		–		–		–		41		–		–		–	
3	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
4	2 906		–		2 906		–		650		22,37		2 847		–		2 847		–		773		27,15	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
6	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
7	964		520		822		84		868		95,81		997		584		889		93		927		94,40	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
8	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
9	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
10	7 594		5 213		7 594		2 085		8 427		87,06		17 181		5 361		17 181		2 145		26 961		139,51	
11	2 952		5 336		2 580		1 188		2 436		64,65		3 200		5 546		2 718		1 229		2 541		64,38	
12	3 787		2 047		3 787		819		2 202		47,81		3 682		1 717		3 682		687		2 114		48,39	
13	3 787		2 047		3 787		819		2 202		47,81		3 682		1 717		3 682		687		2 114		48,39	
14	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
15	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
16	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
17	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
18	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
19	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
20	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
21	99		–		99		–		142		143,43		108		–		107		–		154		143,93	
22	30 710		–		30 710		–		23 579		76,78		32 243		–		32 243		–		25 132		77,95	
23	49 138	\$	13 116	\$	48 746	\$	4 176	\$	38 319	\$	72,41	%	60 423	\$	13 208	\$	59 955	\$	4 154	\$	58 619	\$	91,44	%
Total																								
2024																								
T4								T3																
	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴								
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan										
Catégories d'actifs																								
24	205	\$	–	\$	281	\$	–	\$	15	\$	5,34	%	123	\$	–	\$	661	\$	–	\$	108	\$	16,34	%
25	–		–		36		–		–		–		–		–		26		–		–		–	
26	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
27	3 593		–		3 593		–		846		23,55		3 349		–		3 349		–		916		27,35	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
28	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
29	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
30	1 005		559		869		87		900		94,14		783		496		744		64		749		92,70	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
31	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
32	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
33	16 819		5 079		16 819		2 032		26 019		138,02		16 797		4 914		16 797		1 965		25 232		134,48	
34	2 999		5 309		2 526		1 178		2 392		64,58		3 180		5 295		2 398		1 175		2 304		64,48	
35	3 465		1 709		3 465		684		2 051		49,43		3 525		1 750		3 525		700		2 087		49,40	
36	3 465		1 709		3 465		684		2 051		49,43		3 525		1 750		3 525		700		2 087		49,40	
37	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
38	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
39	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
40	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
41	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
42	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
43	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
44	98		–		98		–		139		141,84		92		–		84		–		119		141,67	
45	33 894		–		33 894		–		25 428		75,02		32 033		–		32 033		–		23 925		74,69	
46	62 078	\$	12 656	\$	61 581	\$	3 981	\$	57 790	\$	88,15	%	59 882	\$	12 455	\$	59 617	\$	3 904	\$	55 440	\$	87,28	%

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Facteurs de conversion en équivalent-crédit.

³ Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁵ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4) (suite)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2024									
	T2									
	Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴				
Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan							
Catégories d'actifs										
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	65	\$ –	\$ 582	\$ –	\$ 104	\$ 17,87	%		
Entités du secteur public	2	–	–	10	–	–	–	–		
Banques multilatérales de développement	3	–	–	–	–	–	–	–		
Banques	4	3 260	–	3 260	–	806	24,72			
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	5	–	–	–	–	–	–	–		
Obligations sécurisées	6	–	–	–	–	–	–	–		
Entreprises	7	996	451	893	59	877	92,12			
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	8	–	–	–	–	–	–	–		
<i>Dont le financement spécialisé</i>	9	–	–	–	–	–	–	–		
Dettes subordonnées, actions et autres fonds propres	10	16 793	4 625	16 793	1 850	25 122	134,75			
Cliantèle de détail	11	3 419	5 257	2 297	1 167	2 220	64,09			
Immobilier	12	3 696	1 899	3 696	760	2 177	48,86			
<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>	13	3 696	1 899	3 696	760	2 177	48,86			
<i>Dont l'immobilier résidentiel de rapport</i>	14	–	–	–	–	–	–	–		
<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>	15	–	–	–	–	–	–	–		
<i>Dont l'immobilier commercial général</i>	16	–	–	–	–	–	–	–		
<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>	17	–	–	–	–	–	–	–		
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	18	–	–	–	–	–	–	–		
Prêts hypothécaires inversés	19	–	–	–	–	–	–	–		
Titres adossés à des créances hypothécaires	20	–	–	–	–	–	–	–		
Expositions en défaut	21	88	–	83	–	117	140,96			
Autres actifs ⁵	22	31 018	–	31 018	–	24 184	77,97			
Total	23	59 335	\$ 12 232	\$ 58 632	\$ 3 836	\$ 55 607	\$ 89,02	%		

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Facteurs de conversion en équivalent-crédit.

³ Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁵ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5) (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan	N° de ligne	2025 T1																		Pondération des risques	Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ¹								
		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres		
Catégories d'actifs																													
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	165 \$		82																									247 \$
Entités du secteur public	2	41																											41
Banques multilatérales de développement	3																												
Banques	4			2 592															255										2 847
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	5																												
Obligations sécurisées	6																												
Entreprises	7			14						88									879				1						982
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	8																												
<i>Dont le financement spécialisé</i>	9																												
Dettes subordonnées, actions et autres fonds propres	10	2 179		1 456															5 780				30	9 399	482				19 326
Clience de détail	11		696												3 251														3 947
Immobilier	12			561	398	499	898	1						1 844													168	4 369	
<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>	13			561	398	499	898	1						1 844													168	4 369	
<i>Dont l'immobilier résidentiel de rapport</i>	14																												
<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>	15																												
<i>Dont l'immobilier commercial général</i>	16																												
<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>	17																												
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	18																												
Prêts hypothécaires inversés	19																												
Titres adossés à des créances hypothécaires	20																												
Expositions en défaut	21																		14				93						107
Autres actifs ²	22	7 111												1 844	3 251				25 132									32 243	
Total	23	9 496 \$	696	4 705	398	499	898	1		88				1 844	3 251				32 060				124	9 399	482		168	64 109 \$	

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5) (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024 T4																				Pondération des risques		Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ¹					
N° de ligne		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres		
Catégories d'actifs																													
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	204 \$		77																									281 \$
2	Entités du secteur public	36																											36
3	Banques multilatérales de développement																												
4	Banques			3 434															159										3 593
	<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>																												
5	Obligations sécurisées																												
6	Entreprises			14						91																			956
	<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>																												
7	Dont le financement spécialisé																												
8	Dette subordonnée, actions et autres																												
9	fonds propres	2 088		1 702																									
10	Clients de détail		642																										
11	Immobilier			515	375	458	781							1 848															18 851
12	<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>			515	375	458	781							1 848															3 704
13	<i>Dont l'immobilier résidentiel de rapport</i>																												4 149
14	<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>																												
15	<i>Dont l'immobilier commercial général</i>																												
16	<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>																												
17	<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>																												
18	Prêts hypothécaires inversés																												
19	Titres adossés à des créances hypothécaires																												
20	Expositions en défaut																												98
21	Autres actifs ²	7 141		1 657															25 096				84						33 894
22	Total	9 469 \$	642	7 399	375	458	781			91				1 848	3 062				31 522				116	9 199	428		172	65 562 \$	

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par coefficient de pondération des risques (RC5)

(en millions de dollars) À la date du bilan	N° de ligne	2025 T2				2025 T1			
Coefficient de pondération des risques		Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
Moins de 40 %	1	15 588 \$	3 895 \$	30,69 %	16 785 \$	15 442 \$	4 062 \$	30,75 %	16 692 \$
40-70 %	2	1 259	1 456	40,00	1 842	1 411	1 306	40,00	1 933
75-80 %	3	2 533	2 919	20,02	3 118	2 648	3 041	19,80	3 251
85-89 %	4	4	591	40,00	240	4	411	40,00	168
90-100 %	5	28 844	3 608	36,57	30 160	30 693	3 766	36,28	32 060
105-130 %	6	-	-	-	-	-	-	-	-
150 %	7	119	-	-	119	125	-	-	124
250 %	8	157	-	40,32	157	9 399	-	40,32	9 399
400 %	9	242	647	40,00	501	233	622	40,00	482
1 250 %	10	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions totales	11	48 746 \$	13 116 \$	31,85 %	52 922 \$	59 955 \$	13 208 \$	31,44 %	64 109 \$
		2024 T4				2024 T3			
Coefficient de pondération des risques		Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
Moins de 40 %	12	17 934 \$	3 858 \$	30,80 %	19 124 \$	16 448 \$	3 823 \$	30,80 %	17 625 \$
40-70 %	13	1 422	1 290	40,00	1 939	1 431	1 271	40,00	1 940
75-80 %	14	2 477	2 942	19,91	3 062	2 358	2 951	19,98	2 947
85-89 %	15	4	419	40,00	172	4	479	40,00	196
90-100 %	16	30 241	3 549	36,16	31 522	28 905	3 360	35,99	30 113
105-130 %	17	-	-	-	-	-	-	-	-
150 %	18	115	-	-	116	101	-	-	101
250 %	19	9 199	-	40,32	9 199	10 195	1	40,04	10 196
400 %	20	189	598	40,00	428	175	570	40,00	403
1 250 %	21	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions totales	22	61 581 \$	12 656 \$	31,45 %	65 562 \$	59 617 \$	12 455 \$	31,35 %	63 521 \$
		2024 T2							
Coefficient de pondération des risques		Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)				
Moins de 40 %	23	15 101 \$	3 759 \$	30,89 %	16 263 \$				
40-70 %	24	1 456	1 420	40,00	2 025				
75-80 %	25	2 238	2 975	20,07	2 835				
85-89 %	26	4	478	40,00	196				
90-100 %	27	29 139	3 099	36,07	30 255				
105-130 %	28	-	-	-	-				
150 %	29	99	-	-	99				
250 %	30	10 428	1	40,04	10 428				
400 %	31	167	500	40,00	367				
1 250 %	32	-	-	-	-				
Expositions totales	33	58 632 \$	12 232 \$	31,36 %	62 468 \$				

¹ La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des FCEC).

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire) N° de ligne 2025 T2

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

Canada ⁷	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA	Provisions			
			initiales ³	compte des FCEC ³																		
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	17 272	\$	12 167	\$	39,06	%	20 160	\$	0,11	%	6 656	31,19	%	2,3	3 829	\$	18,99	%	6	\$
2	De 0,15 à <0,25	BB+	12 843		5 014		37,87		12 208		0,20		2 656	28,31		2,5	3 482		28,52		7	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	34 243		18 082		36,77		36 387		0,35		8 930	27,86		2,1	12 057		33,14		36	
4	De 0,50 à <0,75	B+	13 302		6 905		33,71		14 064		0,66		2 622	28,21		1,7	6 225		44,26		26	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	27 470		15 221		37,29		31 152		1,63		11 831	34,68		2,1	23 432		75,22		178	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 890		564		36,46		1 887		9,31		414	42,91		1,7	3 063		162,32		76	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	4 270		1 281		43,40		4 561		24,25		925	46,20		1,8	10 321		226,29		514	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	1 000		214		35,92		1 024		100,00		629	60,45		1,8	2 919		285,06		426	
9	Total		112 290	\$	59 448	\$	37,25	%	121 443	\$	2,54	%	34 635	31,45	%	2,1	65 328	\$	53,79	%	1 269	\$
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	5 127	\$	3 075	\$	69,20	%	7 255	\$	0,06	%	137	27,58	%	3,5	1 065	\$	14,68	%	1	\$
11	De 0,15 à <0,25	BBB+	823		310		62,50		1 018		0,23		49	46,25		3,1	568		55,80		1	
12	De 0,25 à <0,50	s. o.	--		--		--		--		--		--			--	--		--		--	
13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	24 033		7 528		58,00		28 407		0,62		4 031	32,36		3,2	16 825		59,23		57	
14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	21 589		10 356		47,12		26 441		1,49		6 307	35,37		2,9	22 428		84,82		142	
15	De 2,50 à <10,00	B-	5 515		2 001		53,81		5 881		4,71		1 388	35,08		2,5	6 607		112,34		97	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	5 062		855		48,50		5 477		35,01		754	42,68		2,4	11 921		217,66		813	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	799		166		43,86		872		100,00		194	75,21		1,8	7 464		855,96		59	
18	Total		62 948	\$	24 291	\$	54,06	%	75 351	\$	4,83	%	12 859	34,59	%	3,0	66 878	\$	88,76	%	1 170	\$

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (approche NI fondation)

Canada ⁷	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA	Provisions			
			initiales ³	compte des FCEC ³																		
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	37 642	\$	137 103	\$	40,53	%	90 211	\$	0,09	%	964	39,99	%	2,3	21 487	\$	23,82	%	32	\$
20	De 0,15 à <0,25	BB+	12 820		8 274		41,62		15 710		0,20		160	19,95		1,6	3 323		21,15		6	
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	10 978		9 434		39,54		14 186		0,35		286	25,59		2,2	4 810		33,91		13	
22	De 0,50 à <0,75	B+	5 118		4 469		43,35		6 715		0,66		129	24,75		2,0	2 918		43,45		11	
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	5 967		5 970		40,52		7 796		1,77		323	25,16		2,1	4 946		63,44		32	
24	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 024		1 246		43,84		1 559		9,31		23	34,85		1,9	2 319		148,75		51	
25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 141		949		47,74		1 529		21,20		49	37,08		1,9	2 888		188,88		121	
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	195		302		38,72		312		100,00		12	37,39		1,3	879		281,73		83	
27	Total		74 885	\$	167 747	\$	40,67	%	138 018	\$	0,82	%	1 943	34,55	%	2,1	43 570	\$	31,57	%	349	\$
28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	17 723	\$	20 950	\$	53,71	%	28 993	\$	0,07	%	237	32,64	%	3,1	5 531	\$	19,08	%	6	\$
29	De 0,15 à <0,25	BBB+	3 922		5 171		39,57		5 984		0,23		80	38,10		2,3	2 398		40,07		5	
30	De 0,25 à <0,50	s. o.	--		--		--		--		--		--			--	--		--		--	
31	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	18 651		23 941		38,92		27 971		0,59		357	35,67		2,6	16 923		60,50		59	
32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	7 579		8 839		39,85		11 099		1,41		222	30,56		2,8	8 120		73,16		47	
33	De 2,50 à <10,00	B-	1 660		1 939		40,44		1 751		4,71		53	27,31		3,1	1 630		93,09		23	
34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1 451		800		41,25		1 781		29,52		33	30,26		2,4	2 872		161,26		157	
35	100,00 (défaillance)	Défaillance	117		97		40,84		157		100,00		6	26,20		1,8	464		295,54		4	
36	Total		51 103	\$	61 737	\$	44,21	%	77 736	\$	1,44	%	988	33,67	%	2,8	37 938	\$	48,80	%	301	\$

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars,

sauf indication contraire)

À la date du bilan

N° de
ligne

2025

T1

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

Canada ⁷	N° de ligne	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions				
				initiales ³	\$	compte des FCEC ³	\$	\$	%	\$	%												
	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	16 775	\$	12 471	\$	38,80	%	19 433	\$	0,11	%	6 435	30,51	%	2,2	3 563	\$	18,33	%	6	\$
	2	De 0,15 à <0,25	BB+	12 681		4 685		38,93		12 015		0,20		2 585	28,35		2,6	3 538		29,45		6	
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	34 086		17 819		35,78		36 288		0,35		8 893	28,08		2,1	11 988		33,04		35	
	4	De 0,50 à <0,75	B+	13 463		7 313		36,17		14 506		0,66		2 624	28,10		1,8	6 394		44,08		27	
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	27 974		14 939		38,22		31 384		1,64		11 750	34,08		2,1	23 364		74,45		176	
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+	2 235		867		44,72		2 607		9,31		463	43,77		1,6	4 345		166,67		106	
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	3 963		1 127		40,48		4 230		23,75		937	45,00		1,8	9 286		219,53		450	
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance	1 128		142		33,37		1 130		100,00		594	60,72		2,0	3 559		314,96		473	
	9	Total		112 305	\$	59 363	\$	37,54	%	121 593	\$	2,60	%	34 260	31,28	%	2,1	66 037	\$	54,31	%	1 279	\$
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	5 737	\$	5 043	\$	66,20	%	9 076	\$	0,06	%	146	27,69	%	3,2	1 275	\$	14,05	%	2	\$
	11	De 0,15 à <0,25	BBB+	770		356		61,95		991		0,23		50	52,16		3,4	653		65,89		1	
	12	De 0,25 à <0,50	s. o.	—		—		—		—		—		—			—		—		—		
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	27 012		8 502		57,83		31 923		0,62		4 147	32,55		3,2	19 007		59,54		64	
	14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	21 853		11 266		47,36		27 103		1,51		6 419	36,32		2,9	23 747		87,62		152	
	15	De 2,50 à <10,00	B-	6 104		1 851		54,69		5 628		4,71		1 348	36,25		2,7	6 659		118,32		96	
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	5 687		949		47,41		6 137		36,08		759	41,19		2,5	12 825		208,98		898	
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance	969		146		44,01		1 033		100,00		193	79,23		1,9	9 239		894,39		80	
	18	Total		68 132	\$	28 113	\$	54,56	%	81 891	\$	5,04	%	13 061	34,99	%	3,0	73 405	\$	89,64	%	1 293	\$

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (approche NI fondation)

Canada ⁷	N° de ligne	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions				
				initiales ³	\$	compte des FCEC ³	\$	\$	%	\$	%												
	19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	36 413	\$	142 101	\$	40,30	%	90 612	\$	0,09	%	965	39,52	%	2,2	21 346	\$	23,56	%	33	\$
	20	De 0,15 à <0,25	BB+	13 430		9 053		39,88		16 481		0,20		162	19,97		1,6	3 518		21,35		7	
	21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	12 550		9 811		40,10		15 929		0,35		288	22,54		2,0	4 845		30,42		13	
	22	De 0,50 à <0,75	B+	4 872		4 129		45,13		6 368		0,66		116	18,56		1,7	1 999		31,39		8	
	23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	5 995		5 805		44,40		7 977		1,76		325	20,65		1,6	3 900		48,89		26	
	24	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 127		1 264		42,73		1 626		9,31		27	35,10		2,0	2 471		151,97		53	
	25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 074		1 164		53,94		1 541		20,84		43	37,01		2,0	2 915		189,16		120	
	26	100,00 (défaillance)	Défaillance	283		122		39,33		331		100,00		10	37,64		1,2	553		167,07		138	
	27	Total		75 744	\$	173 449	\$	40,63	%	140 865	\$	0,82	%	1 932	33,22	%	2,1	41 547	\$	29,49	%	398	\$
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	15 640	\$	22 471	\$	52,46	%	27 448	\$	0,07	%	233	33,16	%	3,1	5 233	\$	19,07	%	6	\$
	29	De 0,15 à <0,25	BBB+	5 165		5 844		39,23		7 475		0,23		88	39,66		2,6	3 313		44,32		7	
	30	De 0,25 à <0,50	s. o.	—		—		—		—		—		—			—		—		—		
	31	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	19 226		25 443		38,82		29 162		0,59		356	36,12		2,6	18 001		61,73		62	
	32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	7 898		8 130		39,78		11 130		1,41		216	30,32		2,8	8 137		73,11		47	
	33	De 2,50 à <10,00	B-	1 545		1 772		40,53		1 473		4,71		44	24,47		3,6	1 286		87,30		17	
	34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1 520		1 073		41,09		1 961		34,08		39	30,34		2,5	3 024		154,21		197	
	35	100,00 (défaillance)	Défaillance	84		72		40,87		113		100,00		6	24,98		1,2	353		312,39		—	
	36	Total		51 078	\$	64 805	\$	43,79	%	78 762	\$	1,54	%	982	34,23	%	2,8	39 347	\$	49,96	%	336	\$

¹ Exclut les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs unifiés, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars,

sauf indication contraire)

À la date du bilan

N° de
ligne

2024

T4

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

Canada ⁷	N° de ligne	Fourchette de PD ²		Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
		De 0,00 à <0,15	De 0,15 à <0,25													
	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-		17 199	\$ 12 386	\$ 37,49	% 19 802	\$ 0,11	% 6 423	30,03	% 2,2	\$ 3 571	\$ 18,03	% 6	\$ 6
	2	De 0,15 à <0,25	BB+		12 786	\$ 4 740	41,18	11 773	0,19	2 555	29,39	2,6	3 484	29,59		6
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-		32 182	\$ 16 928	34,87	34 119	0,35	8 767	27,57	2,1	10 999	32,24		32
	4	De 0,50 à <0,75	B+		12 921	\$ 6 651	33,90	13 514	0,66	2 575	27,31	1,8	5 714	42,28		25
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-		27 935	\$ 14 982	36,80	31 335	1,67	11 944	36,60	2,2	25 572	81,61		193
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+		1 943	\$ 885	37,57	2 109	9,64	475	39,90	1,7	3 261	154,62		81
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins		3 521	\$ 881	38,81	3 733	25,24	936	44,38	1,7	8 062	215,97		421
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance		1 012	\$ 61	31,10	994	100,00	554	70,62	2,0	3 587	360,87		452
	9	Total			109 499	\$ 57 514	\$ 36,44	% 117 379	\$ 2,48	% 34 211	31,67	% 2,1	\$ 64 250	\$ 54,74	% 1 216	\$ 1 347
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-		6 083	\$ 4 621	\$ 67,66	% 9 209	\$ 0,06	% 165	27,47	% 3,3	\$ 1 306	\$ 14,18	% 2	\$ 2
	11	De 0,15 à <0,25	BBB+		1 576	\$ 946	60,41	2 149	0,23	63	29,15	2,3	708	32,95		1
	12	De 0,25 à <0,50	BBB		1 790	\$ 1 149	66,55	2 555	0,49	80	30,54	2,9	1 237	48,41		4
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB- à BB		25 273	\$ 8 276	57,64	30 044	0,64	4 190	32,01	3,1	17 782	59,19		62
	14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B		19 737	\$ 10 916	47,86	24 879	1,55	6 545	36,25	2,9	21 973	88,32		142
	15	De 2,50 à <10,00	B-		6 219	\$ 3 062	57,64	6 123	4,71	1 427	37,36	2,6	7 356	120,14		108
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins		6 003	\$ 903	48,45	6 440	33,88	746	41,40	2,4	13 419	208,37		912
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance		921	\$ 158	43,93	990	100,00	191	75,69	2,1	8 757	884,55		49
	18	Total			67 602	\$ 30 031	\$ 55,70	% 82 389	\$ 4,93	% 13 406	34,32	% 2,9	\$ 72 538	\$ 88,04	% 1 280	\$ 1 215

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (approche NI fondation)

Canada ⁷	N° de ligne	Fourchette de PD ²		Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
		De 0,00 à <0,15	De 0,15 à <0,25													
	19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-		39 047	\$ 135 010	\$ 40,80	% 91 520	\$ 0,09	% 930	37,66	% 2,2	\$ 20 224	\$ 22,10	% 30	\$ 30
	20	De 0,15 à <0,25	BB+		11 646	\$ 7 838	41,71	14 461	0,19	142	19,32	1,6	2 993	20,70		5
	21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-		11 013	\$ 9 907	40,91	14 290	0,35	289	25,25	2,3	4 929	34,49		13
	22	De 0,50 à <0,75	B+		4 196	\$ 4 005	43,13	5 814	0,66	104	18,96	1,8	1 853	31,87		7
	23	De 0,75 à <2,50	De B à B-		5 550	\$ 5 751	42,09	7 382	1,66	324	20,63	1,7	3 550	48,09		23
	24	De 2,50 à <10,00	CCC+		865	\$ 1 147	42,15	1 307	9,64	26	35,01	1,9	1 988	152,10		44
	25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins		1 167	\$ 1 274	53,20	1 692	21,77	42	35,38	2,1	3 082	182,15		134
	26	100,00 (défaillance)	Défaillance		270	\$ 117	39,20	316	100,00	9	37,47	1,1	462	146,20		132
	27	Total			73 754	\$ 165 049	\$ 41,05	% 136 782	\$ 0,83	% 1 862	32,66	% 2,1	\$ 39 081	\$ 28,57	% 388	\$ 469
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-		15 275	\$ 20 527	\$ 52,18	% 26 007	\$ 0,07	% 228	32,65	% 3,1	\$ 4 980	\$ 19,15	% 6	\$ 6
	29	De 0,15 à <0,25	BBB+		4 080	\$ 5 555	37,89	6 200	0,23	85	38,09	3,0	2 686	43,32		5
	30	De 0,25 à <0,50	BBB		5 184	\$ 7 519	37,50	8 003	0,49	91	36,58	2,5	4 578	57,20		14
	31	De 0,50 à <0,75	De BBB- à BB		12 889	\$ 16 843	39,83	19 654	0,64	273	34,76	2,9	12 440	63,30		43
	32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B		8 070	\$ 7 780	39,57	11 146	1,43	234	30,54	2,9	8 268	74,18		48
	33	De 2,50 à <10,00	B-		1 568	\$ 1 805	40,47	1 505	4,71	44	24,74	3,5	1 329	88,31		18
	34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins		1 581	\$ 962	40,88	1 974	34,81	40	30,09	2,4	3 033	153,65		200
	35	100,00 (défaillance)	Défaillance		80	\$ 69	40,87	108	100,00	6	24,98	1,2	338	312,96		-
	36	Total			48 727	\$ 61 060	\$ 43,52	% 74 597	\$ 1,64	% 1 001	33,53	% 2,9	\$ 37 652	\$ 50,47	% 334	\$ 399

¹ Exclut les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs unifiés, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2024
T3

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
Canada⁷														
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	17 108	12 958	36,38	20 694	0,11	6 184	28,89	2,2	3 691	17,84	6	
2	De 0,15 à <0,25	BB+	13 382	4 605	39,29	11 493	0,19	2 542	28,92	2,6	3 309	28,79	6	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	32 093	17 319	37,20	32 922	0,35	8 634	28,15	2,1	11 089	33,68	32	
4	De 0,50 à <0,75	B+	12 337	7 181	39,34	13 921	0,66	2 591	28,05	1,9	6 218	44,67	26	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	28 333	13 504	35,58	31 678	1,67	12 414	36,77	2,1	25 774	81,36	194	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 571	571	43,04	1 605	9,64	374	40,78	1,9	2 522	157,13	63	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	3 440	744	40,55	3 610	24,33	914	45,08	1,7	7 853	217,53	393	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	822	119	39,67	838	100,00	499	72,43	2,1	3 475	414,68	356	
9	Total		109 086	\$ 57 001	\$ 37,17	% 116 761	\$ 2,27	% 34 135	31,70	% 2,1	63 931	\$ 54,75	% 1 076	\$ 1 236
États-Unis														
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	6 640	4 574	67,76	9 738	0,06	163	26,26	3,3	1 340	13,76	2	
11	De 0,15 à <0,25	BBB+	1 323	1 135	61,25	2 019	0,23	64	22,83	2,3	484	23,97	1	
12	De 0,25 à <0,50	BBB	1 771	1 291	64,89	2 609	0,49	77	29,75	3,0	1 247	47,80	4	
13	De 0,50 à <0,75	De BBB- à BB	26 711	8 548	57,34	31 624	0,64	4 337	31,54	3,1	18 548	58,65	64	
14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	19 321	11 599	47,83	24 872	1,55	6 711	34,84	2,9	21 184	85,17	137	
15	De 2,50 à <10,00	B-	5 845	2 243	56,29	5 244	4,71	1 345	38,22	2,7	6 546	124,83	94	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	6 092	978	48,98	6 564	32,32	763	42,75	2,3	14 403	219,42	913	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	652	148	44,02	717	100,00	156	70,13	2,0	5 976	833,47	25	
18	Total		68 355	\$ 30 516	\$ 55,34	% 83 387	\$ 4,44	% 13 615	33,28	% 3,0	69 728	\$ 83,62	% 1 240	\$ 1 276

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (approche NI fondation)

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
Canada⁷														
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	39 447	130 358	40,78	89 527	0,09	907	38,06	2,3	20 346	22,73	30	
20	De 0,15 à <0,25	BB+	9 219	7 767	43,61	12 144	0,19	133	26,05	2,0	3 416	28,13	6	
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	11 226	8 992	40,96	14 348	0,35	285	30,50	2,4	6 105	42,55	15	
22	De 0,50 à <0,75	B+	3 988	3 373	44,23	5 420	0,66	94	25,60	2,0	2 516	46,42	9	
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	5 584	5 861	48,63	7 791	1,69	318	24,00	2,0	4 309	55,31	28	
24	De 2,50 à <10,00	CCC+	872	468	39,74	1 042	9,64	24	35,74	2,1	1 541	147,89	36	
25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 068	1 108	52,71	1 524	25,64	34	38,37	2,2	3 044	199,74	153	
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	193	9	74,20	200	100,00	7	36,37	1,0	333	166,50	55	
27	Total		71 597	\$ 157 936	\$ 41,37	% 131 996	\$ 0,77	% 1 798	34,77	% 2,2	41 610	\$ 31,52	% 332	\$ 363
États-Unis														
28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	13 600	19 582	51,99	23 802	0,07	224	33,91	3,3	5 066	21,28	6	
29	De 0,15 à <0,25	BBB+	3 844	5 661	36,35	5 918	0,23	85	38,16	3,0	2 598	43,90	5	
30	De 0,25 à <0,50	BBB	5 283	8 318	35,92	8 270	0,49	86	37,35	2,4	4 672	56,49	15	
31	De 0,50 à <0,75	De BBB- à BB	13 017	16 662	39,41	19 583	0,64	270	35,16	2,9	12 530	63,98	43	
32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	7 819	7 787	39,61	10 902	1,43	221	31,38	3,0	8 363	76,71	48	
33	De 2,50 à <10,00	B-	1 752	1 525	40,46	1 341	4,71	46	24,34	3,3	1 156	86,20	15	
34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1 439	898	41,38	1 811	30,93	34	30,64	2,4	2 898	160,02	167	
35	100,00 (défaillance)	Défaillance	3	62	40,23	28	100,00	5	24,91	1,9	88	314,29	-	
36	Total		46 757	\$ 60 495	\$ 42,80	% 71 655	\$ 1,40	% 971	34,35	% 3,0	37 371	\$ 52,15	% 299	\$ 319

¹ Exclut les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains^{1, 2}

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2025																							
		T2																							
		Fourchette de PD ³		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ⁴	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions								
1	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	448 829	\$	37 310	\$	64,72	%	540 386 ⁸	\$	0,01	%	3 398	9,97	%	2,8	10 141	\$	1,88	%	9	\$		
2	De 0,15 à <0,25		BB+	920		810		74,97		1 413		0,21		102	20,21		2,4	275		19,46		1			
3	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	606		267		54,80		733		0,36		173	23,95		3,1	264		36,02		1			
4	De 0,50 à <0,75		B+	485		69		55,78		514		0,60		69	50,30		3,9	549		106,81		2			
5	De 0,75 à <2,50		De B à B-	523		147		34,22		557		1,80		315	38,21		2,7	548		98,38		4			
6	De 2,50 à <10,00		CCC+	1 436		4		29,36		25		8,62		10	45,84		2,1	45		180,00		1			
7	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	123		24		59,38		137		27,42		19	52,93		2,1	368		268,61		19			
8	100,00 (défaillance)		Défaillance	105		5		43,02		107		100,00		10	63,39		3,1	586		547,66		39			
9	Total			453 027	\$	38 636	\$	64,73	%	543 872	\$	0,04	%	4 079	10,11	%	2,8	12 776	\$	2,35	%	76	\$	43	\$

		2025																							
		T1																							
		Fourchette de PD ³		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ⁴	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions								
10	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	441 709	\$	37 032	\$	65,34	%	535 846 ⁸	\$	0,01	%	3 597	10,12	%	2,8	10 239	\$	1,91	%	9	\$		
11	De 0,15 à <0,25		BB+	999		896		75,08		1 556		0,21		95	24,46		2,6	410		26,35		1			
12	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	601		206		49,66		677		0,35		168	24,92		3,2	257		37,96		1			
13	De 0,50 à <0,75		B+	331		70		43,91		353		0,61		70	44,09		3,9	336		95,18		1			
14	De 0,75 à <2,50		De B à B-	539		153		34,44		578		1,77		323	36,49		2,4	521		90,14		4			
15	De 2,50 à <10,00		CCC+	1 518		38		69,70		88		9,14		10	51,59		2,3	189		214,77		4			
16	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	152		2		32,47		152		28,29		19	51,85		2,9	431		283,55		22			
17	100,00 (défaillance)		Défaillance	90		–		44,25		90		100,00		9	57,28		2,9	234		260,00		51			
18	Total			445 939	\$	38 397	\$	65,32	%	539 342	\$	0,04	%	4 276	10,26	%	2,8	12 617	\$	2,34	%	93	\$	57	\$

		2024																							
		T4																							
		Fourchette de PD ³		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ⁴	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions								
19	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	470 463	\$	35 301	\$	65,16	%	564 807 ⁸	\$	0,01	%	3 641	9,88	%	2,7	9 900	\$	1,75	%	8	\$		
20	De 0,15 à <0,25		BB+	926		912		75,88		1 532		0,21		89	24,53		2,8	414		27,02		1			
21	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	725		543		79,36		1 096		0,39		188	26,06		2,7	398		36,31		1			
22	De 0,50 à <0,75		B+	341		61		47,58		267		0,62		57	41,32		3,8	226		84,64		1			
23	De 0,75 à <2,50		De B à B-	565		176		31,00		603		1,69		335	36,84		2,3	535		88,72		4			
24	De 2,50 à <10,00		CCC+	1 382		16		84,30		29		9,10		8	15,47		2,2	19		65,52		–			
25	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	147		21		45,46		156		28,12		18	50,45		2,8	428		274,36		23			
26	100,00 (défaillance)		Défaillance	121		–		49,94		121		100,00		9	56,34		3,1	590		487,60		42			
27	Total			474 670	\$	37 030	\$	65,44	%	568 611	\$	0,04	%	4 328	10,01	%	2,7	12 510	\$	2,20	%	80	\$	62	\$

¹ À partir du deuxième trimestre de 2023, la présentation des emprunteurs souverains comprend toutes les entités du secteur public. Auparavant, ces expositions étaient présentées parmi différentes catégories d'actifs.

² Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁵ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁶ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁸ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains^{1, 2} (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2024													
		T3													
N° de ligne	Fourchette de PD ³	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ⁴	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions	
															\$
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	384 775	34 807	65,06	480 860 ⁸	0,01	3 812	10,88	3,0	9 888	2,06	8	\$	
2	De 0,15 à <0,25	BB+	1 022	943	74,30	1 622	0,21	93	26,24	2,9	479	29,53	1		
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	483	394	84,48	769	0,38	171	25,46	1,7	220	28,61	1		
4	De 0,50 à <0,75	B+	305	61	33,01	231	0,61	56	28,97	3,8	139	60,17	-		
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	630	272	32,38	701	1,68	336	40,63	2,3	686	97,86	5		
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 382	17	70,31	25	9,01	7	13,13	2,3	14	56,00	-		
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	157	1	49,45	158	39,70	18	48,74	3,7	391	247,47	33		
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	86	-	49,94	86	100,00	8	41,32	2,5	180	209,30	42		
9	Total		388 840	36 495	65,21	484 452	0,05	4 485	11,03	3,0	11 997	2,48	90	\$	

		2024													
		T2													
N° de ligne	Fourchette de PD ³	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ⁴	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions	
															\$
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	388 320	31 844	64,26	483 464 ⁸	0,01	3 850	10,92	2,9	9 826	2,03	8	\$	
11	De 0,15 à <0,25	BB+	1 028	884	73,47	1 590	0,21	92	27,63	2,8	480	30,19	1		
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	524	376	81,88	784	0,38	178	28,28	1,8	261	33,29	1		
13	De 0,50 à <0,75	B+	328	57	26,87	234	0,61	58	29,39	3,9	143	61,11	-		
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	514	242	22,25	549	1,59	332	37,47	2,4	489	89,07	3		
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 415	22	75,13	63	9,38	9	38,36	2,0	100	158,73	2		
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	160	1	39,42	160	39,62	19	48,09	3,9	394	246,25	33		
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	85	-	10,04	85	100,00	9	39,95	2,8	198	232,94	40		
18	Total		392 374	33 426	64,34	486 929	0,05	4 532	11,07	2,9	11 891	2,44	88	\$	

¹ À partir du deuxième trimestre de 2023, la présentation des emprunteurs souverains comprend toutes les entités du secteur public. Auparavant, ces expositions étaient présentées parmi différentes catégories d'actifs.

² Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁵ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁶ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁸ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire) N° de
À la date du bilan ligne

														2025												
														T2												
N° de ligne	Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions										
1	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	17 697	\$	11 704	\$	44,58	%	23 083	\$	0,06	%	406	48,28	%	1,9	\$	5 351	\$	23,18	%	7	\$		
2	De 0,15 à <0,25		BB+	122		236		42,87		223		0,20		19	43,76		1,8		101		45,29					
3	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	206		391		35,80		349		0,34		22	43,55		1,5		163		46,70		1			
4	De 0,50 à <0,75		B+	94		617		38,39		331		0,57		27	18,15		2,0		113		34,14					
5	De 0,75 à <2,50		De B à B-	252		14		54,10		16		1,84		26	27,40		2,2		10		62,50					
6	De 2,50 à <10,00		CCC+	-		18		86,99		16		4,71		11	1,44		4,2		1		6,25					
7	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	-		-		-		-		-		-			-		-		-					
8	100,00 (défaillance)		Défaillance	-		-		-		-		-		-			-		-		-					
9	Total			18 371	\$	12 980	\$	44,06	%	24 018	\$	0,07	%	505	47,71	%	1,9	\$	5 739	\$	23,89	%	8	\$	6	\$
														2025												
														T1												
10	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	19 737	\$	12 406	\$	45,66	%	25 541	\$	0,06	%	401	48,36	%	1,9	\$	5 815	\$	22,77	%	8	\$		
11	De 0,15 à <0,25		BB+	214		143		45,17		279		0,20		20	43,94		1,9		127		45,52					
12	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	307		316		35,39		419		0,32		24	43,41		1,5		190		45,35		1			
13	De 0,50 à <0,75		B+	117		660		38,33		370		0,58		25	17,35		2,4		126		34,05					
14	De 0,75 à <2,50		De B à B-	274		17		57,42		17		1,73		28	17,78		2,5		7		41,18					
15	De 2,50 à <10,00		CCC+	-		19		84,85		16		4,71		11	2,44		4,1		1		6,25					
16	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	-		-		-		-		-		-			-		-		-					
17	100,00 (défaillance)		Défaillance	-		-		-		-		-		-			-		-		-					
18	Total			20 649	\$	13 561	\$	45,13	%	26 642	\$	0,08	%	502	47,75	%	1,9	\$	6 266	\$	23,52	%	9	\$	8	\$
														2024												
														T4												
19	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	21 736	\$	11 225	\$	44,75	%	26 686	\$	0,06	%	414	49,88	%	1,8	\$	5 950	\$	22,30	%	7	\$		
20	De 0,15 à <0,25		BB+	284		177		44,32		343		0,20		19	43,31		2,0		150		43,73					
21	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	407		627		36,14		635		0,35		33	36,11		1,7		247		38,90		1			
22	De 0,50 à <0,75		B+	111		323		29,60		206		0,63		19	24,24		3,4		108		52,43					
23	De 0,75 à <2,50		De B à B-	367		13		46,34		69		1,80		28	40,07		3,7		76		110,14		1			
24	De 2,50 à <10,00		CCC+	-		20		88,35		18		4,71		11	1,27		4,1		1		5,56					
25	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	-		-		-		-		-		-			-		-		-					
26	100,00 (défaillance)		Défaillance	-		-		-		-		-		-			-		-		-					
27	Total			22 885	\$	12 385	\$	43,99	%	27 957	\$	0,08	%	517	49,24	%	1,8	\$	6 532	\$	23,36	%	9	\$	4	\$

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2024														
T3														
	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	18 383	\$ 11 196	\$ 46,26	% 23 537	\$ 0,05	% 416	46,80	% 2,1	5 446	\$ 23,14	% 7	\$
2	De 0,15 à <0,25	BB+	357	693	41,87	650	0,21	27	36,37	1,2	173	26,62	–	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	216	543	34,71	403	0,39	25	31,93	2,0	159	39,45	–	
4	De 0,50 à <0,75	B+	1 261	2 085	38,40	2 062	0,57	21	43,00	1,9	1 313	63,68	5	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	352	48	40,97	47	1,64	25	27,09	4,3	37	78,72	–	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	–	20	88,43	18	4,71	11	1,32	4,2	1	5,56	–	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
9	Total		20 569	\$ 14 585	\$ 44,54	% 26 717	\$ 0,11	% 518	45,96	% 2,1	7 129	\$ 26,68	% 12	\$ 4

2024														
T2														
	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	21 777	\$ 10 340	\$ 46,72	% 26 662	\$ 0,06	% 425	49,85	% 1,8	5 876	\$ 22,04	% 9	\$
11	De 0,15 à <0,25	BB+	411	575	42,01	654	0,20	27	52,31	1,3	253	38,69	1	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	434	129	21,87	464	0,42	21	23,35	2,0	129	27,80	–	
13	De 0,50 à <0,75	B+	1 600	1 732	38,08	2 259	0,57	23	42,57	2,1	1 474	65,25	5	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	411	10	43,43	56	1,74	25	29,43	3,8	46	82,14	–	
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	–	20	88,43	18	4,71	12	1,50	4,2	1	5,56	–	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
18	Total		24 633	\$ 12 806	\$ 45,16	% 30 113	\$ 0,11	% 526	48,88	% 1,9	7 779	\$ 25,83	% 15	\$ 5

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		2025 T2														
N° de ligne	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions				
Canada – assurées^{7, 8, 9}																
1	De 0,00 à <0,15 %	34 971 \$	14 540 \$	54,45 %	11 743 \$	0,07 %	247 139	11,11 %	228 \$	1,94 %	1 \$					
2	De 0,15 à <0,25	6 816	386	48,32	3 014	0,19	28 916	10,89	130	4,31	1					
3	De 0,25 à <0,50	6 442	199	46,85	2 847	0,32	31 595	10,60	173	6,08	1					
4	De 0,50 à <0,75	4 231	548	53,52	1 800	0,52	15 553	10,55	153	8,50	1					
5	De 0,75 à <2,50	5 264	65	31,87	2 221	1,28	15 231	10,56	343	15,44	3					
6	De 2,50 à <10,00	1 422	28	31,39	568	5,66	6 385	10,66	208	36,62	3					
7	De 10,00 à <100,00	456	4	130,26	165	27,96	2 081	10,52	92	55,76	5					
8	100,00 (défaillance)	121	–	–	33	100,00	703	10,80	45	136,36	–					
9	Total	59 723	15 770	54,06	22 391	0,77	347 603	10,90	1 372	6,13	15			15		
Canada – non assurées^{7, 9}																
10	De 0,00 à <0,15	203 287	103 321	50,05	254 993	0,07	861 358	20,90	10 206	4,00	36					
11	De 0,15 à <0,25	51 202	6 667	44,24	54 152	0,19	144 277	25,25	5 920	10,93	26					
12	De 0,25 à <0,50	37 970	3 297	39,95	39 287	0,33	121 018	26,51	7 032	17,90	34					
13	De 0,50 à <0,75	16 670	2 354	46,45	17 763	0,51	43 701	26,39	3 922	22,08	24					
14	De 0,75 à <2,50	20 795	1 226	44,15	21 337	1,26	47 360	26,88	8 928	41,84	72					
15	De 2,50 à <10,00	4 262	80	45,09	4 298	5,58	13 460	23,55	3 632	84,50	55					
16	De 10,00 à <100,00	1 355	2	75,15	1 357	31,56	3 930	20,55	1 474	108,62	87					
17	100,00 (défaillance)	412	–	–	412	100,00	1 347	23,63	897	217,72	26					
18	Total	335 953	116 947	49,29	393 599	0,47	1 236 451	22,66	42 011	10,67	360			419		
États-Unis – non assurées⁷																
19	De 0,00 à <0,15	28 963	15 973	66,21	39 538	0,07	109 095	29,13	2 135	5,40	8					
20	De 0,15 à <0,25	8 903	1 083	54,82	9 497	0,19	26 923	29,49	1 120	11,79	5					
21	De 0,25 à <0,50	6 962	354	40,22	7 105	0,31	26 923	31,67	1 300	18,30	7					
22	De 0,50 à <0,75	3 804	188	42,39	3 884	0,52	10 687	33,20	1 068	27,50	7					
23	De 0,75 à <2,50	5 689	187	37,66	5 760	1,32	18 418	34,13	2 947	51,16	26					
24	De 2,50 à <10,00	1 373	53	17,23	1 383	5,69	7 253	32,87	1 556	112,51	25					
25	De 10,00 à <100,00	567	8	13,42	568	30,09	2 862	31,99	925	162,85	52					
26	100,00 (défaillance)	679	–	–	679	100,00	2 779	22,90	654	96,32	103					
27	Total	56 940	17 846	64,28	68 414	1,60	204 940	30,13	11 705	17,11	233			184		
28	Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	452 616 \$	150 563 \$	51,57 %	484 404 \$	0,64 %	1 788 994	23,17 %	55 088 \$	11,37 %	608	\$		618	\$	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

N° de ligne		2025 T1													
À la date du bilan		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
Canada – assurées^{7, 8, 9}	1	De 0,00 à <0,15 %	35 331 \$	14 642 \$	54,23 %	11 454 \$	0,07 %	251 154	11,11 %		222 \$	1,94 %	1 \$		
	2	De 0,15 à <0,25	6 839	415	47,52	2 945	0,19	29 574	10,92		128	4,35	1		
	3	De 0,25 à <0,50	6 010	193	49,56	2 666	0,32	32 921	10,71		166	6,23	1		
	4	De 0,50 à <0,75	5 150	545	53,08	2 318	0,50	16 554	10,44		190	8,20	1		
	5	De 0,75 à <2,50	5 730	79	34,38	2 442	1,26	16 331	10,53		372	15,23	3		
	6	De 2,50 à <10,00	1 467	28	39,41	555	5,63	6 572	10,71		204	36,76	3		
	7	De 10,00 à <100,00	457	4	135,06	163	27,13	2 311	10,49		91	55,83	5		
	8	100,00 (défaillance)	123	–	–	34	100,00	682	10,86		46	135,29	–		
	9	Total	61 107	15 906	53,85	22 577	0,77	356 099	10,89		1 419	6,29	15	15	
Canada – non assurées^{7, 9}	10	De 0,00 à <0,15	200 863	100 145	49,65	250 583	0,07	857 880	20,86		10 091	4,03	35		
	11	De 0,15 à <0,25	50 427	6 775	44,41	53 436	0,19	144 686	25,56		5 994	11,22	26		
	12	De 0,25 à <0,50	38 219	3 483	40,35	39 624	0,33	122 195	26,63		7 182	18,13	35		
	13	De 0,50 à <0,75	16 763	2 315	46,47	17 839	0,51	44 164	26,46		3 995	22,39	24		
	14	De 0,75 à <2,50	21 043	1 329	43,44	21 620	1,26	48 003	26,95		9 226	42,67	73		
	15	De 2,50 à <10,00	4 311	99	43,06	4 354	5,47	13 677	23,65		3 768	86,54	55		
	16	De 10,00 à <100,00	1 270	7	68,15	1 274	32,22	3 796	20,32		1 375	107,93	81		
	17	100,00 (défaillance)	398	–	–	398	100,00	1 354	24,13		885	222,36	25		
	18	Total	333 294	114 153	48,92	389 128	0,46	1 235 755	22,72		42 516	10,93	354	385	
États-Unis – non assurées⁷	19	De 0,00 à <0,15	41 015	16 922	66,13	52 206	0,07	114 355	29,44		2 853	5,46	11		
	20	De 0,15 à <0,25	900	900	51,12	11 686	0,19	25 647	31,60		1 496	12,80	7		
	21	De 0,25 à <0,50	6 849	374	39,66	6 998	0,31	27 925	31,26		1 260	18,01	7		
	22	De 0,50 à <0,75	4 283	200	40,30	4 364	0,53	10 075	34,28		1 248	28,60	8		
	23	De 0,75 à <2,50	6 241	209	36,91	6 319	1,32	17 594	34,19		3 251	51,45	29		
	24	De 2,50 à <10,00	1 377	63	15,65	1 387	5,65	7 012	33,28		1 579	113,84	25		
	25	De 10,00 à <100,00	543	10	16,22	545	28,47	2 624	32,63		925	169,72	49		
	26	100,00 (défaillance)	737	–	–	737	100,00	2 967	23,08		676	91,72	116		
	27	Total	72 270	18 678	64,08	84 242	1,38	208 199	30,53		13 288	15,77	252	195	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		466 671 \$	148 737 \$	51,35 %	495 947 \$	0,63 %	1 800 053	23,51 %		57 223 \$	11,54 %	621 \$	595 \$		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		N° de ligne	2024														
			T4														
			Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Echéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
Canada – assurées^{7,8,9}	1	De 0,00 à <0,15 %	36 226	\$ 14 748	\$ 54,04	%	11 445	\$ 0,07	%	257 529	11,09	%	223	\$ 1,95	%	1	\$
	2	De 0,15 à <0,25	6 828	370	47,39		2 885	0,19		30 206	10,93		128	4,44		1	
	3	De 0,25 à <0,50	6 646	192	44,98		2 919	0,32		34 050	10,59		182	6,24		1	
	4	De 0,50 à <0,75	4 704	576	53,76		2 082	0,51		16 751	10,53		183	8,79		1	
	5	De 0,75 à <2,50	5 870	60	37,26		2 467	1,25		16 612	10,50		388	15,73		3	
	6	De 2,50 à <10,00	1 490	36	60,41		556	5,57		6 773	10,61		208	37,41		3	
	7	De 10,00 à <100,00	434	6	58,77		150	26,91		2 030	10,53		85	56,67		4	
	8	100,00 (défaillance)	113	–	–		29	100,00		663	11,00		40	137,93		–	
	9	Total	62 311	15 988	53,72	%	22 533	0,73	%	364 614	10,87	%	1 437	6,38	%	14	\$
Canada – non assurées^{7,9}	10	De 0,00 à <0,15	198 835	97 990	49,57		247 404	0,07		852 628	20,74		9 982	4,03		35	
	11	De 0,15 à <0,25	50 500	6 245	44,36		53 270	0,19		143 966	25,28		5 960	11,19		26	
	12	De 0,25 à <0,50	38 804	3 102	40,84		40 070	0,33		124 114	26,51		7 280	18,17		35	
	13	De 0,50 à <0,75	16 827	2 254	46,82		17 882	0,51		45 228	26,42		4 013	22,44		24	
	14	De 0,75 à <2,50	20 726	1 287	44,11		21 294	1,27		47 279	26,73		9 183	43,12		72	
	15	De 2,50 à <10,00	4 353	83	44,25		4 390	5,53		13 735	23,58		3 855	87,81		56	
	16	De 10,00 à <100,00	1 145	2	62,14		1 146	31,37		3 644	19,57		1 203	104,97		67	
	17	100,00 (défaillance)	346	–	–		346	100,00		1 201	24,87		792	228,90		23	
	18	Total	331 536	110 963	48,91	%	385 802	0,44	%	1 231 795	22,59	%	42 268	10,96	%	338	\$
États-Unis – non assurées⁷	19	De 0,00 à <0,15	38 710	16 113	66,14		49 368	0,07		117 103	29,58		2 722	5,51		10	
	20	De 0,15 à <0,25	11 007	912	51,20		11 474	0,19		27 943	31,93		1 469	12,80		7	
	21	De 0,25 à <0,50	6 797	362	39,16		6 939	0,31		30 556	31,45		1 264	18,22		7	
	22	De 0,50 à <0,75	4 052	190	38,92		4 126	0,52		10 513	32,95		1 122	27,19		7	
	23	De 0,75 à <2,50	5 944	194	37,66		6 017	1,31		18 085	33,77		3 040	50,52		27	
	24	De 2,50 à <10,00	1 302	60	16,11		1 312	5,61		6 889	32,73		1 462	111,43		23	
	25	De 10,00 à <100,00	500	8	13,17		501	26,41		2 544	32,07		842	168,06		41	
	26	100,00 (défaillance)	636	–	–		636	100,00		2 861	22,24		523	82,23		100	
	27	Total	68 948	17 839	64,04	%	80 373	1,27	%	216 494	30,57	%	12 444	15,48	%	222	\$
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		28	462 795	\$	144 790	\$	51,31	%	488 708	\$	0,59	%	1 812 903	23,36	%	56 149	\$
																11,49	%
																574	\$
																577	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		2024 T3													
N° de ligne		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
Canada – assurées^{7, 8, 9}															
1	De 0,00 à <0,15 %	37 488	\$ 14 891	\$ 53,97	%	11 602	\$ 0,07	% 265 430	11,10	%	227	\$ 1,96	%	1	\$
2	De 0,15 à <0,25	6 822	395	47,55		2 867	0,19	30 873	10,93		129	4,50		1	
3	De 0,25 à <0,50	6 331	196	42,65		2 634	0,32	34 491	10,61		169	6,42		1	
4	De 0,50 à <0,75	4 912	571	53,11		2 117	0,51	18 868	10,51		185	8,74		1	
5	De 0,75 à <2,50	5 732	64	34,70		2 363	1,25	18 886	10,49		377	15,95		3	
6	De 2,50 à <10,00	1 448	24	50,01		529	5,54	6 864	10,69		202	38,19		3	
7	De 10,00 à <100,00	424	5	64,38		141	27,03	2 084	10,57		80	56,74		4	
8	100,00 (défaillance)	111	–	–		24	100,00	634	10,92		33	137,50		–	
9	Total	63 248	16 146	53,57		22 277	0,69	374 130	10,89		1 402	6,29		14	16
Canada – non assurées^{7, 9}															
10	De 0,00 à <0,15	197 456	96 506	49,39		245 123	0,07	853 288	20,83		9 923	4,05		35	
11	De 0,15 à <0,25	49 729	5 805	43,02		52 227	0,19	142 403	25,76		5 975	11,44		26	
12	De 0,25 à <0,50	36 050	2 935	40,49		37 238	0,31	123 847	26,67		6 439	17,29		31	
13	De 0,50 à <0,75	18 118	2 107	47,15		19 112	0,51	43 226	27,38		4 758	24,90		27	
14	De 0,75 à <2,50	20 295	1 154	44,50		20 808	1,27	47 182	27,24		9 230	44,36		71	
15	De 2,50 à <10,00	4 184	50	44,19		4 206	5,52	13 526	24,18		3 809	90,56		55	
16	De 10,00 à <100,00	1 107	1	64,55		1 107	31,20	3 687	19,50		1 161	104,88		63	
17	100,00 (défaillance)	319	–	–		319	100,00	1 130	23,59		696	218,18		20	
18	Total	327 258	108 558	48,72		380 140	0,43	1 228 289	22,79		41 991	11,05		328	408
États-Unis – non assurées⁷															
19	De 0,00 à <0,15	38 263	16 030	66,16		48 870	0,07	118 112	30,08		2 721	5,57		10	
20	De 0,15 à <0,25	10 923	878	50,62		11 367	0,19	28 995	32,92		1 508	13,27		7	
21	De 0,25 à <0,50	6 643	379	39,28		6 792	0,31	28 811	32,11		1 255	18,48		7	
22	De 0,50 à <0,75	3 725	191	39,76		3 801	0,52	10 189	32,45		1 017	26,76		6	
23	De 0,75 à <2,50	5 839	200	34,92		5 909	1,30	17 444	34,32		3 022	51,14		27	
24	De 2,50 à <10,00	1 388	71	13,36		1 398	5,79	6 879	32,76		1 579	112,95		26	
25	De 10,00 à <100,00	489	9	18,33		491	26,65	2 625	30,52		783	159,47		39	
26	100,00 (défaillance)	591	–	–		591	100,00	2 793	21,93		476	80,54		91	
27	Total	67 861	17 758	63,95		79 219	1,23	215 848	31,08		12 361	15,60		213	181
28	Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	458 367	\$ 142 462	\$ 51,17	%	481 636	\$ 0,57	% 1 818 267	23,60	%	55 754	\$ 11,58	%	555	\$ 605

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		N° de ligne	2024															
			T2															
			Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions			
Canada – assurées^{7, 8, 9}		1	De 0,00 à <0,15 %	38 158 \$	15 053 \$	53,81 %	11 501 \$	0,07 %	271 339	11,08 %		225 \$	1,96 %	1 \$		\$		
		2	De 0,15 à <0,25	6 936	439	47,74	2 788	0,19	31 701	10,94		125	4,48	1				
		3	De 0,25 à <0,50	5 973	166	46,37	2 337	0,32	35 518	10,74		148	6,33	1				
		4	De 0,50 à <0,75	5 296	551	53,05	2 361	0,51	16 799	10,46		208	8,81	1				
		5	De 0,75 à <2,50	6 050	66	40,03	2 445	1,27	17 768	10,49		393	16,07	3				
		6	De 2,50 à <10,00	1 504	22	34,90	554	5,58	7 105	10,64		211	38,09	3				
		7	De 10,00 à <100,00	439	4	72,80	140	25,59	2 147	10,64		81	57,86	4				
		8	100,00 (défaillance)	117	–	–	24	100,00	672	10,89		33	137,50	–				
		9	Total	64 473	16 301	53,47	22 150	0,70	383 049	10,88		1 424	6,43	14	16			
Canada – non assurées^{7, 9}		10	De 0,00 à <0,15	192 529	95 134	49,45	239 577	0,07	844 092	21,04		9 771	4,08	34				
		11	De 0,15 à <0,25	49 049	4 910	43,35	51 177	0,19	140 075	25,70		5 856	11,44	25				
		12	De 0,25 à <0,50	35 642	2 827	41,99	36 829	0,31	124 280	27,20		6 454	17,52	31				
		13	De 0,50 à <0,75	19 020	1 938	47,59	19 942	0,51	45 189	28,00		5 129	25,72	29				
		14	De 0,75 à <2,50	20 277	1 091	46,02	20 779	1,27	46 510	27,79		9 412	45,30	73				
		15	De 2,50 à <10,00	4 075	55	47,09	4 101	5,44	13 286	24,48		3 725	90,83	53				
		16	De 10,00 à <100,00	1 043	2	68,94	1 044	31,52	3 480	19,59		1 104	105,75	60				
		17	100,00 (défaillance)	299	–	–	299	100,00	1 084	22,65		638	213,38	17				
		18	Total	321 934	105 957	48,90	373 748	0,43	1 217 996	23,07		42 089	11,26	322	425			
États-Unis – non assurées⁷		19	De 0,00 à <0,15	37 906	15 924	66,13	48 435	0,07	117 780	30,67		2 758	5,69	11				
		20	De 0,15 à <0,25	10 513	853	50,40	10 943	0,19	27 330	33,20		1 473	13,46	7				
		21	De 0,25 à <0,50	6 451	391	40,73	6 610	0,31	29 747	32,06		1 225	18,53	7				
		22	De 0,50 à <0,75	3 921	197	41,38	4 003	0,52	10 302	32,45		1 075	26,85	7				
		23	De 0,75 à <2,50	5 675	194	36,27	5 745	1,33	17 271	34,72		3 013	52,45	27				
		24	De 2,50 à <10,00	1 389	68	14,55	1 399	5,78	6 849	32,77		1 570	112,22	25				
		25	De 10,00 à <100,00	462	10	15,52	464	26,98	2 550	30,13		730	157,33	36				
		26	100,00 (défaillance)	565	–	–	565	100,00	2 784	22,06		436	77,17	90				
		27	Total	66 882	17 637	63,97	78 164	1,21	214 613	31,50		12 280	15,71	210	184			
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		28		453 289 \$	139 895 \$	51,33 %	474 062 \$	0,57 %	1 815 658	23,89 %		55 793 \$	11,77 %	546 \$	625 \$			

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprend les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

														2025	
														T2	
														2025	
														T1	
														2024	
														T4	
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
1	De 0,00 à <0,15 %	6 819 \$	162 510 \$	57,62 %	100 453 \$	0,07 %	17 015 647	86,80 %		3 706 \$	3,69 %	58 \$			
2	De 0,15 à <0,25	2 457	14 592	61,72	11 463	0,19	2 095 934	87,92		1 048	9,14	20			
3	De 0,25 à <0,50	2 993	11 309	61,43	9 939	0,32	2 551 263	88,91		1 377	13,85	28			
4	De 0,50 à <0,75	3 718	9 420	65,75	9 911	0,52	1 498 664	89,09		2 043	20,61	46			
5	De 0,75 à <2,50	14 738	19 218	65,46	27 319	1,47	4 085 292	90,74		12 475	45,66	365			
6	De 2,50 à <10,00	9 751	3 242	85,52	12 523	5,47	3 296 444	91,02		14 363	114,69	622			
7	De 10,00 à <100,00	2 333	338	90,58	2 639	36,85	1 233 565	89,44		5 251	198,98	877			
8	100,00 (défaillance)	153	–	–	153	100,00	30 455	85,24		88	57,52	123			
9	Total	42 962 \$	220 629 \$	59,57 %	174 400 \$	1,37 %	31 807 264	88,08 %		40 351 \$	23,14 %	2 139 \$	2 940 \$		
2025															
T1															
10	De 0,00 à <0,15 %	6 508 \$	168 432 \$	57,08 %	102 644 \$	0,07 %	17 281 334	86,88 %		3 781 \$	3,68 %	59 \$			
11	De 0,15 à <0,25	2 411	14 967	60,43	11 455	0,19	2 141 928	88,10		1 049	9,16	20			
12	De 0,25 à <0,50	2 968	11 689	60,14	9 999	0,32	2 551 361	89,07		1 388	13,88	28			
13	De 0,50 à <0,75	3 685	9 637	63,97	9 850	0,53	1 543 678	89,17		2 048	20,79	46			
14	De 0,75 à <2,50	14 535	19 185	64,83	26 970	1,49	4 168 837	90,79		12 448	46,15	365			
15	De 2,50 à <10,00	9 620	3 346	82,46	12 380	5,45	3 509 866	91,01		14 168	114,44	613			
16	De 10,00 à <100,00	2 438	381	81,98	2 750	39,36	1 563 754	89,64		5 363	195,02	978			
17	100,00 (défaillance)	134	–	–	134	100,00	28 853	85,47		77	57,46	108			
18	Total	42 299 \$	227 637 \$	58,81 %	176 182 \$	1,40 %	32 789 611	88,14 %		40 322 \$	22,89 %	2 217 \$	3 217 \$		
2024															
T4															
19	De 0,00 à <0,15 %	5 602 \$	161 084 \$	58,52 %	99 870 \$	0,07 %	17 338 463	86,93 %		3 699 \$	3,70 %	58 \$			
20	De 0,15 à <0,25	2 344	15 380	59,64	11 516	0,19	2 166 236	88,32		1 057	9,18	20			
21	De 0,25 à <0,50	2 840	11 726	59,88	9 861	0,32	2 608 858	89,23		1 371	13,90	28			
22	De 0,50 à <0,75	3 563	10 267	61,90	9 918	0,53	1 574 696	89,01		2 057	20,74	47			
23	De 0,75 à <2,50	14 315	18 634	65,32	26 488	1,48	4 239 958	90,93		12 149	45,87	356			
24	De 2,50 à <10,00	9 460	3 091	75,57	11 795	5,43	3 315 456	91,12		13 485	114,33	583			
25	De 10,00 à <100,00	2 428	358	55,68	2 627	30,24	1 508 435	89,75		6 030	229,54	718			
26	100,00 (défaillance)	128	–	–	128	100,00	28 381	85,16		72	56,25	103			
27	Total	40 680 \$	220 540 \$	59,64 %	172 203 \$	1,24 %	32 780 483	88,22 %		39 920 \$	23,18 %	1 913 \$	3 116 \$		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2024													
T3													
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	6 448	153 480	60,06	98 635	0,07	17 080 644	86,69		3 656	3,71	58	
2	De 0,15 à <0,25	2 354	15 246	60,92	11 641	0,19	2 138 642	88,34		1 070	9,19	20	
3	De 0,25 à <0,50	2 932	12 024	60,84	10 247	0,32	2 639 805	89,26		1 428	13,94	29	
4	De 0,50 à <0,75	3 788	10 687	61,06	10 313	0,53	1 582 192	89,05		2 140	20,75	49	
5	De 0,75 à <2,50	15 845	21 178	63,04	29 195	1,53	4 250 662	91,03		13 763	47,14	406	
6	De 2,50 à <10,00	10 604	3 652	66,99	13 051	5,45	3 533 992	91,14		14 959	114,62	648	
7	De 10,00 à <100,00	2 663	284	65,18	2 848	30,10	1 573 610	89,81		6 492	227,95	776	
8	100,00 (défaillance)	138	–	–	138	100,00	26 156	85,49		76	55,07	112	
9	Total	44 772	216 551	60,63	176 068	1,32	32 825 703	88,19		43 584	24,75	2 098	3 070

2024

T2

N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	4 908	150 821	59,97	95 356	0,07	17 065 967	86,97		3 539	3,71	56	
11	De 0,15 à <0,25	2 080	15 238	61,42	11 439	0,19	2 149 987	88,25		1 050	9,18	20	
12	De 0,25 à <0,50	2 636	12 053	61,24	10 016	0,32	2 677 779	89,22		1 394	13,92	29	
13	De 0,50 à <0,75	3 454	10 531	62,98	10 087	0,52	1 592 561	88,98		2 078	20,60	47	
14	De 0,75 à <2,50	14 667	21 747	62,92	28 348	1,52	4 300 810	90,95		13 322	46,99	393	
15	De 2,50 à <10,00	9 795	3 759	67,60	12 337	5,45	3 550 337	91,16		14 135	114,57	612	
16	De 10,00 à <100,00	2 572	329	66,48	2 791	30,57	1 633 798	89,96		6 390	228,95	773	
17	100,00 (défaillance)	124	–	–	124	100,00	28 627	85,22		72	58,06	100	
18	Total	40 236	214 478	60,73	170 498	1,32	32 999 866	88,32		41 980	24,62	2 030	3 068

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

														2025	
														T2	
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
1	De 0,00 à <0,15	7 432	5 443	69,56	11 218	0,08	551 326	45,82		1 086	9,68	4			
2	De 0,15 à <0,25	6 597	3 748	44,46	8 263	0,20	333 838	42,42		1 401	16,96	7			
3	De 0,25 à <0,50	15 243	1 069	66,20	15 953	0,33	477 949	36,39		3 378	21,17	19			
4	De 0,50 à <0,75	8 725	1 114	68,37	9 486	0,53	258 301	46,60		3 279	34,57	23			
5	De 0,75 à <2,50	33 542	2 005	64,78	34 828	1,57	820 155	51,45		20 902	60,01	285			
6	De 2,50 à <10,00	19 057	500	62,80	19 028	5,43	625 477	57,31		16 290	85,61	593			
7	De 10,00 à <100,00	4 509	65	54,49	4 504	26,21	179 111	55,91		5 561	123,47	661			
8	100,00 (défaillance)	702	4	100,00	658	100,00	18 834	51,23		565	85,87	292			
9	Total	95 807	13 948	61,47	103 938	3,42	3 264 991	48,66		52 462	50,47	1 884	1 966		

														2025	
														T1	
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
10	De 0,00 à <0,15	7 800	5 502	69,50	11 625	0,08	559 485	45,04		1 107	9,52	4			
11	De 0,15 à <0,25	6 684	3 807	44,83	8 391	0,20	336 040	42,07		1 412	16,83	7			
12	De 0,25 à <0,50	16 188	1 074	66,60	16 904	0,33	459 563	35,42		3 534	20,91	20			
13	De 0,50 à <0,75	8 960	1 108	67,79	9 711	0,53	277 453	45,87		3 309	34,07	24			
14	De 0,75 à <2,50	34 472	2 061	65,38	35 805	1,58	834 473	50,88		21 249	59,35	289			
15	De 2,50 à <10,00	19 009	508	63,67	18 968	5,46	615 485	56,76		16 088	84,82	586			
16	De 10,00 à <100,00	4 588	64	56,96	4 580	26,84	186 368	55,12		5 576	121,75	677			
17	100,00 (défaillance)	739	4	100,00	690	100,00	22 963	50,80		580	84,06	304			
18	Total	98 440	14 128	61,64	106 674	3,42	3 291 830	47,87		52 855	49,55	1 911	1 996		

														2024	
														T4	
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
19	De 0,00 à <0,15	7 631	5 457	69,59	11 429	0,08	582 648	45,25		1 088	9,52	4			
20	De 0,15 à <0,25	6 434	3 775	44,48	8 113	0,20	334 468	44,22		1 436	17,70	7			
21	De 0,25 à <0,50	15 601	1 050	66,73	16 289	0,32	460 925	35,75		3 429	21,05	19			
22	De 0,50 à <0,75	8 772	1 193	69,28	9 598	0,53	273 865	46,39		3 317	34,56	24			
23	De 0,75 à <2,50	34 142	1 854	65,02	34 978	1,61	849 539	51,00		20 933	59,85	289			
24	De 2,50 à <10,00	18 195	506	58,17	18 427	5,37	614 130	57,27		15 743	85,43	567			
25	De 10,00 à <100,00	4 238	59	53,75	4 260	26,68	178 329	55,26		5 179	121,57	627			
26	100,00 (défaillance)	701	4	100,00	652	100,00	22 005	50,28		556	85,28	283			
27	Total	95 714	13 898	61,44	103 746	3,34	3 315 909	48,30		51 681	49,81	1 820	1 945		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2024													
		T3													
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
														\$	\$
1	De 0,00 à <0,15	7 999	5 485	69,45	11 808	0,08	595 507	45,40		1 127	9,54	4			
2	De 0,15 à <0,25	6 424	3 579	44,61	8 020	0,20	332 554	44,30		1 421	17,72	7			
3	De 0,25 à <0,50	15 268	1 027	66,34	15 949	0,32	462 254	35,91		3 360	21,07	19			
4	De 0,50 à <0,75	8 690	1 207	69,98	9 523	0,53	276 381	46,33		3 284	34,48	23			
5	De 0,75 à <2,50	33 383	1 885	64,60	34 218	1,61	784 145	51,09		20 521	59,97	284			
6	De 2,50 à <10,00	17 841	508	61,98	18 083	5,39	658 244	57,37		15 478	85,59	558			
7	De 10,00 à <100,00	4 076	60	54,65	4 097	26,47	173 261	55,16		4 964	121,16	597			
8	100,00 (défaillance)	651	4	100,00	599	100,00	20 182	49,26		519	86,64	254			
9	Total	94 332	13 755	61,81	102 297	3,26	3 302 528	48,35		50 674	49,54	1 746			1 898

		2024													
		T2													
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
														\$	\$
10	De 0,00 à <0,15	8 340	5 411	69,77	12 115	0,08	604 242	44,60		1 141	9,42	4			
11	De 0,15 à <0,25	6 553	3 485	44,48	8 103	0,20	337 031	43,09		1 396	17,23	7			
12	De 0,25 à <0,50	15 072	1 043	65,98	15 760	0,32	462 893	35,16		3 245	20,59	18			
13	De 0,50 à <0,75	8 373	1 072	68,97	9 100	0,53	270 856	45,55		3 075	33,79	22			
14	De 0,75 à <2,50	32 272	1 926	65,12	33 120	1,65	769 729	50,72		19 755	59,65	278			
15	De 2,50 à <10,00	17 881	477	59,80	18 080	5,35	658 555	57,11		15 387	85,11	551			
16	De 10,00 à <100,00	3 947	55	54,03	3 967	26,15	169 607	54,60		4 766	120,14	568			
17	100,00 (défaillance)	640	4	100,00	583	100,00	19 903	50,00		526	90,22	249			
18	Total	93 078	13 473	61,80	100 828	3,23	3 292 816	47,77		49 291	48,89	1 697			1 843

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

		2025					
		T2					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	1	13 029	\$ 32 808	\$	1,4	64 172	\$ 9 282
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	2	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	3	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	4	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	5	-	-	-	-	461 673	3 494
Valeur à risque (VaR) pour les cessions temporaires de titres	6	-	-	-	-	-	-
Total	7	-	-	-	-	525 845	\$ 12 776
		2025					
		T1					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	8	14 849	\$ 34 751	\$	1,4	69 440	\$ 9 940
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	9	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	10	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	11	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	12	-	-	-	-	466 354	3 644
VaR pour les cessions temporaires de titres	13	-	-	-	-	-	-
Total	14	-	-	-	-	535 794	\$ 13 584
		2024					
		T4					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	15	15 248	\$ 31 760	\$	1,4	65 810	\$ 9 174
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	16	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	17	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	18	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	19	-	-	-	-	458 452	3 353
VaR pour les cessions temporaires de titres	20	-	-	-	-	-	-
Total	21	-	-	-	-	524 262	\$ 12 527
		2024					
		T3					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	22	13 691	\$ 30 850	\$	1,4	62 358	\$ 8 394
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	23	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	24	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	25	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	26	-	-	-	-	428 006	3 080
VaR pour les cessions temporaires de titres	27	-	-	-	-	-	-
Total	28	-	-	-	-	490 364	\$ 11 474

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

N° de ligne	2024					
	T2					
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
1	18 070	\$ 30 396	\$	1,4	67 852	\$ 8 703
2	-	-	-	-	-	-
3	-	-	-	-	-	-
4	-	-	-	-	-	-
5	-	-	-	-	437 387	4 313
6	-	-	-	-	-	-
7	-	-	-	-	505 239	\$ 13 016

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3)

(en millions de dollars) A la date du bilan		N° de ligne	2025 T2													
			Pondération des risques												Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	
			0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Catégories d'actifs																
Emprunteurs souverains et banques centrales		1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités du secteur public		2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement		3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques		4	-	-	300	17	-	1	-	-	-	7	-	-	-	325
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques</i>		5	-	-	87	3	-	1	-	-	-	7	-	-	-	98
Entreprises		6	-	-	89	-	-	1	44	-	-	366	-	-	-	500
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises</i>		7	-	-	89	-	-	1	44	-	-	283	-	-	-	417
<i>Dont le financement spécialisé</i>		8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuilles de détail réglementaires		9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier		10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>		11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ¹		12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		13	-	-	389	17	-	2	44	-	-	373	-	-	-	825
			2025 T1													
			Pondération des risques												Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	
			0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Catégories d'actifs																
Emprunteurs souverains et banques centrales		14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités du secteur public		15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement		16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques		17	-	-	201	42	-	-	-	-	-	3	-	-	-	246
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques</i>		18	-	-	135	31	-	-	-	-	-	3	-	-	-	169
Entreprises		19	-	-	203	-	-	15	20	-	-	312	-	-	-	550
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises</i>		20	-	-	203	-	-	15	20	-	-	226	-	-	-	464
<i>Dont le financement spécialisé</i>		21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuilles de détail réglementaires		22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier		23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>		24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ¹		25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		26	-	-	404	42	-	15	20	-	-	315	-	-	-	796

¹ Exclut les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3) (suite)

(en millions de dollars) A la date du bilan		N° de ligne	2024													Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
			T4													
		Pondération des risques														
		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres		
Catégories d'actifs																
Emprunteurs souverains et banques centrales		1	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	
Entités du secteur public		2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Banques multilatérales de développement		3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Banques		4	–	–	222	42	–	1	–	–	4	–	–	–	269	
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques		5	–	–	118	31	–	1	–	–	4	–	–	–	154	
Entreprises		6	–	–	141	–	–	48	16	–	120	–	–	–	325	
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises		7	–	–	141	–	–	48	15	–	34	–	–	–	238	
Dont le financement spécialisé		8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Portefeuilles de détail réglementaires		9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Immobilier		10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments		11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Autres actifs ¹		12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total		13	– \$	– \$	363 \$	42 \$	– \$	49 \$	16 \$	– \$	124 \$	– \$	– \$	– \$	594 \$	

(en millions de dollars) A la date du bilan		N° de ligne	2024													Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
			T3													
		Pondération des risques														
		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres		
Catégories d'actifs																
Emprunteurs souverains et banques centrales		14	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	
Entités du secteur public		15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Banques multilatérales de développement		16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Banques		17	–	–	277	98	–	–	–	–	4	–	–	–	379	
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques		18	–	–	113	72	–	–	–	–	4	–	–	–	189	
Entreprises		19	–	–	184	–	–	75	13	–	111	–	–	–	383	
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises		20	–	–	184	–	–	75	10	–	25	–	–	–	294	
Dont le financement spécialisé		21	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Portefeuilles de détail réglementaires		22	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Immobilier		23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments		24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Autres actifs ¹		25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total		26	– \$	– \$	461 \$	98 \$	– \$	75 \$	13 \$	– \$	115 \$	– \$	– \$	– \$	762 \$	

¹ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seul.

Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3) (suite)

(en millions de dollars) A la date du bilan	N° de ligne	2024 T2													Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
		Pondération des risques													
		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Catégories d'actifs															
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Entités du secteur public	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques multilatérales de développement	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques	4	–	–	303	81	–	13	–	–	–	3	–	–	–	400
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques</i>	5	–	–	139	54	–	13	–	–	–	2	–	–	–	208
Entreprises	6	–	–	148	–	–	61	4	–	–	235	–	–	–	448
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises</i>	7	–	–	148	–	–	61	3	–	–	172	–	–	–	384
<i>Dont le financement spécialisé</i>	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuilles de détail réglementaires	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Immobilier	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs ¹	12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	13	– \$	– \$	451 \$	81 \$	– \$	74 \$	4 \$	– \$	– \$	238 \$	– \$	– \$	– \$	848 \$

¹ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne 2025
T2

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (A-NI)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15	559	0,11	535	31,81	2,6	78	13,95
2	De 0,15 à <0,25	308	0,20	574	27,78	2,2	56	18,18
3	De 0,25 à <0,50	385	0,37	815	34,24	3,7	128	33,25
4	De 0,50 à <0,75	199	0,63	254	23,83	2,2	62	31,16
5	De 0,75 à <2,50	636	1,92	438	26,00	1,6	334	52,52
6	De 2,50 à <10,00	624	4,87	122	6,69	0,6	125	20,03
7	De 10,00 à <100,00	85	23,93	146	34,30	2,0	141	165,88
8	100,00 (défaillance)	–	100,00	5	25,71	3,5	1	–
9	Total	2 796	2,40	2 889	24,28	2,0	925	33,08

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (F-NI)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	De 0,00 à <0,15	233 362	0,07	2 950	7,24	0,3	4 618	1,98
11	De 0,15 à <0,25	42 077	0,20	126	2,17	0,1	528	1,25
12	De 0,25 à <0,50	11 023	0,36	154	6,17	0,3	601	5,45
13	De 0,50 à <0,75	1 124	0,66	59	15,19	0,4	212	18,86
14	De 0,75 à <2,50	3 284	2,02	119	7,16	0,3	451	13,73
15	De 2,50 à <10,00	89	9,31	5	40,64	2,2	137	153,93
16	De 10,00 à <100,00	24	17,58	6	42,02	1,8	48	200,00
17	100,00 (défaillance)	60	100,00	2	40,00	4,6	301	501,67
18	Total	291 043	0,15	3 421	6,52	0,2	6 896	2,37

2025
T1

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (A-NI)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
19	De 0,00 à <0,15	603	0,10	544	33,32	2,2	86	14,26
20	De 0,15 à <0,25	320	0,20	567	21,31	1,5	45	14,06
21	De 0,25 à <0,50	247	0,35	804	42,58	3,2	98	39,68
22	De 0,50 à <0,75	193	0,64	258	22,80	2,1	57	29,53
23	De 0,75 à <2,50	746	1,94	431	21,74	0,9	321	43,03
24	De 2,50 à <10,00	660	4,86	121	6,53	0,6	129	19,55
25	De 10,00 à <100,00	125	21,33	142	53,43	1,4	321	256,80
26	100,00 (défaillance)	–	100,00	2	25,00	2,0	–	–
27	Total	2 894	2,64	2 869	23,86	1,4	1 057	36,52

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (F-NI)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
28	De 0,00 à <0,15	236 003	0,07	2 948	7,90	0,3	5 113	2,17
29	De 0,15 à <0,25	42 722	0,20	140	2,48	0,1	619	1,45
30	De 0,25 à <0,50	8 665	0,33	139	6,63	0,2	461	5,32
31	De 0,50 à <0,75	871	0,66	58	23,24	0,4	252	28,93
32	De 0,75 à <2,50	3 503	1,74	120	6,87	0,2	462	13,19
33	De 2,50 à <10,00	106	9,31	6	40,36	2,1	162	152,83
34	De 10,00 à <100,00	19	19,05	8	46,58	2,1	42	221,05
35	100,00 (défaillance)	56	100,00	2	40,00	4,7	279	498,21
36	Total	291 945	0,14	3 421	7,12	0,3	7 390	2,53

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2024
T4

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (A-NI)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15 %	897 \$	0,08 %	572	34,10 %	3,5	106 \$	11,82 %
2	De 0,15 à <0,25	124	0,20	561	45,64	3,9	37	29,84
3	De 0,25 à <0,50	252	0,36	831	38,36	3,4	91	36,11
4	De 0,50 à <0,75	235	0,65	255	27,47	2,3	85	36,17
5	De 0,75 à <2,50	1 690	2,08	453	9,81	0,4	332	19,64
6	De 2,50 à <10,00	626	4,81	104	6,07	0,6	108	17,25
7	De 10,00 à <100,00	77	21,05	133	61,61	1,3	228	296,10
8	100,00 (défaillance)	–	100,00	3	25,10	2,3	–	–
9	Total	3 901 \$	2,17 %	2 912	19,87 %	1,6	987 \$	25,30 %

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (F-NI)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	De 0,00 à <0,15 %	226 007 \$	0,07 %	3 393	7,59 %	0,3	4 788 \$	2,12 %
11	De 0,15 à <0,25	44 537	0,19	142	2,43	–	617	1,39
12	De 0,25 à <0,50	9 433	0,34	140	5,05	0,2	382	4,05
13	De 0,50 à <0,75	1 038	0,66	61	14,59	0,4	196	18,88
14	De 0,75 à <2,50	4 472	1,59	148	4,20	0,2	354	7,92
15	De 2,50 à <10,00	85	9,64	8	40,17	2,1	131	154,12
16	De 10,00 à <100,00	29	18,65	5	50,09	1,3	69	237,93
17	100,00 (défaillance)	48	100,00	2	40,00	4,9	238	495,83
18	Total	285 649 \$	0,14 %	3 899	6,69 %	0,2	6 775 \$	2,37 %

2024
T3

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (A-NI)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
19	De 0,00 à <0,15 %	557 \$	0,10 %	574	30,85 %	2,2	74 \$	13,29 %
20	De 0,15 à <0,25	104	0,20	563	30,40	3,7	21	20,19
21	De 0,25 à <0,50	270	0,36	797	38,96	3,4	100	37,04
22	De 0,50 à <0,75	258	0,65	264	24,36	2,2	83	32,17
23	De 0,75 à <2,50	475	1,84	467	27,33	1,3	261	54,95
24	De 2,50 à <10,00	569	4,74	112	5,28	0,5	84	14,76
25	De 10,00 à <100,00	64	19,76	111	66,99	1,7	205	320,31
26	100,00 (défaillance)	–	100,00	1	25,93	2,2	–	–
27	Total	2 297 \$	2,25 %	2 889	24,99 %	1,8	828 \$	36,05 %

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (F-NI)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
28	De 0,00 à <0,15 %	212 835 \$	0,06 %	3 635	7,48 %	0,3	4 210 \$	1,98 %
29	De 0,15 à <0,25	37 319	0,19	121	2,93	0,1	632	1,69
30	De 0,25 à <0,50	13 125	0,34	150	4,40	0,1	467	3,56
31	De 0,50 à <0,75	3 535	0,66	59	4,58	0,1	210	5,94
32	De 0,75 à <2,50	2 126	2,07	150	9,96	0,4	409	19,24
33	De 2,50 à <10,00	102	9,64	5	39,72	2,1	155	151,96
34	De 10,00 à <100,00	67	40,48	4	40,02	4,3	137	204,48
35	100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–
36	Total	269 109 \$	0,13 %	4 124	6,70 %	0,2	6 220 \$	2,31 %

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2024 T2
-------------	------------

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (A-NI)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15 %	531 \$	0,10 %	554	30,69 %	1,9	72 \$	13,56 %
2	De 0,15 à <0,25	70	0,20	578	30,77	3,2	14	20,00
3	De 0,25 à <0,50	160	0,35	793	31,85	2,6	46	28,75
4	De 0,50 à <0,75	189	0,65	287	20,68	1,6	51	26,98
5	De 0,75 à <2,50	289	1,89	486	36,32	1,5	216	74,74
6	De 2,50 à <10,00	493	4,74	108	4,08	0,5	56	11,36
7	De 10,00 à <100,00	15	18,79	107	36,70	2,3	26	173,33
8	100,00 (défaillance)	–	100,00	4	45,57	3,4	–	–
9	Total	1 747 \$	1,95 %	2 917	23,19 %	1,5	481 \$	27,53 %

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (F-NI)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	De 0,00 à <0,15 %	209 743 \$	0,07 %	3 572	8,38 %	0,4	5 027 \$	2,40 %
11	De 0,15 à <0,25	27 812	0,19	116	3,32	0,1	570	2,05
12	De 0,25 à <0,50	11 666	0,34	156	6,39	0,2	601	5,15
13	De 0,50 à <0,75	3 919	0,66	55	4,25	0,2	220	5,61
14	De 0,75 à <2,50	2 611	1,89	147	8,55	0,4	450	17,23
15	De 2,50 à <10,00	74	9,64	8	39,71	3,8	113	152,70
16	De 10,00 à <100,00	1	17,88	2	72,03	1,0	2	200,00
17	100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–
18	Total	255 826 \$	0,12 %	4 056	7,69 %	0,4	6 983 \$	2,73 %

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2025									
		T2									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
1		De 0,00 à <0,15	85 817	0,04	303	2,29	0,7	334	0,39	%	
2		De 0,15 à <0,25	16	0,20	22	35,67	3,1	4	25,00		
3		De 0,25 à <0,50	20	0,41	15	40,21	2,8	8	40,00		
4		De 0,50 à <0,75	2	0,66	4	35,34	4,0	1	50,00		
5		De 0,75 à <2,50	27	2,13	11	20,11	1,3	12	44,44		
6		De 2,50 à <10,00	–	9,31	2	49,95	5,0	1	–		
7		De 10,00 à <100,00	2	21,18	8	49,04	3,7	5	250,00		
8		100,00 (défaillance)	6	100,00	2	46,77	5,0	35	583,33		
9		Total	85 890	0,04	367	2,31	0,7	400	0,47	%	
		2025									
		T1									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
10		De 0,00 à <0,15	89 678	0,04	300	2,49	0,7	354	0,39	%	
11		De 0,15 à <0,25	12	0,20	23	32,44	3,7	3	25,00		
12		De 0,25 à <0,50	7	0,39	14	24,84	4,7	2	28,57		
13		De 0,50 à <0,75	1	0,66	3	37,33	2,5	–	–		
14		De 0,75 à <2,50	4	2,13	9	53,16	2,8	5	125,00		
15		De 2,50 à <10,00	1	9,31	3	62,83	3,1	3	300,00		
16		De 10,00 à <100,00	6	32,74	7	27,95	5,0	8	133,33		
17		100,00 (défaillance)	–	100,00	1	46,77	2,0	–	–		
18		Total	89 709	0,04	360	2,50	0,7	375	0,42	%	
		2024									
		T4									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
19		De 0,00 à <0,15	89 566	0,03	312	2,33	0,8	347	0,39	%	
20		De 0,15 à <0,25	8	0,19	19	34,14	4,1	2	25,00		
21		De 0,25 à <0,50	11	0,41	16	26,52	4,7	3	27,27		
22		De 0,50 à <0,75	1	0,66	4	51,50	2,6	1	100,00		
23		De 0,75 à <2,50	4	2,07	10	43,52	2,6	4	100,00		
24		De 2,50 à <10,00	–	9,64	2	49,62	5,0	1	–		
25		De 10,00 à <100,00	6	32,98	7	28,19	5,0	9	150,00		
26		100,00 (défaillance)	–	100,00	1	54,30	2,3	–	–		
27		Total	89 596	0,04	371	2,34	0,8	367	0,41	%	

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2024													
		T3													
		Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
1		De 0,00 à <0,15		87 718		0,04		313	2,16		0,7	298		0,34	
2		De 0,15 à <0,25		9		0,19		24	39,70		2,7	2		22,22	
3		De 0,25 à <0,50		9		0,34		15	36,76		3,4	3		33,33	
4		De 0,50 à <0,75		–		0,66		3	25,00		3,8	–		–	
5		De 0,75 à <2,50		5		2,07		12	44,64		2,6	5		100,00	
6		De 2,50 à <10,00		–		9,64		1	27,67		5,0	–		–	
7		De 10,00 à <100,00		8		32,79		7	29,24		5,0	13		162,50	
8		100,00 (défaillance)		–		100,00		1	54,30		2,5	–		–	
9		Total		87 749	\$	0,04	%	376	2,17	%	0,7	321	\$	0,37	%
		2024													
		T2													
		Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
10		De 0,00 à <0,15		92 945		0,04		308	2,09		0,8	303		0,33	
11		De 0,15 à <0,25		8		0,19		28	42,73		2,3	2		25,00	
12		De 0,25 à <0,50		3		0,29		15	27,78		4,4	1		33,33	
13		De 0,50 à <0,75		–		0,66		3	25,00		4,0	–		–	
14		De 0,75 à <2,50		2		2,03		11	44,68		2,9	2		100,00	
15		De 2,50 à <10,00		1		9,64		2	34,81		4,7	1		100,00	
16		De 10,00 à <100,00		7		32,70		7	28,90		5,0	10		142,86	
17		100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–	
18		Total		92 966	\$	0,04	%	374	2,09	%	0,8	319	\$	0,34	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2024									
		T3									
N° de ligne	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴			
1	De 0,00 à <0,15	128 284	0,05	334	10,68	0,3	3 815	2,97	\$	%	
2	De 0,15 à <0,25	205	0,19	7	0,42	–	–	–			
3	De 0,25 à <0,50	298	0,27	9	2,11	0,1	5	1,68			
4	De 0,50 à <0,75	–	–	–	–	–	–	–			
5	De 0,75 à <2,50	1	2,17	3	45,00	1,0	1	100,00			
6	De 2,50 à <10,00	–	–	–	–	–	–	–			
7	De 10,00 à <100,00	–	–	–	–	–	–	–			
8	100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–			
9	Total	128 788	0,05	353	10,65	0,3	3 821	2,97	\$	%	
		2024									
		T2									
N° de ligne	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴			
10	De 0,00 à <0,15	151 357	0,05	330	11,11	0,4	4 833	3,19	\$	%	
11	De 0,15 à <0,25	410	0,22	8	0,74	0,1	2	0,49			
12	De 0,25 à <0,50	280	0,27	11	1,68	0,1	4	1,43			
13	De 0,50 à <0,75	–	–	–	–	–	–	–			
14	De 0,75 à <2,50	1	1,03	2	45,00	1,2	1	100,00			
15	De 2,50 à <10,00	–	–	–	–	–	–	–			
16	De 10,00 à <100,00	–	–	–	–	–	–	–			
17	100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–			
18	Total	152 048	0,05	351	11,06	0,4	4 840	3,18	\$	%	

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2025 T2		2025 T1									
	N° de ligne												
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés							
		Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres							
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées
Encaisse – monnaie locale	1	1	\$ 4 859	–	\$ 2 187	\$ 49 931	\$ 64 797	–	\$ 5 656	\$ 1 838	\$ 51 168	\$ 70 813	\$
Encaisse – autres monnaies	2	1 306	12 097	325	11 336	131 607	159 343	1 678	6 666	277	8 768	131 317	153 960
Dettes souveraines locales	3	916	420	2 268	4 929	96 340	72 822	739	674	2 444	4 528	109 637	72 281
Autres dettes souveraines	4	4 596	1 054	4 360	3 293	118 195	91 946	4 019	1 103	3 642	3 384	114 623	89 644
Dettes publiques	5	3 657	11	1 182	6	26 864	48 275	1 283	47	1 294	70	23 493	44 792
Obligations de sociétés	6	1 825	1 760	2 715	1	30 603	52 764	1 721	1 711	3 060	–	29 110	55 483
Titres de capitaux propres	7	1 582	–	88	–	34 227	78 577	1 023	–	103	–	37 086	88 075
Autres sûretés	8	208	59	–	–	–	–	124	62	–	–	–	–
Total	9	14 091	\$ 20 260	\$ 10 938	\$ 21 752	\$ 487 767	\$ 568 524	\$ 10 587	\$ 15 919	\$ 10 820	\$ 18 588	\$ 496 434	\$ 575 048
		2024 T4				2024 T3							
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés							
		Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres							
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées
Encaisse – monnaie locale	10	–	\$ 4 770	–	\$ 1 494	\$ 66 691	\$ 70 757	–	\$ 5 081	\$ 1 311	\$ 48 413	\$ 72 778	\$
Encaisse – autres monnaies	11	1 779	15 905	645	8 505	139 815	140 114	1 114	9 409	472	7 111	125 213	139 976
Dettes souveraines locales	12	772	673	1 693	4 418	103 116	76 149	693	4 418	548	1 546	3 061	103 029
Autres dettes souveraines	13	2 713	1 549	4 381	4 322	105 521	115 375	4 558	945	2 613	3 880	103 771	88 574
Dettes publiques	14	1 189	6	1 424	200	20 252	40 110	603	24	1 291	50	18 787	37 829
Obligations de sociétés	15	1 523	1 700	3 736	1	28 214	51 293	1 704	1 179	3 422	1	25 044	43 914
Titres de capitaux propres	16	1 499	–	102	–	30 909	72 513	963	–	107	–	30 932	74 141
Autres sûretés	17	–	46	–	–	–	5 847	–	18	–	–	–	–
Total	18	9 475	\$ 24 649	\$ 11 981	\$ 18 940	\$ 494 518	\$ 572 158	\$ 9 635	\$ 17 204	\$ 9 451	\$ 15 414	\$ 455 189	\$ 527 843
		2024 T2				2024 T2							
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés							
		Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres							
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées
Encaisse – monnaie locale	19	–	\$ 3 608	–	\$ 1 176	\$ 65 306	\$ 75 810	–	–	–	–	–	–
Encaisse – autres monnaies	20	962	10 534	405	8 165	136 582	136 173	–	–	–	–	–	–
Dettes souveraines locales	21	463	1 031	1 583	3 695	110 760	76 167	–	–	–	–	–	–
Autres dettes souveraines	22	4 725	1 435	3 524	4 536	95 569	108 359	–	–	–	–	–	–
Dettes publiques	23	686	58	753	–	19 435	38 900	–	–	–	–	–	–
Obligations de sociétés	24	1 272	1 424	3 413	–	25 065	43 871	–	–	–	–	–	–
Titres de capitaux propres	25	609	–	–	–	29 528	74 443	–	–	–	–	–	–
Autres sûretés	26	–	31	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	27	8 717	\$ 18 121	\$ 9 678	\$ 17 572	\$ 482 245	\$ 553 723	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2025		2025		2024		2024		2024	
N° de ligne		T2		T1		T4		T3		T2	
		Protection achetée	Protection vendue								
Notionnels											
Swaps sur défaillance de crédit sur signature unique	1	8 814	\$ 1 549	\$ 8 069	\$ 1 475	\$ 6 871	\$ 1 647	\$ 6 300	\$ 1 529	\$ 5 910	\$ 1 657
Swaps sur défaillance de crédit indiciels	2	6 271	759	7 637	180	7 172	293	6 333	407	7 072	764
Swaps sur le rendement total	3	1 635	–	840	–	167	–	166	–	165	–
Options sur crédit	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés de crédit	5	620	7 395	639	7 940	563	7 348	346	7 034	438	6 766
Total des notionnels	6	17 340	9 703	17 185	9 595	14 773	9 288	13 145	8 970	13 585	9 187
Justes valeurs											
Juste valeur positive (actif)	7	17	5	41	35	21	39	19	45	36	56
Juste valeur négative (passif)	8	(344)	(5)	(433)	(3)	(380)	(3)	(334)	(3)	(293)	(4)

Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2025		2025		2024		2024		2024	
N° de ligne		T2		T1		T4		T3		T2	
		ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
Expositions sur les CC admissibles (total)											
Expositions sur opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu des dépôts de garantie initiaux et contributions aux fonds de garantie) – dont :	1		\$ 881	\$	899	\$	923	\$	1 206	\$	1 224
<i>i) Dérivés négociés hors Bourse</i>	2	22 565	451	23 934	479	23 938	479	31 504	630	30 652	613
<i>ii) Dérivés négociés en Bourse</i>	3	9 167	183	11 134	223	11 635	233	18 319	366	20 623	412
<i>iii) Cessions temporaires de titres</i>	4	8 592	172	8 144	163	7 482	150	7 985	160	6 681	134
<i>iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée</i>	5	4 806	96	4 656	93	4 821	96	5 200	104	3 348	67
Dépôts de garantie initiaux séparés	6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dépôts de garantie initiaux non séparés	7	–	–	102	–	101	–	100	–	99	–
Contributions aux fonds de garantie préfinancées	8	3 933	–	3 850	–	2 908	–	5 970	–	5 561	–
	9	1 162	430	1 003	420	1 050	444	1 155	576	1 054	611

¹ La Banque n'est exposée à aucune contrepartie centrale non admissible.

Dérivés – Notionnel

(en millions de dollars) À la date du bilan		2025 T2						2025 T1																
N° de ligne	Activités de négociation																							
Négoiés hors Bourse ¹						Négoiés hors Bourse ¹																		
Régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse		Total		Activités autres que de négociation		Total		Régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse		Total		Activités autres que de négociation		Total		
Contrats de taux d'intérêt																								
1	-		-		1 073 281		1 073 281		-		1 073 281		-		-		782 551		782 551		-		782 551	
2	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-	
3	409 866		14 359		-		424 225		368		424 593		482 966		26 693		-		509 659		471		510 130	
4	18 385 470		505 690		-		18 891 160		1 913 571		20 804 731		18 845 539		530 911		-		19 376 450		1 862 728		21 239 178	
5	-		124 463		10 026		134 489		121		134 610		-		103 852		13 700		117 552		81		117 633	
6	-		131 154		11 335		142 489		3		142 492		-		125 957		16 150		142 107		3		142 110	
Contrats de change																								
7	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-	
8	22		392 637		-		392 659		39 553		432 212		61		449 748		-		449 809		25 211		475 020	
9	801		1 667 935		-		1 668 736		13 549		1 682 285		280		1 785 511		-		1 785 791		7 383		1 793 174	
10	-		1 535 298		-		1 535 298		153 394		1 688 692		-		1 527 120		-		1 527 120		135 591		1 662 711	
11	-		84 036		118		84 154		-		84 154		-		72 009		150		72 159		-		72 159	
12	-		80 283		29		80 312		-		80 312		-		67 703		18		67 721		-		67 721	
13	823		3 760 189		147		3 761 159		206 496		3 967 655		341		3 902 091		168		3 902 600		168 185		4 070 785	
Contrats dérivés de crédit																								
14	13 353		1 916		-		15 269		3 026		18 295		13 810		1 084		-		14 894		2 915		17 809	
15	1 963		128		-		2 091		-		2 091		1 463		144		-		1 607		-		1 607	
16	15 316		2 044		-		17 360		3 026		20 386		15 273		1 228		-		16 501		2 915		19 416	
Autres contrats																								
17	-		156 125		148 918		305 043		35 213		340 256		-		146 998		125 765		272 763		35 967		308 730	
18	100		98 060		214 461		312 621		-		312 621		112		98 623		154 071		252 806		-		252 806	
19	100		254 185		363 379		617 664		35 213		652 877		112		245 621		279 836		525 569		35 967		561 536	
Total	18 811 575		4 792 084		1 458 168		25 061 827		2 158 798		27 220 625		19 344 231		4 936 353		1 092 405		25 372 989		2 070 350		27 443 339	

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024 T4						2024 T3																
N° de ligne	Activités de négociation																							
Négoiés hors Bourse ¹						Négoiés hors Bourse ¹																		
Régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse		Total		Activités autres que de négociation		Total		Régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse		Total		Activités autres que de négociation		Total		
Contrats de taux d'intérêt																								
21	-		-		761 112		761 112		-		761 112		-		-		720 503		720 503		-		720 503	
22	550 965		22 772		-		573 737		552		574 289		765 137		19 592		-		784 729		493		785 222	
23	17 656 335		474 381		-		18 130 716		1 708 529		19 839 245		16 579 266		397 370		-		16 976 636		2 065 511		19 042 147	
24	-		93 559		5 806		99 365		125		99 490		-		94 926		-		94 926		171		95 097	
25	-		112 098		5 550		117 648		1 863		119 511		-		109 318		288		109 606		3 642		113 248	
26	18 207 300		702 810		772 468		19 882 578		1 711 069		21 593 647		17 344 403		621 206		720 791		18 686 400		2 069 617		20 756 217	
Contrats de change																								
27	39		355 932		-		355 971		24 644		380 615		11		350 384		-		350 395		24 485		374 880	
28	494		1 685 083		-		1 685 577		7 024		1 692 601		385		2 063 680		-		2 064 065		6 392		2 070 457	
29	-		1 525 781		-		1 525 781		143 796		1 669 577		-		1 466 806		-		1 466 806		131 347		1 598 153	
30	-		56 614		163		56 777		-		56 777		-		55 859		105		55 964		-		55 964	
31	-		49 344		15		49 359		-		49 359		-		45 828		2		45 830		-		45 830	
32	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-	
33	533		3 672 754		178		3 673 465		175 464		3 848 929		396		3 982 557		107		3 983 060		162 224		4 145 284	
Contrats dérivés de crédit																								
34	12 469		327		-		12 796		2 708		15 504		11 054		317		-		11 371		2 357		13 728	
35	1 651		242		-		1 893		-		1 893		1 711		225		-		1 936		-		1 936	
36	14 120		569		-		14 689		2 708		17 397		12 765		542		-		13 307		2 357		15 664	
Autres contrats																								
37	-		123 991		117 988		241 979		36 049		278 028		-		114 486		113 289		227 775		37 978		265 753	
38	118		103 714		141 763		245 595		-		245 595		151		85 952		117 566		203 669		-		203 669	
39	118		227 705		259 751		487 574		36 049		523 623		151		200 438		230 855		431 444		37 978		469 422	
Total	18 222 071		4 603 838		1 032 397		23 858 306		1 925 290		25 783 596		17 357 715		4 804 743		951 753		23 114 211		2 272 376		25 386 587	

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Notionnel (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024 T2							
N° de ligne		Activités de négociation							
		Négoiés hors Bourse ¹				Activités autres que de négociation			
		Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non régés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse		Total	
Contrats de taux d'intérêt									
1	Contrats à terme standardisés	–	\$ –	\$ –	718 275	\$ 718 275	\$ –	\$ 718 275	\$ –
2	Contrats de garantie de taux d'intérêt	811 839	–	17 545	–	829 384	394	829 778	–
3	Swaps	16 139 478	–	368 973	–	16 508 451	2 128 133	18 636 584	–
4	Options vendues	–	–	90 408	–	90 408	122	90 530	–
5	Options achetées	–	–	111 897	500	112 397	5 713	118 110	–
6		16 951 317	–	588 823	718 775	18 258 915	2 134 362	20 393 277	–
Contrats de change									
7	Contrats à terme standardisés	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Contrats à terme de gré à gré	14	–	303 381	–	303 395	23 729	327 124	–
9	Swaps	192	–	1 897 056	–	1 897 248	6 414	1 903 662	–
10	Swaps combinés de taux d'intérêt	456	–	1 399 578	–	1 400 034	141 371	1 541 405	–
11	Options vendues	–	–	64 504	319	64 823	–	64 823	–
12	Options achetées	–	–	54 483	1	54 484	–	54 484	–
13		662	–	3 719 002	320	3 719 984	171 514	3 891 498	–
Contrats dérivés de crédit									
14	Swaps sur défaillance de crédit	11 410	–	277	–	11 687	2 428	14 115	–
15	Protection acquise	2 150	–	271	–	2 421	–	2 421	–
16	Protection vendue	13 560	–	548	–	14 108	2 428	16 536	–
Autres contrats									
17	Dérivés d'actions	–	–	99 701	123 144	222 845	37 377	260 222	–
18	Contrats de marchandises	213	–	73 649	129 638	203 500	–	203 500	–
19		213	–	173 350	252 782	426 345	37 377	463 722	–
20	Total	16 965 752	\$ –	4 481 723	\$ –	971 877	\$ 22 419 352	\$ 2 345 681	\$ 24 765 033

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés régés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non régés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Exposition au risque de crédit

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2025 T2			2025 T1			2024 T4		
			Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt											
Contrats de garantie de taux d'intérêt											
	1		65	\$ 159	\$ 48	55	\$ 83	\$ 53	35	\$ 102	\$ 29
	2	Swaps	3 477	9 808	1 264	4 012	10 813	1 027	4 215	11 037	964
	3	Options vendues	2	89	15	4	114	31	7	140	26
	4	Options achetées	6	77	16	10	104	19	17	123	23
	5		3 550	10 133	1 343	4 081	11 114	1 130	4 274	11 402	1 042
Contrats de change											
Contrats à terme de gré à gré											
	6	Swaps	1 116	4 815	896	1 472	5 600	1 037	1 746	5 643	1 022
	7	Swaps combinés de taux d'intérêt	2 836	16 147	1 759	2 881	18 699	2 476	3 234	16 136	2 246
	8	Options vendues	3 906	15 958	1 620	4 687	17 518	1 597	4 124	17 176	1 515
	9	Options achetées	52	364	68	90	392	86	36	291	59
	10		65	342	85	103	351	92	50	239	64
	11		7 975	37 626	4 428	9 233	42 560	5 288	9 190	39 485	4 906
Autres contrats											
Dérivés de crédit											
	12		2	212	29	3	219	30	-	207	30
Dérivés d'actions											
	13		639	10 279	2 566	661	9 719	2 547	669	8 964	2 348
Contrats de marchandises											
	14		863	5 922	916	871	5 828	945	1 115	5 752	848
	15		1 504	16 413	3 511	1 535	15 766	3 522	1 784	14 923	3 226
	16		13 029	64 172	9 282	14 849	69 440	9 940	15 248	65 810	9 174
	17		9 502	17 759	617	10 133	19 278	666	10 529	19 117	652
	18	Total	22 531	\$ 81 931	\$ 9 899	24 982	\$ 88 718	\$ 10 606	25 777	\$ 84 927	\$ 9 826

		N° de ligne	2024 T3			2024 T2		
			Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats de garantie de taux d'intérêt								
	19		60	\$ 137	\$ 57	21	\$ 121	\$ 38
	20	Swaps	4 415	11 231	920	5 562	12 559	661
	21	Options vendues	2	129	22	3	111	19
	22	Options achetées	13	135	29	33	173	33
	23		4 490	11 632	1 028	5 619	12 964	751
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré								
	24	Swaps	961	4 374	757	1 305	4 595	783
	25	Swaps combinés de taux d'intérêt	2 514	16 817	2 192	4 128	17 547	2 518
	26	Options vendues	4 241	16 370	1 336	5 254	19 272	1 534
	27	Options achetées	35	257	48	23	254	56
	28		37	199	57	93	327	87
	29		7 788	38 017	4 390	10 803	41 995	4 978
Autres contrats								
Dérivés de crédit								
	30		-	219	34	1	212	33
Dérivés d'actions								
	31		488	7 570	2 077	638	7 633	2 080
Contrats de marchandises								
	32		925	4 920	865	1 009	5 048	861
	33		1 413	12 709	2 976	1 648	12 893	2 974
	34		13 691	62 358	8 394	18 070	67 852	8 703
	35		7 413	28 304	865	7 608	27 304	900
	36	Total	21 104	\$ 88 662	\$ 9 259	25 678	\$ 95 156	\$ 9 603

¹ Les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui font l'objet d'un traitement de garantie financière aux fins du capital de risque de crédit, étaient exclus conformément aux lignes directrices du BSIF.

² Les actifs pondérés en fonction des risques pour les expositions de dérivés réputées être avec une CC admissible selon le BSIF sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, lequel tient compte des expositions du portefeuille bancaire et des expositions des fonds de défaut liées aux dérivés, et sont présentés selon la méthode « tout compris ». Les montants calculés sont présentés déduction faite des conventions-cadres de compensation et des sûretés.

Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au RVC (AB-RVC) (RVC2)

(en millions de dollars)		2025			2025			2024		
À la date du bilan		T2			T1			T4		
N° de ligne		Exigences de fonds propres selon l'AB-RVC			Exigences de fonds propres selon l'AB-RVC			Exigences de fonds propres selon l'AB-RVC		
1	K réduite	195	\$		183	\$		173	\$	
2	K couverte	92			60			54		
3	Total (K réduite x 25 % + K couverte x 75 %)	118	\$		91	\$		84	\$	

Approche standard pour le RVC (AS-RVC) (RVC3)

(en millions de dollars)		2025				2025				2024			
À la date du bilan		T2				T1				T4			
N° de ligne		Exigences de fonds propres		Nombre de contreparties		Exigences de fonds propres		Nombre de contreparties		Exigences de fonds propres		Nombre de contreparties	
1	Risque de taux d'intérêt	73	\$			65	\$			68	\$		
2	Risque de change	125				112				106			
3	Risque d'écart de taux de référence	-				-				-			
4	Risque actions	-				-				-			
5	Risque sur marchandises	-				-				-			
6	Risque d'écart de taux de contrepartie	188				146				156			
7	Total (somme des lignes 1 à 6)	386	\$		5 502	323	\$		5 899	330	\$		6 328

États des flux d'APR pour les expositions au risque lié au RVC selon l'AS-RVC (RVC4)

(en millions de dollars)		2025			2025			2024		
À la date du bilan		T2			T1			T4		
N° de ligne		APR			APR			APR		
1	Total des APR au titre du risque lié au RVC à la fin du trimestre précédent	5 180	\$		5 176	\$		5 042	\$	
2	Total des APR au titre du risque lié au RVC à la fin de la période de présentat	6 301			5 180			5 176		

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2025 T2						
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur			
		Dont les		Synthétiques	Dont les		Synthétiques	Total
		Classiques	transactions STC ¹		Classiques	transactions STC		
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	38 028	\$ 37 250	\$ –	\$ 17 664	\$ 16 812	\$ –	\$ 55 692
Prêts hypothécaires résidentiels	2	12 981	12 981	–	–	–	–	12 981
Cartes de crédit	3	6 767	6 520	–	4 517	4 099	–	11 284
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	18 280	17 749	–	13 147	12 713	–	31 427
Retitrisations	5	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	16 904	15 653	10 853	30 742	927	–	58 499
Prêts aux entreprises	7	–	–	10 853	14 955	429	–	25 808
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–	–	–	14 209	–	–	14 209
Contrats de location et montants à recevoir	9	16 904	15 653	–	1 578	498	–	18 482
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	–	–	–	–	–	–	–
Retitrisations	11	–	–	–	–	–	–	–
		2025 T1						
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur			
		Dont les		Synthétiques	Dont les		Synthétiques	Total
		Classiques	transactions STC		Classiques	transactions STC		
Services bancaires de détail (total) – dont :	12	39 959	\$ 39 243	\$ –	\$ 16 675	\$ 16 675	\$ –	\$ 56 634
Prêts hypothécaires résidentiels	13	12 187	12 187	–	–	–	–	12 187
Cartes de crédit	14	8 495	8 298	–	6 179	6 179	–	14 674
Autres expositions sur la clientèle de détail	15	19 277	18 758	–	10 496	10 496	–	29 773
Retitrisations	16	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	17	17 886	16 893	12 256	31 047	869	–	61 189
Prêts aux entreprises	18	–	–	12 256	14 579	162	–	26 835
Prêts hypothécaires commerciaux	19	–	–	–	15 135	–	–	15 135
Contrats de location et montants à recevoir	20	17 886	16 893	–	1 333	707	–	19 219
Autres expositions sur la clientèle de gros	21	–	–	–	–	–	–	–
Retitrisations	22	–	–	–	–	–	–	–
		2024 T4						
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur			
		Dont les		Synthétiques	Dont les		Synthétiques	Total
		Classiques	transactions STC		Classiques	transactions STC		
Services bancaires de détail (total) – dont :	23	39 824	\$ 39 260	\$ –	\$ 19 122	\$ 19 122	\$ –	\$ 58 946
Prêts hypothécaires résidentiels	24	12 117	12 117	–	–	–	–	12 117
Cartes de crédit	25	9 116	8 919	–	8 106	8 106	–	17 222
Autres expositions sur la clientèle de détail	26	18 591	18 224	–	11 016	11 016	–	29 607
Retitrisations	27	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	28	17 232	16 230	11 968	30 714	779	–	59 914
Prêts aux entreprises	29	–	–	11 968	14 216	155	–	26 184
Prêts hypothécaires commerciaux	30	–	–	–	15 405	–	–	15 405
Contrats de location et montants à recevoir	31	17 232	16 230	–	1 093	624	–	18 325
Autres expositions sur la clientèle de gros	32	–	–	–	–	–	–	–
Retitrisations	33	–	–	–	–	–	–	–

¹ Simples, transparentes et comparables (STC).

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1) (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2024						
		T3						
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur			
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	33 810	\$ 33 449	\$ –	\$ 21 477	\$ 21 477	\$ –	\$ 55 287
Prêts hypothécaires résidentiels	2	11 351	11 351	–	–	–	–	11 351
Cartes de crédit	3	6 149	6 148	–	8 950	8 950	–	15 099
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	16 310	15 950	–	12 527	12 527	–	28 837
Retitrisations	5	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	16 392	15 583	6 775	32 709	971	–	55 876
Prêts aux entreprises	7	–	–	6 775	14 784	168	–	21 559
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–	–	–	16 179	–	–	16 179
Contrats de location et montants à recevoir	9	16 392	15 583	–	1 746	803	–	18 138
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	–	–	–	–	–	–	–
Retitrisations	11	–	–	–	–	–	–	–
		2024						
		T2						
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur			
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	12	37 217	\$ 36 861	\$ –	\$ 23 476	\$ 23 476	\$ –	\$ 60 693
Prêts hypothécaires résidentiels	13	11 092	11 092	–	–	–	–	11 092
Cartes de crédit	14	9 263	9 262	–	9 330	9 330	–	18 593
Autres expositions sur la clientèle de détail	15	16 862	16 507	–	14 146	14 146	–	31 008
Retitrisations	16	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	17	15 449	14 614	5 347	33 275	1 161	–	54 071
Prêts aux entreprises	18	–	–	5 347	14 919	168	–	20 266
Prêts hypothécaires commerciaux	19	–	–	–	16 193	–	–	16 193
Contrats de location et montants à recevoir	20	15 449	14 614	–	2 163	993	–	17 612
Autres expositions sur la clientèle de gros	21	–	–	–	–	–	–	–
Retitrisations	22	–	–	–	–	–	–	–

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2024						
		T3						
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur			
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	–	\$ –	\$ –	357	\$ –	\$ –	357
Prêts hypothécaires résidentiels	2	–	–	–	–	–	–	–
Cartes de crédit	3	–	–	–	1	–	–	1
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	–	–	–	356	–	–	356
Retitrisations	5	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	–	–	–	331	–	–	331
Prêts aux entreprises	7	–	–	–	–	–	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–	–	–	50	–	–	50
Contrats de location et montants à recevoir	9	–	–	–	–	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	–	–	–	281	–	–	281
Retitrisations	11	–	–	–	–	–	–	–
		2024						
		T2						
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur			
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	12	–	\$ –	\$ –	569	\$ –	\$ –	569
Prêts hypothécaires résidentiels	13	–	–	–	–	–	–	–
Cartes de crédit	14	–	–	–	86	–	–	86
Autres expositions sur la clientèle de détail	15	–	–	–	483	–	–	483
Retitrisations	16	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	17	–	–	–	121	–	–	121
Prêts aux entreprises	18	–	–	–	–	–	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux	19	–	–	–	6	–	–	6
Contrats de location et montants à recevoir	20	–	–	–	–	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de gros	21	–	–	–	115	–	–	115
Retitrisations	22	–	–	–	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2025																
			T2																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique		1	53 468	\$ 742	\$ 578	\$ 139	\$ 5	\$ 5 278	\$ 48 840	\$ 809	\$ 5	\$ 850	\$ 5 912	\$ 81	\$ 66	\$ 68	\$ 470	\$ 6	\$ 6
<i>dont la titrisation</i>		2	53 468	742	578	139	5	5 278	48 840	809	5	850	5 912	81	66	68	470	6	6
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		3	36 936	703	306	78	5	5 278	32 745	–	5	850	3 849	–	66	68	305	–	6
<i>dont les transactions STC</i>		4	36 453	485	282	30	–	5 278	31 972	–	–	850	3 600	–	–	68	284	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		5	16 532	39	272	61	–	–	16 095	809	–	–	2 063	81	–	–	165	6	–
<i>dont les transactions STC</i>		6	15 365	39	249	–	–	–	14 844	809	–	–	1 753	81	–	–	140	6	–
<i>dont la titrisation</i>		7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		8	10 853	–	–	–	–	10 853	–	–	–	1 628	–	–	130	–	–	–	–
<i>dont la titrisation</i>		9	10 853	–	–	–	–	10 853	–	–	–	1 628	–	–	130	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		11	10 853	–	–	–	–	10 853	–	–	–	1 628	–	–	130	–	–	–	–
<i>dont la retritrisation</i>		12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		13	64 321	\$ 742	\$ 578	\$ 139	\$ 5	\$ 16 131	\$ 48 840	\$ 809	\$ 5	\$ 2 478	\$ 5 912	\$ 81	\$ 66	\$ 198	\$ 470	\$ 6	\$ 6
			2025																
			T1																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique		14	56 542	\$ 629	\$ 587	\$ 81	\$ 6	\$ 6 777	\$ 50 439	\$ 623	\$ 6	\$ 1 033	\$ 5 951	\$ 62	\$ 70	\$ 83	\$ 473	\$ 5	\$ 6
<i>dont la titrisation</i>		15	56 542	629	587	81	6	6 777	50 439	623	6	1 033	5 951	62	70	83	473	5	6
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		16	39 009	584	316	44	6	6 777	33 176	–	6	1 033	3 809	–	70	83	302	–	6
<i>dont les transactions STC</i>		17	38 535	411	274	23	–	6 777	32 466	–	–	1 033	3 603	–	–	83	285	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		18	17 533	45	271	37	–	–	17 263	623	–	–	2 142	62	–	–	171	5	–
<i>dont les transactions STC</i>		19	16 603	45	245	–	–	–	16 270	623	–	–	1 900	62	–	–	152	5	–
<i>dont la titrisation</i>		20	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		21	12 256	–	–	–	–	12 256	–	–	–	1 838	–	–	147	–	–	–	–
<i>dont la titrisation</i>		22	12 256	–	–	–	–	12 256	–	–	–	1 838	–	–	147	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont les transactions STC</i>		24	12 256	–	–	–	–	12 256	–	–	–	1 838	–	–	147	–	–	–	–
<i>dont la retritrisation</i>		25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		26	68 798	\$ 629	\$ 587	\$ 81	\$ 6	\$ 19 033	\$ 50 439	\$ 623	\$ 6	\$ 2 871	\$ 5 951	\$ 62	\$ 70	\$ 230	\$ 473	\$ 5	\$ 6
			2024																
			T4																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique		27	55 814	\$ 602	\$ 535	\$ 100	\$ 5	\$ 7 461	\$ 49 192	\$ 398	\$ 5	\$ 928	\$ 5 794	\$ 40	\$ 68	\$ 74	\$ 460	\$ 4	\$ 5
<i>dont la titrisation</i>		28	55 814	602	535	100	5	7 461	49 192	398	5	928	5 794	40	68	74	460	4	5
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		29	38 895	576	275	73	5	7 461	32 358	–	5	928	3 712	–	68	74	293	–	5
<i>dont les transactions STC</i>		30	38 549	405	253	54	–	7 461	31 800	–	–	928	3 559	–	–	74	282	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		31	16 919	26	260	27	–	–	16 834	398	–	–	2 082	40	–	–	167	4	–
<i>dont les transactions STC</i>		32	15 969	26	235	–	–	–	15 832	398	–	–	1 850	40	–	–	148	4	–
<i>dont la titrisation</i>		33	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		34	11 968	–	–	–	–	11 968	–	–	–	1 795	–	–	144	–	–	–	–
<i>dont la titrisation</i>		35	11 968	–	–	–	–	11 968	–	–	–	1 795	–	–	144	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		36	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont les transactions STC</i>		37	11 968	–	–	–	–	11 968	–	–	–	1 795	–	–	144	–	–	–	–
<i>dont la retritrisation</i>		38	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		39	67 782	\$ 602	\$ 535	\$ 100	\$ 5	\$ 19 429	\$ 49 192	\$ 398	\$ 5	\$ 2 723	\$ 5 794	\$ 40	\$ 68	\$ 218	\$ 460	\$ 4	\$ 5

¹ La Banque n'était exposée à aucune titrisation synthétique avant le deuxième trimestre de 2023.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2024																
			T3								T2								
Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement							
Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %			
Total des expositions																			
Titrisation classique	1	49 229	\$ 391	\$ 555	\$ 26	\$ 1	\$ 4 700	\$ 45 099	\$ 402	\$ 1	\$ 470	\$ 5 227	\$ 40	\$ 12	\$ 38	\$ 402	\$ 3	\$ 1	\$
dont la titrisation	2	49 229	391	555	26	1	4 700	45 099	402	1	470	5 227	40	12	38	402	3	1	
dont le produit sous-jacent est de détail	3	33 140	367	302	–	1	4 700	29 109	–	1	470	3 277	–	12	38	246	–	1	
dont les transactions STC	4	32 802	367	280	–	–	4 700	28 749	–	–	470	3 197	–	–	38	240	–	–	
dont le produit sous-jacent est de gros	5	16 089	24	253	26	–	–	15 990	402	–	–	1 950	40	–	–	156	3	–	
dont les transactions STC	6	15 322	24	237	–	–	–	15 181	402	–	–	1 759	40	–	–	141	3	–	
dont la titrisation	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titrisation synthétique	8	6 775	–	–	–	–	6 775	–	–	1 016	–	–	–	–	81	–	–	–	
dont la titrisation	9	6 775	–	–	–	–	6 775	–	–	1 016	–	–	–	81	–	–	–	–	
dont le produit sous-jacent est de détail	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
dont le produit sous-jacent est de gros	11	6 775	–	–	–	–	6 775	–	–	1 016	–	–	–	81	–	–	–	–	
dont la retitrisation	12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total	13	56 004	\$ 391	\$ 555	\$ 26	\$ 1	\$ 11 475	\$ 45 099	\$ 402	\$ 1	\$ 1 486	\$ 5 227	\$ 40	\$ 12	\$ 119	\$ 402	\$ 3	\$ 1	\$
2024																			
T2																			
Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement							
Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %			
Total des expositions																			
Titrisation classique	14	51 471	\$ 607	\$ 560	\$ 26	\$ 2	\$ 7 900	\$ 44 303	\$ 461	\$ 2	\$ 796	\$ 5 207	\$ 46	\$ 22	\$ 64	\$ 400	\$ 4	\$ 2	\$
dont la titrisation	15	51 471	607	560	26	2	7 900	44 303	461	2	796	5 207	46	22	64	400	4	2	
dont le produit sous-jacent est de détail	16	36 341	553	321	–	2	7 900	29 315	–	2	796	3 358	–	22	64	252	–	2	
dont les transactions STC	17	36 144	418	299	–	–	7 900	28 981	–	–	796	3 247	–	–	64	244	–	–	
dont le produit sous-jacent est de gros	18	15 130	54	239	26	–	–	14 988	461	–	–	1 849	46	–	–	148	4	–	
dont les transactions STC	19	14 341	54	219	–	–	–	14 154	460	–	–	1 652	46	–	–	132	4	–	
dont la titrisation	20	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titrisation synthétique	21	5 347	–	–	–	–	5 347	–	–	802	–	–	–	–	64	–	–	–	
dont la titrisation	22	5 347	–	–	–	–	5 347	–	–	802	–	–	–	64	–	–	–	–	
dont le produit sous-jacent est de détail	23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
dont le produit sous-jacent est de gros	24	5 347	–	–	–	–	5 347	–	–	802	–	–	–	64	–	–	–	–	
dont la retitrisation	25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total	26	56 818	\$ 607	\$ 560	\$ 26	\$ 2	\$ 13 247	\$ 44 303	\$ 461	\$ 2	\$ 1 598	\$ 5 207	\$ 46	\$ 22	\$ 128	\$ 400	\$ 4	\$ 2	\$

¹ La Banque n'était exposée à aucune titrisation synthétique avant le deuxième trimestre de 2023.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme investisseur (TITR4)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2025																	
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions			47 968	\$ 438	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 4 861	\$ 43 392	\$ 153	\$ --	\$ 486	\$ 7 447	\$ 15	\$ --	\$ 28	\$ 594	\$ 1	\$ --	\$ --
Titrisation classique		1	47 968	438	--	--	--	4 861	43 392	153	--	486	7 447	15	--	28	594	1	--	--
dont la titrisation		2	17 441	223	--	--	--	4 861	12 803	--	--	486	1 405	--	--	28	112	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de détail		3	16 589	223	--	--	--	4 861	11 951	--	--	486	1 240	--	--	1	99	--	--	--
dont les transactions STC		4	30 527	215	--	--	--	--	30 589	153	--	--	6 042	15	--	--	482	1	--	--
dont le produit sous-jacent est de gros		5	927	--	--	--	--	--	774	153	--	--	77	15	--	--	6	1	--	--
dont la retitrisation		6	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Titrisation synthétique		8	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont la titrisation		9	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de détail		10	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont les transactions STC		11	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de gros		12	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont la retitrisation		13	47 968	\$ 438	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 4 861	\$ 43 392	\$ 153	\$ --	\$ 486	\$ 7 447	\$ 15	\$ --	\$ 28	\$ 594	\$ 1	\$ --	\$ --
Total		13	47 968	\$ 438	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 4 861	\$ 43 392	\$ 153	\$ --	\$ 486	\$ 7 447	\$ 15	\$ --	\$ 28	\$ 594	\$ 1	\$ --	\$ --

		2025																		
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions			47 314	\$ 408	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 5 288	\$ 42 272	\$ 162	\$ --	\$ 529	\$ 7 313	\$ 16	\$ --	\$ 30	\$ 585	\$ 1	\$ --	\$ --
Titrisation classique		14	47 314	408	--	--	--	5 288	42 272	162	--	529	7 313	16	--	30	585	1	--	--
dont la titrisation		15	16 267	408	--	--	--	5 288	11 387	--	--	529	1 220	--	--	30	98	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de détail		16	16 267	408	--	--	--	5 288	11 387	--	--	529	1 220	--	--	2	98	--	--	--
dont les transactions STC		17	31 047	--	--	--	--	--	30 885	162	--	--	6 093	16	--	--	487	1	--	--
dont le produit sous-jacent est de gros		18	969	--	--	--	--	--	707	162	--	--	71	16	--	--	6	1	--	--
dont la retitrisation		19	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Titrisation synthétique		20	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont la titrisation		21	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de détail		22	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont les transactions STC		23	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de gros		24	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont la retitrisation		25	47 314	\$ 408	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 5 288	\$ 42 272	\$ 162	\$ --	\$ 529	\$ 7 313	\$ 16	\$ --	\$ 30	\$ 585	\$ 1	\$ --	\$ --
Total		26	47 314	\$ 408	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 5 288	\$ 42 272	\$ 162	\$ --	\$ 529	\$ 7 313	\$ 16	\$ --	\$ 30	\$ 585	\$ 1	\$ --	\$ --

		2024																		
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions			49 199	\$ 637	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 5 233	\$ 44 448	\$ 155	\$ --	\$ 523	\$ 7 553	\$ 16	\$ --	\$ 30	\$ 604	\$ 1	\$ --	\$ --
Titrisation classique		27	49 199	637	--	--	--	5 233	44 448	155	--	523	7 553	16	--	30	604	1	--	--
dont la titrisation		28	18 485	637	--	--	--	5 233	13 889	--	--	523	1 516	--	--	30	121	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de détail		29	18 485	637	--	--	--	5 233	13 889	--	--	523	1 516	--	--	5	121	--	--	--
dont les transactions STC		30	30 714	--	--	--	--	--	30 559	155	--	--	6 037	16	--	--	483	1	--	--
dont le produit sous-jacent est de gros		31	779	--	--	--	--	--	624	155	--	--	62	16	--	--	5	1	--	--
dont la retitrisation		32	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Titrisation synthétique		33	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont la titrisation		34	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de détail		35	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont les transactions STC		36	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de gros		37	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont la retitrisation		38	49 199	\$ 637	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 5 233	\$ 44 448	\$ 155	\$ --	\$ 523	\$ 7 553	\$ 16	\$ --	\$ 30	\$ 604	\$ 1	\$ --	\$ --
Total		39	49 199	\$ 637	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 5 233	\$ 44 448	\$ 155	\$ --	\$ 523	\$ 7 553	\$ 16	\$ --	\$ 30	\$ 604	\$ 1	\$ --	\$ --

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme investisseur (TITR4)¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2024																
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions			53 539	\$ 647	\$ --	\$ --	\$ --	5 515	\$ 48 503	\$ 168	\$ --	551	\$ 8 130	\$ 17	\$ --	31	\$ 651	\$ 1	\$ --
Titrisation classique		1	53 539	\$ 647	\$ --	\$ --	\$ --	5 515	\$ 48 503	\$ 168	\$ --	551	\$ 8 130	\$ 17	\$ --	31	\$ 651	\$ 1	\$ --
<i>dont la titrisation</i>		2	53 539	647	--	--	--	5 515	48 503	168	--	551	8 130	17	--	31	651	1	--
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		3	20 830	647	--	--	--	5 515	15 962	--	--	551	1 726	--	--	31	138	--	--
<i>dont les transactions STC</i>		4	20 830	647	--	--	--	5 515	15 962	--	--	551	1 726	--	--	2	138	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		5	32 709	--	--	--	--	--	32 541	168	--	--	6 404	17	--	--	513	1	--
<i>dont les transactions STC</i>		6	971	--	--	--	--	--	803	168	--	--	80	17	--	--	6	1	--
<i>dont la retitrisation</i>		7	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Titrisation synthétique		8	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont la titrisation</i>		9	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		10	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		11	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont la retitrisation</i>		12	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Total		13	53 539	\$ 647	\$ --	\$ --	\$ --	5 515	\$ 48 503	\$ 168	\$ --	551	\$ 8 130	\$ 17	\$ --	31	\$ 651	\$ 1	\$ --
			2024																
			T2																
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions			56 102	\$ 649	\$ --	\$ --	\$ --	6 088	\$ 50 495	\$ 168	\$ --	609	\$ 8 366	\$ 17	\$ --	35	\$ 669	\$ 1	\$ --
Titrisation classique		14	56 102	\$ 649	\$ --	\$ --	\$ --	6 088	\$ 50 495	\$ 168	\$ --	609	\$ 8 366	\$ 17	\$ --	35	\$ 669	\$ 1	\$ --
<i>dont la titrisation</i>		15	56 102	649	--	--	--	6 088	50 495	168	--	609	8 366	17	--	35	669	1	--
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		16	22 827	649	--	--	--	6 088	17 388	--	--	609	1 869	--	--	35	149	--	--
<i>dont les transactions STC</i>		17	22 827	649	--	--	--	6 088	17 388	--	--	609	1 869	--	--	8	149	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		18	33 275	--	--	--	--	--	33 107	168	--	--	6 497	17	--	--	520	1	--
<i>dont les transactions STC</i>		19	1 161	--	--	--	--	--	993	168	--	--	99	17	--	--	8	1	--
<i>dont la retitrisation</i>		20	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Titrisation synthétique		21	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont la titrisation</i>		22	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		23	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		24	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont la retitrisation</i>		25	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Total		26	56 102	\$ 649	\$ --	\$ --	\$ --	6 088	\$ 50 495	\$ 168	\$ --	609	\$ 8 366	\$ 17	\$ --	35	\$ 669	\$ 1	\$ --

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Risque de marché selon l'approche standard (RM1)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2025 T2		2025 T1		2024 T4	
	Exigence de fonds propres selon l'approche standard		Exigence de fonds propres selon l'approche standard		Exigence de fonds propres selon l'approche standard	
1	284	\$	251	\$	272	\$
2	189		195		147	
3	87		79		78	
4	46		58		33	
5	913		662		646	
6	9		26		35	
7	–		–		–	
8	351		386		343	
9	7		18		13	
10	–		–		–	
11	84		84		87	
12	1 970	\$	1 759	\$	1 654	\$

<p>Actifs pondérés en fonction des risques (APR)</p> <p>Approches utilisées par la Banque pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques</p> <p>Pour le risque de crédit</p> <p>Approche standard (AS)</p> <p>Approche fondée sur les notations internes avancée (approche A-NI)</p> <p>Approche fondée sur les notations internes « fondation » (approche F-NI)</p> <p>Pour le risque opérationnel</p> <p>Approche standard visant le risque opérationnel</p> <p>Pour le risque de marché</p> <p>Approche standard</p> <p>Approche des modèles internes (AMI)</p> <p>Terminologie du risque de crédit</p> <p>Expositions brutes au risque de crédit</p> <p>Catégories de contreparties / catégories d'expositions :</p> <p>Expositions aux produits de détail</p> <p>Expositions garanties par l'immobilier résidentiel</p> <p>Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles</p> <p>Autres expositions aux produits de détail</p> <p>Expositions aux produits autres que de détail</p> <p>Entreprises</p> <p>Emprunteurs souverains</p> <p>Banques</p> <p>Catégories d'expositions :</p> <p>Montant utilisé</p> <p>Montant non utilisé (engagement)</p> <p>Transactions assimilables aux pensions</p> <p>Dérivés négociés hors Bourse</p> <p>Divers – hors bilan</p> <p>Paramètres du risque de crédit selon l'approche NI :</p> <p>Probabilité de défaillance (PD)</p> <p>Exposition en cas de défaillance (ECD)</p> <p>Perte en cas de défaillance (PCD)</p> <p>Rajustement de la valeur du crédit (RVC)</p> <p>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)</p> <p>Ratio de fonds propres CET1</p> <p>Rendement des actifs pondérés en fonction des risques</p> <p>Ratio de liquidité à court terme (LCR)</p> <p>Réserve de fonds propres anticyclique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aux fins du calcul des ratios des fonds propres à l'égard du risque, le total des actifs pondérés en fonction des risques de crédit, opérationnel et de marché est calculé au moyen des approches décrites ci-dessous. • Selon cette approche, les banques appliquent aux risques un facteur standard de pondération, comme prescrit par l'autorité de réglementation, afin de calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. Les facteurs standard de pondération reposent sur des notations de crédit externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs liés aux risques, notamment les expositions à la catégorie d'actifs et les garanties. • Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience interne en matière de PD, de PCD et d'ECD ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI avancée est conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation. • Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience interne en matière de PD et sur la PCD et l'ECD prescrites par l'autorité de contrôle ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI fondation est obligatoire pour certaines catégories d'actifs (grandes entreprises, banques et entreprises d'investissement). • L'approche standard visant le risque opérationnel est constituée de deux principales composantes, la composante indicateur d'activité (CIA) (une mesure du résultat d'une banque) et la composante perte (CP), à partir desquelles un multiplicateur de pertes internes (MPI) est dérivé (une mesure des pertes historiques d'une banque). Les fonds propres pour le risque opérationnel sont calculés comme étant le produit du CIA multiplié par le MPI, et les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel correspondent à cette exigence de fonds propres multipliée par 12,5. • Selon cette approche, les banques se fondent sur les exigences de fonds propres standardisées prescrites par l'autorité de réglementation afin d'établir la somme arithmétique de l'exigence de fonds propres en vertu de la méthode des sensibilités (y compris le risque delta, vega et de courbure), l'exigence de fonds propres au titre du risque de défaillance et la majoration pour risque résiduel. • Selon cette approche, les banques se fondent sur leurs propres modèles internes de gestion des risques pour calculer les risques spécifiques et les risques généraux de marché. • Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance, mesuré avant les provisions relatives à des contreparties particulières ou les radiations. Les expositions comprennent celles selon l'approche standard et selon l'approche NI avancée au risque de crédit. • Comprend les prêts hypothécaires de l'immobilier résidentiel général et de rapport et les lignes de crédit domiciliaires consentis aux particuliers. • Comprend les cartes de crédit, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert consentis aux particuliers. • Ces expositions sont réparties entre les expositions aux titulaires sans solde et aux titulaires avec solde. Une exposition à un titulaire sans solde constitue une exposition sur des débiteurs en relation avec une facilité assortie d'une période de grâce sans intérêt, c'est-à-dire dont l'intérêt couru au cours des 12 mois précédents est inférieur à 50 \$, ou bien une exposition en relation avec une facilité de découvert ou une ligne de crédit si aucun décaissement n'a eu lieu durant les 12 derniers mois. Une exposition à un titulaire avec solde constitue une exposition sur des débiteurs en relation avec les mêmes produits de crédit, mais qui ne satisfait pas aux conditions permettant d'être classée comme une exposition à un titulaire sans solde. • Comprend tous les autres prêts (p. ex., les prêts aux particuliers, les lignes de crédit pour étudiants et les prêts aux petites entreprises) consentis aux particuliers et aux petites entreprises. • Comprend les expositions aux grandes entreprises, aux partenariats ou aux entreprises individuelles. • Comprend les expositions aux gouvernements centraux, aux banques centrales, aux banques multilatérales de développement et aux entités du secteur public. • Comprend les expositions aux institutions de dépôt, aux entreprises d'investissement et autres institutions financières. • Le montant des fonds avancés à un emprunteur. • La différence entre le montant autorisé et le montant utilisé (par exemple, la partie inutilisée d'une ligne de crédit / facilité de crédit avec engagement). • Ententes visant la mise en pension et la prise en pension de titres, ainsi que les prêts et emprunts de valeurs mobilières. • Contrats dérivés négociés en privé, qui ne sont pas négociés par l'intermédiaire de Bourses. • Ensemble des arrangements hors bilan autres que les dérivés et les engagements non utilisés (p. ex., lettres de crédit, lettres de garantie). • La probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus sur une période de un an. • Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance. • Le montant de la perte découlant du manquement de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD. • Le RVC représente une exigence de fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance des contreparties à des dérivés et à des cessions temporaires de titres. Cette exigence oblige les banques à tenir compte, aux fins des fonds propres, des variations possibles des écarts de taux des contreparties et des facteurs de risque de marché qui influencent les prix des transactions sur dérivés et des cessions temporaires de titres. • Les fonds propres CET1 représentent une mesure principale des fonds propres du dispositif réglementaire de Bâle III, composée principalement des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global. Les déductions réglementaires effectuées pour mesurer les fonds propres CET1 comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans des entités de services bancaires, de services financiers ou d'assurances, les actifs d'impôt différé, les actifs de régimes de retraite à prestations déterminées et les déficits de provisionnement. • Le ratio de fonds propres CET1 constitue la principale mesure d'adéquation des fonds propres de Bâle III et correspond aux fonds propres CET1 divisés par les actifs pondérés en fonction des risques. • Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques. • Le ratio de liquidité à court terme est obtenu en divisant le total de l'encours d'actifs liquides de haute qualité non grevés par les sorties de fonds prévues en contexte de crise pour les 30 prochains jours. • La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres qui tient compte du contexte macrofinancier dans lequel les banques exercent leurs activités et vise à protéger le secteur bancaire contre des pertes potentielles futures en période de croissance excessive du crédit associée à une accumulation de risques à l'échelle du système. La réserve de fonds propres anticyclique de la Banque représentera une moyenne pondérée des réserves déployées dans les territoires où la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.
--	---

Acronymes

Acronyme	Définition	Acronyme	Définition
AMI	Approche des modèles internes	IFRS	Normes internationales d'information financière
Approche EI	Approche fondée sur les évaluations internes	MMI	Méthode des modèles internes
Approche NI	Approche fondée sur les notations internes	négl.	Négligeable
AS	Approche standard	NE	Notations externes
AS-RCC	Approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie	NI	Notations internes
BISI	Banque d'importance systémique intérieure	PCD	Perte en cas de défaillance
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières (Canada)	RCC	Risque de crédit de contrepartie
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	RVC	Rajustement de la valeur du crédit
CC admissible	Contrepartie centrale admissible	s. o.	Sans objet
CSF	Conseil de stabilité financière	SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
CTT	Cession temporaire de titres	SEC-ERBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations externes
ECD	Exposition en cas de défaillance	SEC-IRBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations internes
EI	Évaluations internes	SEC-SA	Approche standard de la titrisation
EPF	Exposition potentielle future	STC	Simple, transparentes et comparables
FCEC	Facteur de conversion en équivalent-crédit	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes
FPUNV	Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité	VaR	Valeur à risque